

L'outil européen LEADER comme levier de développement de projets locaux en milieu rural en lien avec les problématiques alimentaires territoriales

Corpus d'expériences sur le territoire du Sud Gironde

UFR Sciences des Territoires et de la Communication

Master 1 Innovation Territoriale et Expérimentation (INTEX) - mention Gestion territoriale du Développement Durable (GTDD)



TUTEUR DE STAGE

Romain GAYRAL -
Pôle territorial du Sud
Gironde

TUTEUR PÉDAGOGIQUE

Sophie BOUJU - Université
Bordeaux Montaigne

Nadège BORIE - Master 1
Gestion Territoriale du
Développement Durable

ANNÉE 2021-2022



REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je tiens à remercier mon maître de stage, Romain GAYRAL, animateur du programme européen LEADER au Syndicat Mixte du Sud Gironde, de m'avoir confié ces missions de stage et de m'avoir soutenu dans la réalisation de celles-ci en m'aiguillant et me donnant de précieux conseils, mais aussi pour sa confiance dans mon travail. La diversité des missions m'a permis de découvrir différentes facettes du travail en structure publique et d'enrichir mes compétences.

Je remercie aussi Christelle LAGARDE, gestionnaire du programme LEADER au Syndicat Mixte du Sud Gironde, pour sa sympathie, ses conseils et sa pédagogie tout au long de ces six mois de stage.

Je tiens également à remercier l'ensemble de l'équipe du Syndicat Mixte du Sud Gironde qui m'a accueillie chaleureusement et avec qui j'ai passé de très bons moments et qui ont chacun contribué au bon déroulement de mon stage, que ce soit professionnellement ou personnellement. J'ai pu découvrir une petite équipe motivée et impliquée dans son travail, qui a la volonté de faire bouger les choses, de participer à la vie de ce beau territoire qu'est le Sud Gironde.

Je remercie les animateurs des associations Adichats, La Boussole, Le Domaine de la Chapelle et le CVLV Pôle Social Rural, avec qui j'ai pu travailler, pour m'avoir aidé à mener à bien ce défi des Foyers à Alimentation Positive et pour leur investissement dans ce projet.

Je tiens à remercier toutes les personnes avec qui j'ai pu m'entretenir durant ce stage, pour le temps qu'elles m'ont accordé pour répondre à mes questions.

Enfin, je souhaite remercier ma tutrice pédagogique, Madame Sophie BOUJU, pour le temps accordé à ma relecture et pour son encadrement dans la rédaction de ce mémoire.

Table des matières

I.	Introduction	1
II.	La mise en place du programme LEADER 2014-2020 sur le territoire du Sud Gironde.....	4
A.	Le territoire du Syndicat Mixte Sud Gironde : un territoire rural engagé dans le programme LEADER.....	4
1.	L'espace « rural » : clarification d'un terme polysémique	4
2.	Présentation du Syndicat Mixte du Sud Gironde, de son territoire et de la mission du stage	12
B.	Le programme LEADER : un outil européen pour le développement endogène des espaces ruraux	16
1.	Les prémices des politiques européennes et nationales en faveur des territoires ruraux	16
2.	Les programmes LEADER pour un développement local des zones rurales : leurs objectifs et évolutions.....	20
3.	Une gouvernance partagée du programme.....	21
C.	Méthodologie et outils d'évaluation du programme LEADER.....	23
1.	L'évaluation qualitative du programme LEADER 2014-2020	31
2.	L'évaluation quantitative du programme LEADER 2014-2020.....	32
III.	Le Défi Foyers à Alimentation Positive : un projet de coopération au cœur des transformations du territoire	35
A.	La mesure 19.3 de la démarche LEADER : l'axe Coopération au travers de l'alimentation	35
1.	Une coopération interterritoriale disparate	35
2.	La coopération intra-territoriale : des partenaires engagés et des participants acculturés ...	36
3.	Evaluation du Défi Foyers à Alimentation Positive	38
B.	Des enjeux et objectifs du Défi Foyers à Alimentation Positive en lien avec les politiques mises en place.....	40
1.	Une manière de favoriser des pratiques alimentaires et de production alternative en Sud Gironde.....	40
2.	Des politiques alimentaires qui favorisent une alimentation saine et accessible financièrement	42
C.	Défi FAAP : une réflexion sur les questions alimentaires	46
1.	La transition alimentaire : vers une alimentation durable, saine et locale	46
2.	La participation du Défi FAAP et du programme LEADER en Sud Gironde à la transition alimentaire	48
3.	L'agriculture biologique : une alimentation qui n'est pas accessible à tous	49
IV.	Discussion et perspectives	49
A.	Critiques et perspectives d'améliorations.....	50
B.	Retour d'expérience	50

C.	La nouvelle programmation 2021-2027 : une occasion de renforcer les dynamiques de coopération et d'innovation sociales locales.....	52
V.	Conclusion	55
VI.	Bibliographie	57
VII.	Glossaire.....	61
VIII.	Annexes.....	63

Table des figures

Figure 1 : Les fonds européens structurels et d'investissement de l'Union européenne reçus par la France, (Région Nouvelle-Aquitaine et Union européenne, 2017)	2
Figure 2 : Zonage en aires urbaines (ZAU), (DATAR, Observatoire des Territoires, 2011), Source : Insee, DATAR, IGN, 2011.....	5
Figure 3 : Zonage en aires d'attraction des villes, (IGN, Insee, 2020), Source : Insee RP 2007 et 2017	6
Figure 4 : Zonage selon la grille communale de densité, (Agence nationale de cohésion des territoires, 2020), Source : Insee, 2020	8
Figure 5 : Les différentes définitions de l'espace rural, (Pistre & Richard, pour Géoconfluences, 2018)	11
Figure 6 : Situation du territoire du Sud Gironde	14
Figure 7 : Grille de densité communale en Sud Gironde	15
Figure 8 : Les interventions du FEADER en France, (Union européenne, 2015).....	17
Figure 9 : Cadres européen et français régissant la mise en œuvre du FEADER	19
Figure 10 : L'historique des programmes LEADER en Sud Gironde, Source : Leader France, 2017	21
Figure 11 : Schéma de la gouvernance du programme LEADER	23
Figure 12 : Répartition des projets LEADER selon la discrétisation urbain / rural du territoire	34
Figure 13 : Chronologie des transitions alimentaires et agricoles.....	35
Figure 14 : La déclinaison de la politique alimentaire nationale aux différentes échelles territoriales ..	46

Résumé :

Le programme LEADER, issu du second pilier de la PAC, a pour objectif le développement multisectoriel des territoires ruraux européens par une démarche bottom up et une stratégie locale de développement spécifique au territoire en question. En Sud Gironde, ce programme a été mis en place pour la première fois sur la période 2014-2020, coordonné par le Syndicat Mixte du Sud Gironde. La stratégie du Sud Gironde visait un développement du tourisme et des filières locales (filières agro-alimentaire, sylvicole et industrielle). Mes missions au sein du Syndicat Mixte du Sud Gironde étaient de faire l'évaluation finale de ce programme et de coordonner un projet LEADER de sensibilisation à une alimentation locale et durable coordonné par le Syndicat Mixte du Sud Gironde : le Défi Foyers à Alimentation Positive. Ce mémoire retranscrit la méthodologie utilisée pour faire l'évaluation du programme LEADER et les caractéristiques et enjeux du Défi Foyers à Alimentation Positive. Il démontre les avantages et inconvénients du programme LEADER, qui peut être un levier de développement local mais qui peut aussi être un outil contraignant et uniformisant l'action publique, et du projet alimentaire, qui au final n'a pas sélectionné différents profils en partie à cause des conditions de participation et de l'intérêt initial des participants pour ces questions-là mais qui a contribué à certains changements de pratiques alimentaires.

Mots clés : Programme européen, LEADER, Sud Gironde, alimentation locale, alimentation durable, agriculture biologique

I. Introduction

Le monde rural est caractérisé par sa faible densité démographique et son faible taux d'artificialisation (D'alessandro *et al.*, 2021 ; Pistre, 2015) mais aussi par une activité agricole qui marque ces espaces (Charvet, 2021 ; Pistre & Richard, 2018). Cependant, ce monde rural a connu plusieurs bouleversements au cours de ce dernier siècle, liés aux dynamiques d'évolutions générales de la société (Pistre, 2015). En effet, au départ très agricoles, ces espaces ont progressivement changé de visage par la diminution de la place de l'agriculture au profit de la tertiarisation des professions et par le vieillissement de la population qui touche l'ensemble du territoire français (*ibid.*). Ces changements sont visibles dans le paysage rural : l'agriculture a connu de profondes mutations en s'ouvrant aux marchés mondiaux et en s'engageant dans la productivité agricole par le remembrement, la mécanisation et le recours à l'irrigation (Géoconfluences, 2019). Cela a transformé les paysages avec la quasi disparition des bosquets et marécages (Beucher & Reghezza, 2005), l'augmentation de la taille des exploitations et la diminution du besoin en main d'œuvre pour l'activité agricole (de Bellefon *et al.*, 2020 ; Géoconfluences, 2019). L'activité agricole étant moins génératrice d'emplois, les ruraux ont fui les campagnes par un fort exode rural au cours des 19^e et 20^e siècles. L'agriculture ne concerne plus que 1,5% de la population française en 2019 contre encore 7,1% en 1982 (Chardon *et al.*, 2020 ; de Bellefon *et al.*, 2020). Pour l'ensemble des pays de l'OCDE¹, ce secteur représente en 2001 moins de 10% de la population active et environ 2% du PIB total (Peraldi & Rombaldi, 2009).

Cette situation profite à de nouvelles activités comme le tourisme vert qui valorise la dimension « nature » de l'espace rural ou les activités résidentielles des citadins qui achètent une résidence secondaire ou qui viennent s'installer dans de vieilles bâtisses qui ont été abandonnées lors de l'exode rural de la fin du 19^e au milieu du 20^e siècle (Charvet, 2021). D'autres campagnes sont plus industrielles car elles gardent un héritage de l'industrialisation ou d'une production artisanale particulière ; ou bien elles sont devenues industrielles par la présence d'un district industriel ancré sur le territoire, que l'on peut définir comme « *un tissu de moyennes entreprises à la fois concurrentes et complémentaires qui fonctionnent en réseau autour d'une ou deux branches.* », (Beucher & Reghezza, 2005). L'espace rural est devenu un espace multifonctionnel (Charvet, 2021 ; D'alessandro *et al.*, 2021), avec une diversité de situations (Charvet, 2021 ; Pistre, 2015), ce qui offre une plus large palette de possibilités de développement à ces espaces et attire de nouvelles populations (néo-ruraux, jeunes retraités, jeunes couples avec ou sans enfants, etc.). En effet, les espaces ruraux sont perçus comme des espaces en perte (Pistre, 2015) alors qu'en réalité, la majorité des communes sont en croissance, notamment grâce à l'arrivée de nouvelles populations (Hilal *et al.*, 2011 ; Pistre, 2015). Cette population participe à la « renaissance rurale » (Kayser, 1990) qui passe par le mélange des groupes sociaux, le développement de l'économie présentielle, le développement de nouvelles associations d'habitants, la prise en compte de nouveaux besoins, le développement de nouvelles pratiques agricoles impulsées par les néo-ruraux ou encore des pratiques hybrides mêlant plusieurs activités (tiers-lieux, agritourisme, etc.).

Les espaces ruraux deviennent donc les lieux d'enjeux nouveaux et de politiques dédiées de la part de plusieurs instances comme l'Etat ou l'Union Européenne (UE). En effet, l'UE est un acteur omniprésent dans les territoires ruraux, et son action passe souvent inaperçue alors qu'elle participe au soutien du

¹ L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques est une organisation internationale créée en 1961 et regroupant à ce jour 38 pays. Cette organisation propose des solutions aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

développement des territoires ruraux par le financement de projets locaux (rénovation énergétique, mobilité douce, accès aux soins pour les plus défavorisés, innovation dans la vie publique, etc.) (Caland, 2021). Au niveau européen, plusieurs politiques sont axées sur les territoires ruraux telles que la politique de cohésion économique, sociale et territoriale qui a pour ambition de réduire les écarts de développement et de richesses entre les régions de l'UE. Une autre politique bien plus connue est également menée par l'Union européenne, à destination des territoires ruraux. Il s'agit de la Politique Agricole Commune (PAC) qui est majoritairement dédiée au soutien de l'ensemble des filières agricoles. Ces politiques sont financées par les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI). Pour la politique de cohésion économique, sociale et territoriale sont attribués deux fonds : le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et le Fond Social Européen (FSE) (voir figure 1). En ce qui concerne la PAC, le FESI qui lui est attribué est le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Une autre politique, la politique commune de la pêche et de la politique maritime intégrée bénéficie d'un FESI qui est le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche et Aquaculture (FEAMPA), anciennement FEAMP. Dans la suite de ce rapport, nous nous concentrerons sur le fonds FEADER qui concerne la mission de stage effectuée. Au total, sur la période 2014-2020, le montant total des FESI attribués à la France représente près de 28 milliards d'euros.

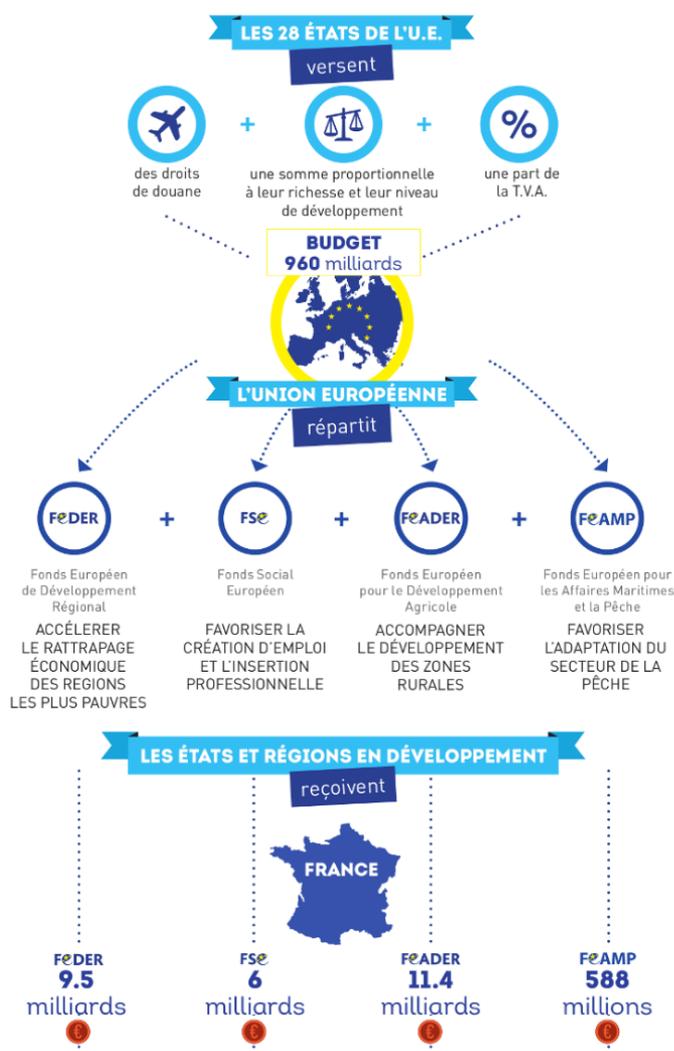


Figure 1 : Les fonds européens structurels et d'investissement de l'Union européenne reçus par la France, (Région Nouvelle-Aquitaine et Union européenne, 2017)

Il existe aussi l'Agenda rural européen né en 1996 par la déclaration de Cork² et dont l'objectif est de mieux considérer les questions liées à la ruralité dans les politiques publiques européennes et les fonds européens. Le développement rural devient une des priorités de l'Union européenne. Cet agenda est décliné au niveau national avec l'Agenda rural français qui doit permettre la mise en place d'un plan national pour favoriser et mieux considérer les territoires ruraux qui ont un rôle important pour le développement équilibré et harmonieux des territoires (Labaronne *et al.*, 2019).

Le présent mémoire vise à s'interroger sur les territoires ruraux et sur l'impact de l'Union européenne sur le développement de ces territoires à travers ses politiques, et notamment un programme de la PAC qui est le programme Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER). **Pour cela, on peut se demander si la démarche européenne LEADER est un outil performant pour répondre aux problématiques de développement en milieu rural et notamment pour répondre aux problématiques de développement de la filière alimentaire territoriale. Cet outil permet-il un développement endogène et approprié au territoire en question ?**

La première partie de ce rapport présentera le territoire rural sur lequel est mis en place le programme LEADER, les missions de stage concernant le programme LEADER en général ainsi que la méthodologie utilisée pour mener à bien ces missions. La deuxième partie s'axera spécifiquement sur la mission principale du stage qui est la coordination d'un défi sur l'alimentation saine et durable. L'objectif sera de comprendre les enjeux et objectifs de ce défi mais aussi de pousser la réflexion sur les questions alimentaires, les questions d'alimentation durable et les questions de territorialisation de l'alimentation. Enfin, la dernière partie sera un espace de réflexion sur le stage en lui-même, sur les perspectives qu'il apporte à mon projet professionnel et sur les perspectives pour le territoire en matière de soutien au développement local par l'Union européenne et en matière de sensibilisation à l'alimentation saine et durable.

² Cette déclaration a octroyé des moyens financiers plus importants à la politique de développement rural et a simplifié les mesures de soutien au développement rural en y intégrant une plus grande part de subsidiarité et d'intégration afin de pallier les conséquences de la déruralisation à la fin des années 1990.

II. La mise en place du programme LEADER 2014-2020 sur le territoire du Sud Gironde

A. Le territoire du Syndicat Mixte Sud Gironde : un territoire rural engagé dans le programme LEADER

1. L'espace « rural » : clarification d'un terme polysémique

Le terme « rural » revêt différentes définitions selon les critères utilisés par les géographes et les institutions. Sa définition a évolué dans le temps pour arriver à la définition que l'on a aujourd'hui de cet espace. Cet espace est en opposition avec l'espace urbain et la ville (Charvet, 2021) même si ce propos peut être nuancé par l'apparition de nouveaux types d'espaces comme l'espace périurbain, à mi-parcours entre le rural et l'urbain.

Jusqu'en 2020, l'Insee définissait le rural comme « l'ensemble des communes n'appartenant pas à une unité urbaine, définie par le regroupement de plus de 2 000 habitants dans un espace présentant une certaine continuité du bâti » (pas de coupure de plus de 200 m entre deux constructions). D'autres définitions « en creux » comme celle-ci définissent l'espace rural.

Parmi elles, on retrouve celle déterminée à partir des aires urbaines, définies en 1996 comme les aires d'influence des unités urbaines rassemblant un « *ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) et les communes le ceinturant* » où « *au moins 40% de la population résidente travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci* ». (Labaronne et al., 2019, p.23). Cette définition apporte une approche fonctionnelle du territoire en se concentrant sur l'activité économique d'un pôle urbain et sa zone d'influence (Missègue, 2020). Plusieurs types d'aires urbaines sont définis selon leur taille :

- Les grandes aires urbaines : elles concentrent plus de 10 000 emplois.
- Les moyennes aires : elles concentrent entre 5 000 et 10 000 emplois.
- Les petites aires : elles concentrent entre 1 500 et 5 000 emplois.
- Les communes multipolarisées des grandes aires urbaines : communes dont au moins 40% des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

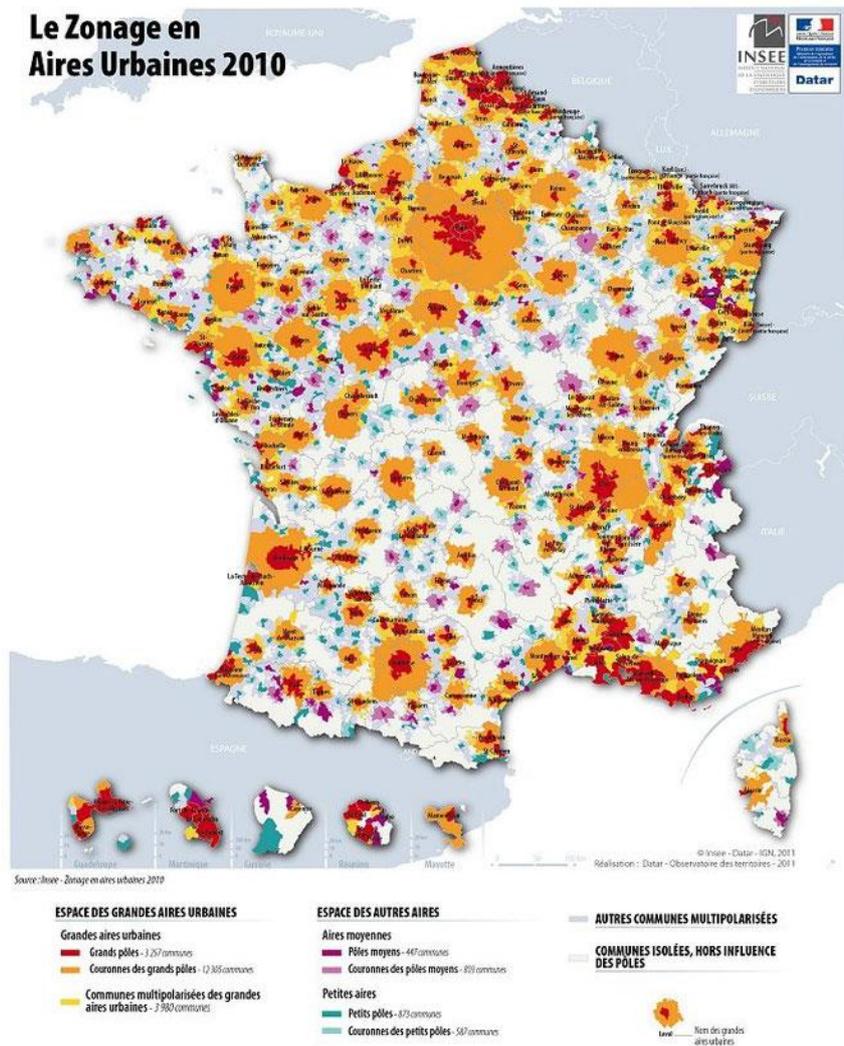


Figure 2 : Zonage en aires urbaines (ZAU), (DATAR, Observatoire des Territoires, 2011), Source : Insee, DATAR, IGN, 2011

La définition par aires urbaines caractérise les communes rurales comme l'ensemble des « communes isolées hors influence des pôles, [...] des communes multipolarisées (rural sous influence des pôles) et des petites aires (pôle et couronnes) » (Labaronne et al., 2019, p.23). Ici, pour définir les communes rurales, l'Insee s'est appuyé sur les unités urbaines qui représentent les pôles et sur les déplacements domicile-travail. Les communes rurales sont évoquées ici selon leur lien à la ville inexistant. Cette définition laisse entendre que l'espace urbain s'étend jusqu'aux limites des couronnes périurbaines alors que, dans d'autres référentiels, l'espace périurbain est intégré à l'espace rural (Pistre & Richard, 2018). Par ailleurs, une acceptation plus large des communes rurales mais moins fréquemment utilisée peut être admise en prenant en compte l'ensemble des « espaces hors des pôles », c'est-à-dire les communes isolées mais aussi les communes multipolarisées et les couronnes périurbaines (ibid.). Cependant, l'espace rural ne peut pas seulement être défini par son lien à la ville.

Une autre définition des communes rurales peut être faite à partir du zonage en aire d'attraction des villes. Ce zonage succède au zonage en aires urbaines de 2010 (Insee, 2021). Une aire d'attraction des villes est « un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15% des actifs

travaillent dans le pôle » (*ibid.*). Ici, les pôles ne sont plus les unités urbaines mais les communes urbaines selon la grille de densité communale française. La définition par les aires d'attraction des villes est plus large car elle comprend toutes les communes où au moins 15% des actifs travaillent dans le pôle et non plus 40% comme dans la définition par aires urbaines. Aussi, on ne retient plus que les pôles centraux (Vanier, 2020) donc les communes ne peuvent plus être multipolarisées. Différents types de pôles sont caractérisés suivant la population comptabilisée dans le pôle :

- Moins de 50 000 habitants.
- 50 000 à moins de 200 000 habitants.
- 200 000 à moins de 700 000 habitants.
- 700 000 habitants ou plus.

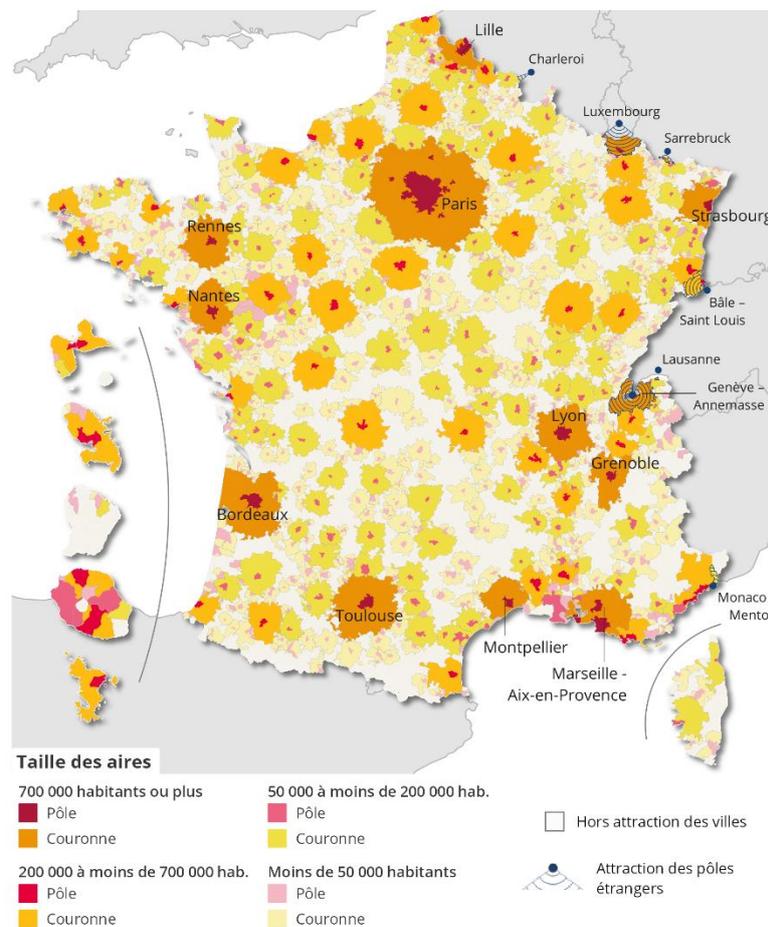


Figure 3 : Zonage en aires d'attraction des villes, (IGN, Insee, 2020), Source : Insee RP 2007 et 2017

L'Insee dénombre quatre espaces ruraux différents selon leur proximité avec ces pôles urbains ou intermédiaires :

- L'espace rural sous forte influence urbaine : ils sont dans une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants et où plus de 30% des actifs travaillent dans le pôle.
- L'espace rural sous faible influence urbaine : ils sont dans une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants et où moins de 30% des actifs travaillent dans le pôle.

Ces deux types d'espaces ruraux regroupent des communes rurales périurbaines qui ont une forte attractivité démographique, accueillant une population de plus en plus jeune et de plus en plus de cadres et professions intermédiaires (D'alessandro *et al.*, 2021).

- L'espace rural autonome peu dense : ils appartiennent à une aire d'attraction des villes de moins de 50 000 habitants.
- L'espace rural autonome très peu dense : hors attraction des villes.

Au contraire, ces espaces regroupent des communes qui fonctionnent sans l'influence d'un pôle ou seulement d'un petit pôle peu structurant, vieillissantes et avec un temps d'accès aux services plus grand. En 2017, 46% des communes et 14% de la population font partie « *d'espaces ruraux autonomes* » (D'alessandro *et al.*, 2021, p.65).

Ces deux définitions à partir des aires urbaines et des aires d'attraction des villes distinguent le centre de la périphérie qui est comme attirée par le pôle qui concentrerait l'ensemble de l'emploi et des services dont la population a besoin. Cependant, cela reste à nuancer car différentes raisons font que la population s'est installée en périphérie et a un emploi dans le pôle :

- Logement à coût très élevé dans le pôle par rapport à la périphérie qui incite certains foyers à quitter le centre. On peut parler dans cette situation « *d'aire de répulsion résidentielle des villes* » (DATAR & Région Nouvelle-Aquitaine, 2021).
- Aménités offertes par les communes rurales (calme, grands espaces, verdure ...). On peut parler dans cette situation « *d'aire d'attraction résidentielle des campagnes* » (*ibid.*).
- Une dernière situation où l'actif a un emploi dans le pôle et réside en périphérie rurale (*ibid.*).

Depuis 2020, un consensus a été trouvé sur la définition de l'espace rural comme « *l'ensemble des communes « peu denses » ou « très peu denses » d'après la grille communale de densité* », (Insee, 2022).

La grille européenne de densité définit trois niveaux de densité : les communes « densément peuplées », les communes « de densité intermédiaire » et les communes « rurales ». L'Insee a ajouté, au sein des communes rurales, la distinction entre les communes « peu denses » et « très peu denses » pour mettre en place la grille communale de densité française, la densité de population française étant plus faible que la moyenne européenne (105,5 hab/km² en 2018 en France contre 116 hab/km² en moyenne dans l'Union européenne en 2008). Suivant cette typologie, on définit plusieurs entités pour caractériser le territoire :

- Les « centres urbains » qui sont des agrégats de carreaux contigus de plus de 1 500 habitants/km², et où plus de 50 000 habitants vivent dans cet agrégat. Une commune est considérée comme « densément peuplée » si plus de 50 % des habitants vit dans un centre urbain.
- Les « clusters urbains » qui regroupent des carreaux contigus de plus de 300 habitants/km² et où plus de 5 000 habitants vivent dans le cluster. Une commune est « de densité intermédiaire » si plus de 50 % de la population vit dans un centre urbain hors communes densément peuplées ou dans un cluster urbain.
- L'Insee a ajouté le niveau « mailles rurales intermédiaires » à la typologie européenne pour différencier les communes rurales « peu denses » et « très peu denses ». Ce niveau regroupe des carreaux contigus de plus de 25 habitants/km², comptant au moins 300 habitants dans le

regroupement. Une commune est « très peu dense » si plus de 50 % de la population vit en dehors de toute maille. Les communes restantes sont « peu denses ».

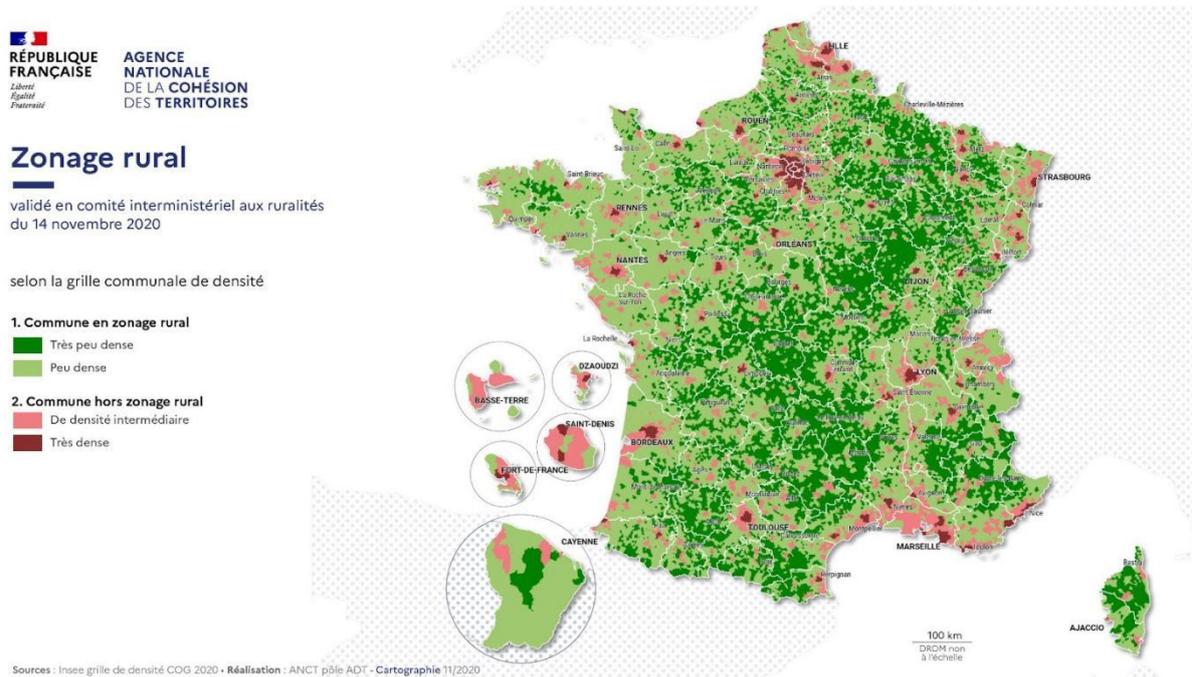


Figure 4 : Zonage selon la grille communale de densité, (Agence nationale de cohésion des territoires, 2020), Source : Insee, 2020

Les communes rurales sont donc caractérisées par leur faible densité. L’espace rural représente 88% du territoire national en 2017 mais seulement un tiers de la population française selon cette dernière définition, ce qui représente environ 20 millions de français (D’alessandro *et al.*, 2021).

L’importance de la population rurale varie fortement entre toutes ces définitions. En effet, la part de la population rurale dans la population totale passe de 4,5% avec le zonage en aires urbaines, à près de 20% avec le zonage en unités urbaines et près de 33% selon la grille communale de densité d’après les données du recensement de 2017 (DATAR & Région Nouvelle-Aquitaine, 2021). En résumé, selon la typologie choisie, la proportion de la population rurale peut varier fortement, passant du simple au décuple (Pistre & Richard, 2018).

Cependant, les espaces ruraux ne sont pas seulement définis par leur faible densité comme indiqué dans la grille communale de densité. Cette définition est critiquable car elle efface les interdépendances entre territoires ruraux et urbains, voire les oppose (Vanier, 2020). Pourtant, comme nous l’avons vu à travers les aires d’attraction des villes, ces deux types d’espaces sont bien connectés et interdépendants. Les territoires ruraux sont également caractérisés par leurs critères fonctionnels comme une faible densité de services (commerciaux, médicaux, ...) et d’emplois (Charvet, 2021 ; D’alessandro *et al.*, 2021) et un lien à l’emploi et aux services variables qui engendre une forte mobilité domicile-travail et un fort ancrage local (D’alessandro *et al.*, 2021).

Par ailleurs, les espaces ruraux se diversifient en activités, l’agriculture ayant une part plus ou moins importante dans les activités rurales selon les types d’espaces. Cette part augmente au fur et à mesure que l’on s’éloigne des pôles (*ibid.*). L’industrie a aussi un poids important dans les espaces ruraux, ce qui se caractérise par une part importante d’ouvriers par rapport aux espaces urbains. Les ouvriers constituent la catégorie sociale la plus représentée dans l’espace rural, près du tiers de la population

(Charvet, 2021). D'autres activités comme le tourisme ou des activités liées à la valorisation de ressources naturelles contribuent au dynamisme des territoires ruraux.

Pour prendre en compte ces critères fonctionnels caractérisant les différents espaces ruraux, une typologie des campagnes (Hilal *et al.*, 2011) établie en 2011 par la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) en partenariat avec le laboratoire ThéMa³, l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et l'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA), montre la diversité des milieux ruraux. Cette typologie exclut toute aire urbaine de plus de 10 000 habitants. On y retrouve trois grandes classes détaillées en sous-catégories :

Les campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées :

- Les campagnes densifiées, en périphérie des villes, à très forte croissance résidentielle et à économie dynamique.
- Les campagnes diffuses, en périphérie des villes, à croissance résidentielle et dynamique économique diversifiée.
- Les campagnes densifiées, du littoral et des vallées, à forte croissance résidentielle et à forte économie présentielle.

Ces campagnes représentent 16% de la population française et sont très dynamiques. L'enjeu est donc d'organiser leur développement, d'éviter l'étalement urbain par un zonage qui respecte les paysages et les ressources naturelles (espaces agricoles et naturels) et d'éviter l'engorgement par une offre de mobilité et de services plus denses pour répondre à la demande.

Les campagnes agricoles et industrielles sous faible influence urbaine :

Ces campagnes représentent 9% de la population française. Éloignées des pôles d'emplois et moins densément peuplées, ce sont des campagnes vieillissantes car les jeunes s'en vont pour trouver de l'emploi. Dans ces campagnes, l'enjeu est le développement économique et l'attractivité démographique mais aussi l'adaptation de l'offre de services au vieillissement de la population.

Les campagnes vieilles à très faible densité :

- Les campagnes à faibles revenus, économie présentielle et agricole.
- Les campagnes à faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique.
- Les campagnes à faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique dynamique, avec éloignement des services d'usage courant.

Ces campagnes représentent 8,5% de la population française car ce sont des espaces à très faible densité. Ces campagnes sont les plus vieillissantes (environ autant de personnes de moins de 24 ans que de personne de 65 ans et plus) et les plus pauvres avec des revenus moyens très faible (plus de 50% des foyers fiscaux non imposables), (Pistre, 2015). Ce sont souvent des espaces où le niveau d'accessibilité est faible, situés en zone de montagne ou le long de « la diagonale du vide ». Après avoir connu une longue période d'exode rural, ces campagnes connaissent aujourd'hui un brassage démographique grâce à un solde migratoire positif. Les arrivées concernent toutes catégories socioprofessionnelles, y compris les retraités, ce qui accentue le vieillissement de la population. Les

³ Laboratoire « Théoriser et Modéliser pour aménager » de recherche en géographie des universités de Bourgogne et de Franche-Comté

enjeux ici sont une offre de services minimale et accessible et un accompagnement sur le plan social. Pour dynamiser ces territoires, il est important de développer l'économie locale grâce aux ressources présentes même si elles sont peu nombreuses.

Finalement, il n'y a pas un mais plusieurs espaces ruraux. Les espaces ruraux ne sont plus vus comme une « France périphérique » opposée à l'urbain mais en connexion avec celui-ci, connexion plus ou moins forte plus on s'éloigne des pôles (D'alessandro *et al.*, 2021). En effet, on s'aperçoit que le niveau de vie est de plus en plus faible et qu'il y a moins d'opportunités d'emplois plus on s'éloigne des pôles mais il y a moins d'écart de revenus entre les personnes les plus aisées et les personnes les plus pauvres en milieu rural qu'en milieu urbain (*ibid.*).

Certes, les espaces ruraux français ont des points communs entre eux comme une densité plus faible qu'en milieu urbain et une part d'activité agricole plus ou moins forte dans les activités rurales (Charvet, 2021). Les espaces ruraux ont une part d'espaces naturels (eaux, forêts, milieux semi-naturels et zones humides) plus élevée ainsi qu'une légère surreprésentation des personnes âgées de plus de 75 ans, entre 9,5% pour le zonage en unités urbaines et 14,3% pour le ZAU (Pistre & Richard, 2018). Cependant, chaque espace rural a ses propres enjeux et difficultés selon son contexte local, son contexte démographique, son histoire économique et sociale ou encore le revenu des habitants qui y résident. Les espaces ruraux offrent différents visages : des espaces plus agricoles, d'autres plus industriels ou encore périurbains (Charvet, 2021). Ces différents espaces offrent des aménités que les citadins convoitent de plus en plus (activité résidentielle, espaces verts, services rendus par les écosystèmes, vie sociale plus apaisée et logement plus abordable). Ces aménités sont des opportunités pour les milieux ruraux car elles attirent des « néo-ruraux » et touristes (un quart des français passent leurs vacances d'été à la campagne) et elles participent à leur attractivité (*ibid.*). Les territoires ruraux peuvent aussi innover et être des pôles de développement en proposant des modes de vie alternatifs et plus solidaires, une meilleure qualité de vie et en accord avec les nouveaux besoins des citoyens, comme nous avons pu le voir lors du confinement de 2020 lié à la crise COVID-19.

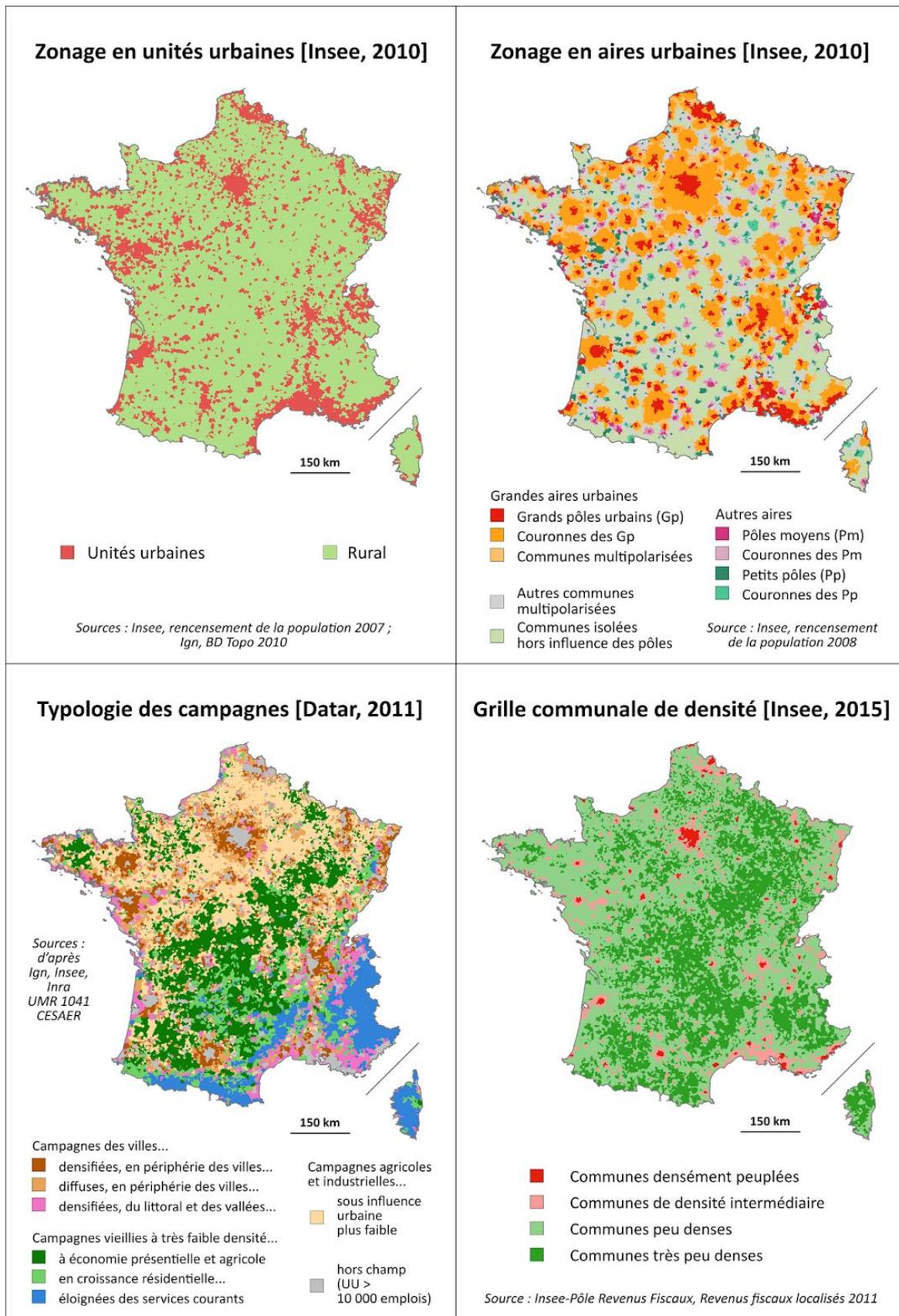


Figure 5 : Les différentes définitions de l'espace rural, (Pistre & Richard, pour Géoconfluences, 2018)

Pour notre travail, nous considérerons l'espace rural selon la grille communale de densité car c'est une des rares définitions du rural qui ne soit pas en creux et c'est la définition de l'espace rural validé par le

Comité Interministériel des Ruralités (Bouba Olga, 2021). Malgré le fait qu'elle ne rende pas compte de la diversité des mondes ruraux, elle a l'avantage d'être en phase avec la définition européenne⁴ et d'être utilisée par les Régions, acteurs essentiels dans la mise en œuvre des programmes européens sur le territoire français depuis 2014. Aussi, cette définition permet des comparaisons entre territoires car elle est basée sur la dispersion spatiale de la population et le nombre d'habitants sur un maillage très fin (carroyage de 1 km² ou agrégé au niveau communal).

2. Présentation du Syndicat Mixte du Sud Gironde, de son territoire et de la mission du stage

a. La structure et ses missions

Le Pôle territorial Sud Gironde est un syndicat mixte fermé à la carte dans le sens où cinq Communautés de Communes (CdC), la CdC Convergence Garonne, la CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers, la CdC du Réolais en Sud Gironde, la CdC du Sud Gironde et la CdC du Bazadais, adhèrent à trois compétences obligatoires :

- En matière d'urbanisme : élaboration et mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).
- En matière d'énergie : élaboration et mise en place du Plan Climat, Air, Energie Territorial (PCAET).
- Pays d'Art et d'Histoire (PAH) : portage de la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire et animation de ce label.

Les compétences adoptées sont fondées sur du volontariat et l'adhésion des EPCI à un projet territorial (Angeon & Bertrand, 2009). Aussi, quatre de ces CdC, la CdC Convergence Garonne, la CdC du Réolais en Sud Gironde, la CdC du Sud Gironde et la CdC du Bazadais, ont décidé d'adhérer à des compétences optionnelles « Développement local – Politiques contractuelles » :

- Santé : élaboration et mise en place du Contrat Local de Santé (CLS) et missions de la Silver Économie ou économie des seniors.
- Santé-environnement : les problématiques de pollution de l'air et de l'eau peuvent entraîner des conséquences néfastes sur l'environnement et pour la santé humaine. Cette compétence combine des enjeux du PCAET et du CLS.
- Emploi et Formation : développement et amélioration de l'enseignement pour donner accès à des formations professionnelles et supérieures sur le territoire ; favoriser l'embauche.
- Plusieurs missions en lien avec le développement économique local :
 - ❖ L'Action Collective de Proximité : soutien aux très petites entreprises (TPE) pour favoriser le maintien et la modernisation des commerces, de l'artisanat et des services en milieu rural.
 - ❖ Le Contrat de Cohésion et de Dynamisation territorial engagé avec la Région Nouvelle-Aquitaine sur 3 ans, de 2019 à 2022. Il a pour but de soutenir et développer les atouts du territoire pour un développement de l'économie, de l'emploi ainsi qu'une transition énergétique et écologique. Ses actions sont multiples et diversifiées, passant de la

⁴ La grille européenne définit par Eurostat établie trois niveaux de densité : les communes densément peuplées, les communes de densité intermédiaire et les communes rurales.

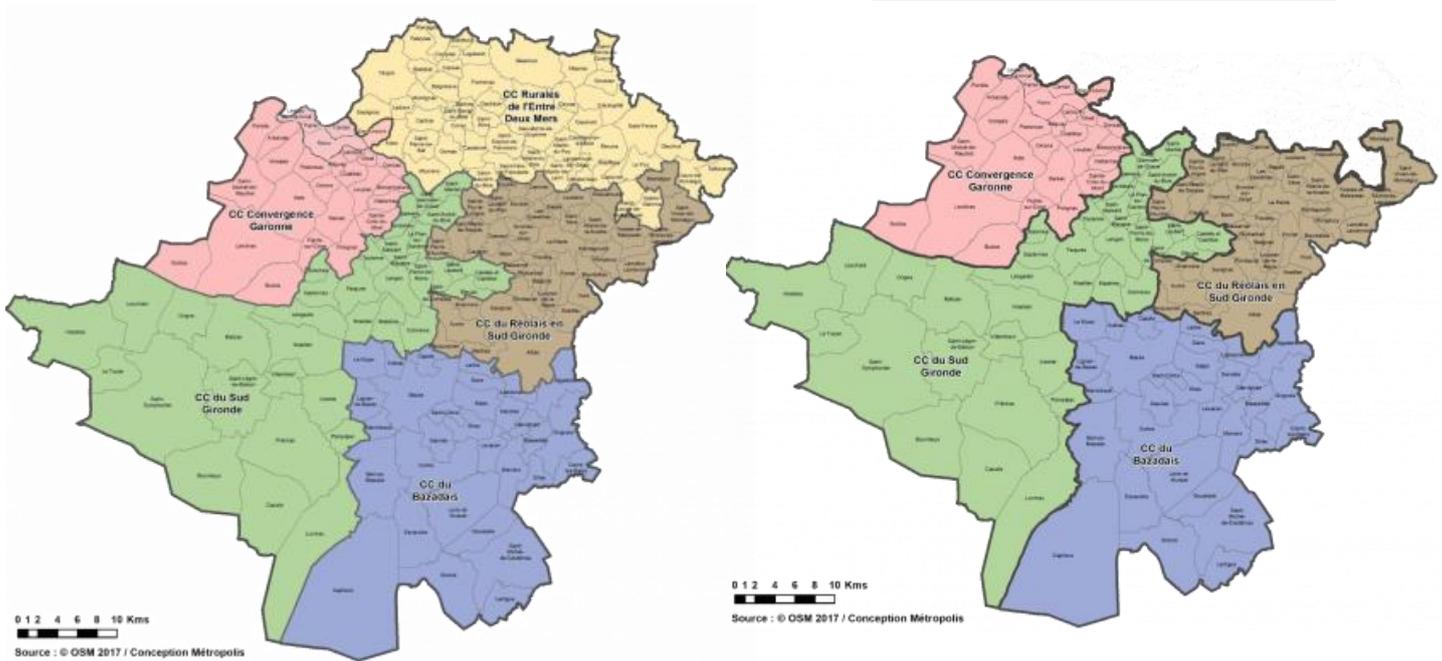
revitalisation des centres-bourgs à la mutation économique des secteurs d'activité en crise.

- ❖ Développement du territoire rural : programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale). Le programme LEADER s'appuie sur les quatre EPCI évoquées précédemment sans la CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

Pour les missions qui m'ont été accordées, le périmètre d'action était celui concernant les quatre CdC de Convergence Garonne, du Réolais en Sud Gironde, du Sud Gironde et du Bazadais. Ce périmètre constituera le territoire du Sud Gironde dans la suite de ce rapport.

Le périmètre d'action des compétences obligatoires

Le périmètre d'action du programme LEADER



Ce périmètre est composé de 5 Communautés de communes (CdC) : la Communauté de communes Convergence Garonne, la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde, la Communauté de communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, la Communauté de communes du Sud Gironde et la Communauté de communes du Bazadais. Il regroupe 123 575 habitants en 2018 et 183 communes.

Ce périmètre est composé de 4 Communautés de communes (CdC) : la Communauté de communes Convergence Garonne, la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde, la Communauté de communes du Sud Gironde et la Communauté de communes du Bazadais. Il regroupe 110 858 habitants et 136 communes.

b. Le territoire du programme LEADER

Le territoire du Sud Gironde est situé au sud du département de la Gironde, à 50 km de Bordeaux et 40 km de Marmande. Le territoire Sud Gironde se trouve à la confluence des départements de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne. Il est traversé par la Garonne. La ville de Langon, sous-préfecture de Gironde, constitue le principal pôle de centralité, avec 7 357 habitants. Les villes de Bazas (4 801 habitants) et de La Réole (4 355 habitants) constituent les deux principaux pôles d'équilibre. Le territoire

est bien connecté car il est desservi par les autoroutes A62 et A65 et par des réseaux ferroviaires (lignes TGV et TER, future ligne LGV).

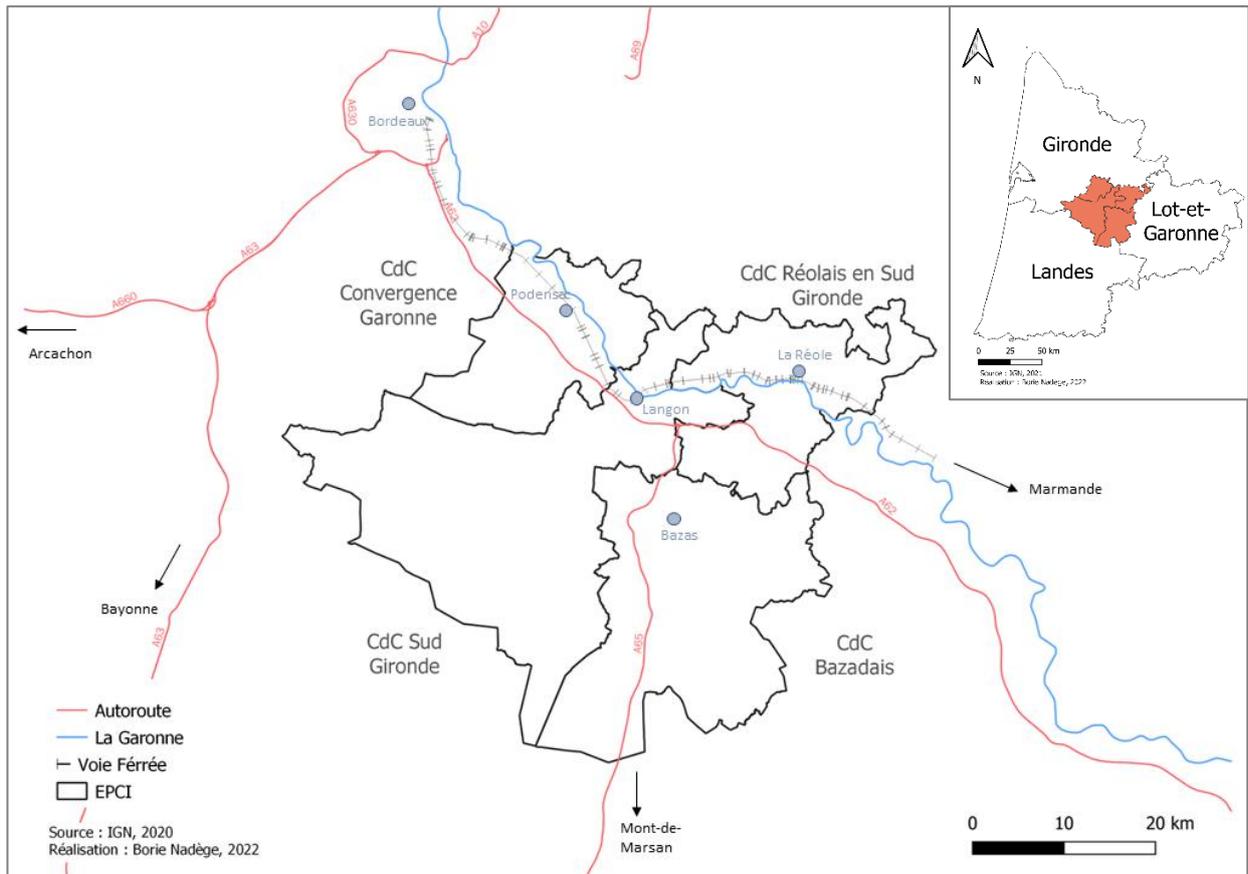


Figure 6 : Situation du territoire du Sud Gironde

c. Les missions en lien avec les enjeux du territoire

La densité de population en Sud Gironde est plus faible que la moyenne avec 53,5 habitants/km², contre 163 habitants/km² pour la Gironde et 107,2 habitants/km² pour la France. Il est également doté d'une part importante de surfaces non artificialisées (espaces agricole, forestier et viticole) qui représentent près de 82% du territoire⁵. Ces caractéristiques sont propres aux espaces ruraux (Charvet, 2021). C'est un territoire à dominante rurale car 93% des communes sont considérées comme rurales selon la grille de densité de l'Insee (voir carte ci-dessous). Le périmètre d'action du programme LEADER est à majorité rural, ce qui légitimise sa mise en place.

⁵ Données Corine Land Cover 2018

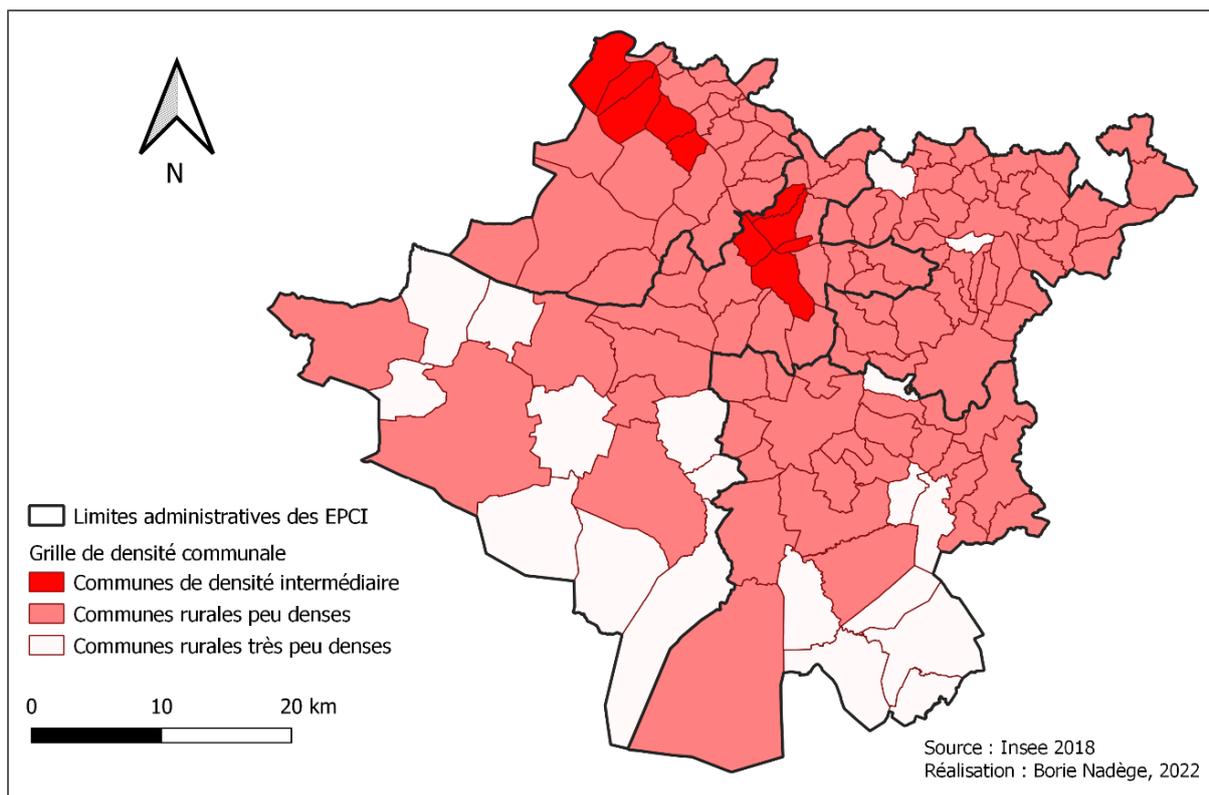


Figure 7 : Grille de densité communale en Sud Gironde

Le Sud Gironde est un territoire où l'activité primaire a un poids important par trois piliers structurants : la sylviculture principalement au sud avec la présence de la forêt des Landes de Gascogne, la viticulture au nord du territoire et la polyculture. Une démarche alimentaire territoriale (DAT) a été lancée en 2019 sur le territoire des cinq EPCI du SCoT Sud Gironde. Cette démarche vise à valoriser et donner accès à une alimentation locale, saine et durable à tous par le soutien de l'agriculture locale et le soutien des initiatives en faveur de l'alimentation durable. Il y a déjà une diversification de la filière (maraîchage de proximité, agriculture biologique) et un développement de démarches de circuits-courts en Sud Gironde. Cependant, cela ne concerne que 10% des agriculteurs du territoire (Syndicat Mixte du Sud Gironde, 2020). La DAT « De la graine à l'assiette », que nous expliciterons plus loin dans ce rapport, souhaiterait aller encore plus loin par la structuration d'une filière d'alimentation de proximité. Pour cela, des actions sont mises en place sur le territoire pour faciliter l'approvisionnement local par le rapprochement des producteurs et des consommateurs, par la mise en réseau des acteurs de l'alimentation pour favoriser leur collaboration et par la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Une de mes principales missions de stage était de coordonner le Défi Foyers à Alimentation Positive (FAAP) en Sud Gironde. Ce défi a pour ambition de montrer aux consommateurs du territoire que l'on peut manger des produits biologiques et locaux sans augmenter son budget alimentaire. Les enjeux sont de faciliter l'accès à une alimentation de qualité à tous et de développer une filière alimentaire territorialisée en encourageant une distribution en circuit-court et en soutenant la production agricole locale. Pour cela, 5 équipes de foyers sont mobilisées sur l'ensemble du territoire et sont suivies et mobilisées par des « structures-relais » qui sont des associations du territoire. Des ateliers sont mis en place pour sensibiliser les participants à une alimentation locale et biologique et des relevés en début et fin du défi permettent de mesurer l'évolution des pratiques d'achats.

Ce défi entre dans le cadre du programme européen LEADER sur la période 2014-2020. Le Groupe d'Action Locale (GAL) Sud Gironde, chargé de la mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire, a conçu une stratégie locale de développement pour cette programmation, articulée autour des 5 axes suivants :

- Identifier le Sud Gironde comme terre d'accueil des entreprises.
- Favoriser l'innovation dans les entreprises par le développement et la création de filières locales.
- Renforcer l'attractivité touristique du Sud Gironde pour l'inscrire dans la stratégie internationale de Bordeaux.
- Coopération.
- Animation – Gestion.

Le défi Foyers à Alimentation Positive entre dans le champ de l'axe « Coopération » car il a été mis en place en coopération avec deux autres territoires : le PETR du Cœur Entre-Deux-Mers et le PETR du Grand Libournais. Un PETR (Pôle métropolitain d'équilibre Territorial et Rural) est un « *établissement public constitué par accord entre plusieurs EPCI à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave correspondant à un bassin de vie ou de population* » (Vie publique, 2021). C'est un outil de coopération entre EPCI créé par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, à disposition des territoires situés en dehors des métropoles. Chaque PETR a pour mission de fédérer les EPCI autour d'un projet de territoire commun qui participe à un développement économique, écologique, culturel et social du territoire sur la base d'un modèle de développement durable.

La deuxième orientation du stage est l'intervention dans l'évaluation de la programmation LEADER 2014-2020 qui arrive actuellement à son terme car la programmation a été étendue à 2022 par une période de transition 2020-2022 à cause du contexte sanitaire mondial. L'évaluation du programme passe par une évaluation quantitative grâce à l'élaboration de critères d'évaluation et par une évaluation qualitative passant par l'appréciation du programme par les acteurs du territoire (membres du GAL et porteurs de projets).

Une troisième orientation a été ajoutée aux deux précédentes au cours du stage. Elle concerne la participation au diagnostic du territoire en vue de la préparation de la stratégie de Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) 2021 – 2027 du Sud Gironde pour la nouvelle programmation européenne 2021-2027 (cf. annexe 1 : Diagnostic territorial pour la programmation européenne 2021-2027).

B. Le programme LEADER : un outil européen pour le développement endogène des espaces ruraux

1. Les prémices des politiques européennes et nationales en faveur des territoires ruraux

Avant d'aborder le programme européen LEADER et les autres politiques européennes, revenons aux prémices de l'Union européenne. Le traité de Rome de 1957 a instauré la Communauté Economique Européenne (CEE) permettant une coopération élargie entre ses six pays membres (l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas). La coopération économique a été ensuite approfondie par l'Acte unique européen de 1986 créant un marché unique européen par le libre-échange (Union européenne, s. d.). Le marché unique européen est basé sur quatre libertés de

circulation : la liberté de circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux (*ibid.*). L'espace Schengen, mis en place en 1985, a rendu plus facile les déplacements des personnes à l'intérieur des Etats membres de celui-ci (pouvant être des Etats membres de la Communauté économique européenne ou non) en effaçant les frontières nationales (*ibid.*). La CEE a été rejointe par de plus en plus d'États européens par différentes vagues d'élargissement jusqu'à atteindre 28 membres en 2013. Le traité sur l'Union européenne signé à Maastricht en 1992 renforce la coopération européenne en impliquant une union politique, économique et monétaire en prévision de la création de l'euro comme monnaie commune en 2002 (*ibid.*). La CEE devient l'Union européenne à l'issue de ce traité. Aujourd'hui, l'UE est composée de 27 membres, le Royaume-Uni ayant quitté l'UE en 2020.

L'union européenne intervient dans différentes politiques sectorielles dont l'agriculture avec la Politique Agricole Commune (PAC) mise en place en 1962 pour soutenir les marchés et exploitants agricoles et pour garantir l'autosuffisance alimentaire. Un second axe de la PAC a émergé en 1992 concernant le développement rural. L'axe du développement rural a été reconnu comme second pilier de la PAC en 1999 et représente le quart du budget de la PAC pour la période 2014-2020 (Pham & Berriet-Sollic, 2018). Ce pilier de la PAC a été mis en place pour soutenir un développement global des territoires ruraux et pour prendre davantage en compte les aspects environnementaux dans l'agriculture (Charvet, 2021) et contribuer à la vitalité des milieux ruraux (Pham & Berriet-Sollic, 2018). Cette politique agricole commune est financée par deux fonds qui sont le FEAGA (Fonds Européen Agricole de Garantie) qui finance les mesures de marchés et les aides aux revenus des agriculteurs et le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) pour soutenir le développement rural (L'Europe en Nouvelle-Aquitaine, 2017). Le FEAGA constitue le premier pilier de la PAC : le pilier « agricole » et le FEADER constitue le « pilier rural » (Lacquement & Chevalier, 2020). Ce second pilier, destiné au développement rural, intervient pour l'aide aux jeunes agriculteurs, le paiement en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à contraintes spécifiques, la diversification de l'économie rurale, les investissements dans les secteurs agricole, agro-alimentaire et forestier ou encore pour des actions de protection de l'environnement comme les mesures agro-environnementales et climatiques (Charvet, 2021; L'Europe en Nouvelle-Aquitaine, 2017).

En France, les interventions du FEADER portent en priorité sur 4 thématiques :



Figure 8 : Les interventions du FEADER en France, (Union européenne, 2015)

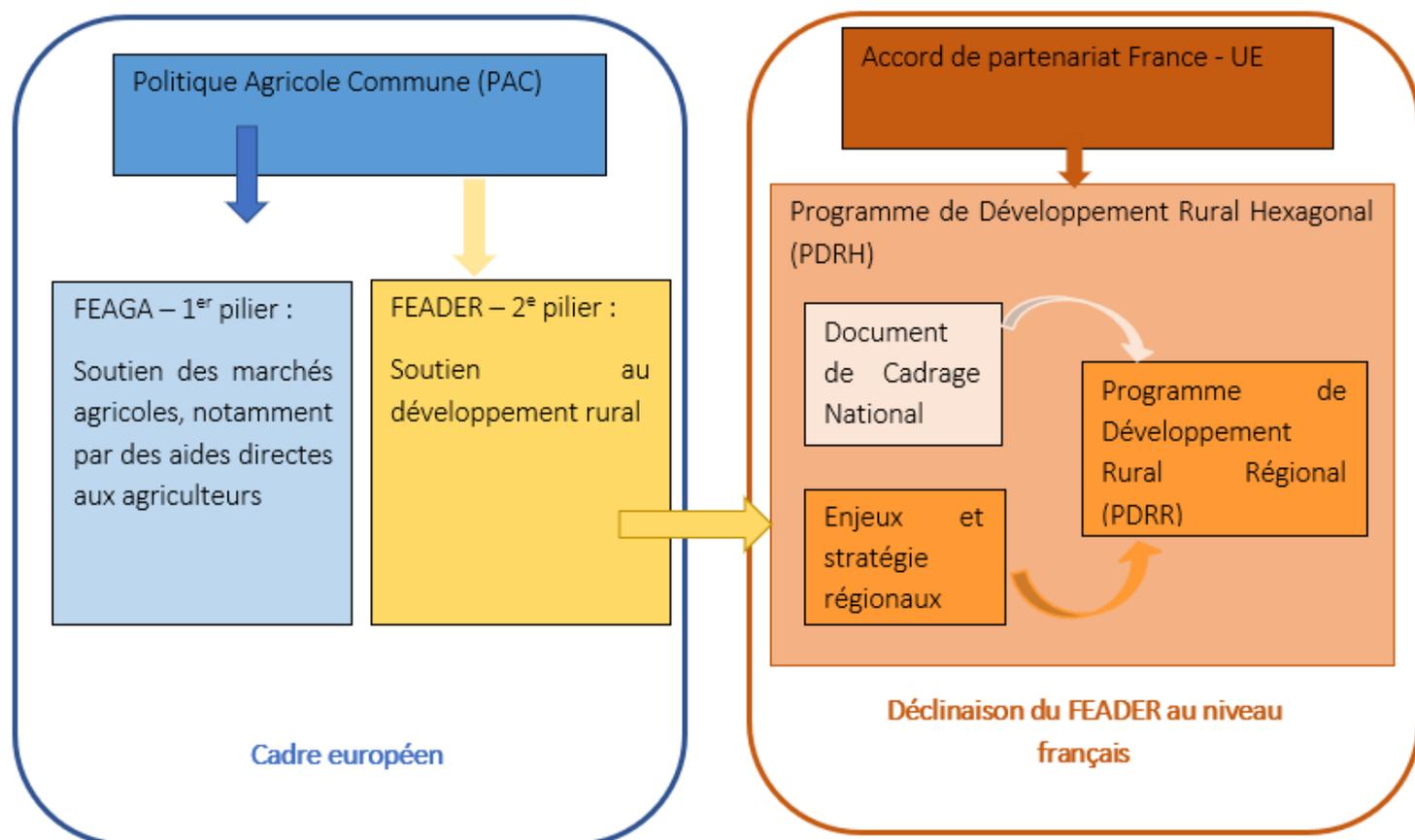
Ces interventions sont déclinées selon six priorités qui sont les suivantes :

- Priorité 1 : Transfert de connaissances et innovation
- Priorité 2 : Viabilité des exploitations agricoles, compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions, promotion des technologies agricoles innovantes et gestion durable des forêts
- Priorité 3 : Organisation de la chaîne alimentaire et gestion des risques
- Priorité 4 : Restauration, préservation et renforcement des écosystèmes liés à l'agriculture et la foresterie
- Priorité 5 : Utilisation efficace des ressources et transition vers une économie à faible émission de CO2 et résiliente aux changements climatiques
- Priorité 6 : Inclusion sociale, réduction de la pauvreté et développement économique

Ces six priorités sont déclinées en 20 mesures (cf. annexe 2 : Mesures du FEADER pour la période 2014-2020). Parmi celles-ci, la mesure 19 est la mesure spécifique au soutien en faveur du développement local au titre de LEADER.

La stratégie de mise en œuvre du fonds FEADER est déclinée au niveau national par le transfert des dispositifs réglementaires dans un Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) (Pham & Berriet-Sollic, 2018), dans le cadre du partenariat de la France avec l'UE. Le PDRH du FEADER est ensuite transposé en Programme de Développement Rural Régional (PDRR) pour chacune des 27 Régions françaises⁶ pour être adapté aux enjeux régionaux.

⁶ Les 27 Régions ont été remodelées en 2017 par la réforme territoriale liée à la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) de 2014. En 2022, 18 Régions demeurent (13 Régions métropolitaines et 5 Régions ultramarines).



Réalisation : Borie Nadège, 2022

Figure 9 : Cadres européen et français régissant la mise en œuvre du FEADER

Du côté de la France, des politiques et initiatives à l'égard du monde rural ont également vu le jour. Tout d'abord, en 1967, un fonds national de rénovation rural a été créé afin de permettre l'aménagement des milieux ruraux par le remembrement ou la réalisation d'infrastructures (routières notamment). Ce fonds devient ensuite le Fonds d'Intervention pour le Développement et l'Aménagement Rural (FIDAR) en 1979 et fusionne au sein du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) en 1995. En 1970, l'Etat élabore des Plans d'Aménagements ruraux donnant lieu par exemple à l'électrification de l'habitat rural et au goudronnage des routes. Cependant, l'échelle d'intervention et de planification nationale ne permet pas de prendre en compte les expériences locales et d'adapter les politiques aux territoires ruraux (Moine, 2006).

Dans les années 1980 commence la décentralisation progressive des politiques d'aménagement et de développement des territoires afin de mieux prendre en compte les spécificités régionales (Angeon & Bertrand, 2009). Cette transformation, par la mise en place de plusieurs lois (Voynet, SRU⁷), aboutie dans les années 1990 à une territorialisation de l'action publique (*ibid.*). Le territoire est conçu comme un « espace de solidarité » (Angeon & Bertrand, 2009 ; Bertrand & Peyrache-Gadeau, 2009).

A partir de 1975, des Contrats de Pays ont vu le jour par conventionnement entre l'Etat et les collectivités locales puis par régionalisation et décentralisation dès 1982. Leur objectif était de revitaliser

⁷ Loi Solidarité et Renouveau Urbain de 2000 sur la solidarité et le renouvellement urbain dans les secteurs de l'urbanisme, de la politique de la ville, du logement et des déplacements. Elle crée également un outil de cohérence des politiques sectorielles : le SCoT (Angeon et Bertrand, 2009)

les espaces ruraux (les campagnes et les villes petites et moyennes) par différentes opérations adaptées aux spécificités locales et par le renforcement des solidarités en donnant une large place aux acteurs locaux dans le développement du pays (Angeon & Bertrand, 2009 ; Bonerandi, 2005). Le pays est entendu ici comme « *une forme d'organisation locale, présentant une cohésion géographique, historique, culturelle économique et sociale, témoignant d'une volonté des acteurs de travailler ensemble au développement d'un territoire (le pays comme outil du développement local)* » (*ibid.*). La loi Pasqua ou loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) de 1995 réintroduit les pays comme périmètre favorisé pour l'aménagement et le développement des territoires ruraux. Les pays sont réaffirmés par la loi Voynet ou loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) de 1999 qui les inscrit dans la démarche de territoires de projets (*ibid.*). Cette loi reconnaît les échelles locales comme cohérentes pour aménager le territoire et apporte une démarche ascendante afin d'adapter les politiques nationales et régionales aux spécificités locales (Angeon & Bertrand, 2009). En 2010, la réforme des collectivités territoriales met fin à la création possible de nouveaux pays, pour ne pas complexifier davantage le millefeuille territorial, ce qui conduit à leur disparition progressive (Géoconfluences, 2019).

Par ailleurs, la LOADT a également participé au soutien des territoires ruraux par la mise en place de Zones de Revitalisation Rurale (ZRR). Elles ont pour objectif de soutenir l'emploi et l'économie dans les zones rurales les plus défavorisées sur le plan économique et démographique par des mesures fiscales et sociales (exonérations d'impôts et de cotisations sociales) en faveur du développement économique (L'Observatoire des Territoires, 2020).

2. Les programmes LEADER pour un développement local des zones rurales : leurs objectifs et évolutions

Le programme Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) s'inscrit dans la sixième priorité du FEADER : « Inclusion sociale, réduction de la pauvreté et développement économique ». C'est un programme d'initiative communautaire pluriannuel d'une durée de six ans. Ce programme, créé en 1991, vise à « *promouvoir le développement socio-économique des zones rurales par le « bas ».* » (Chevalier & Dedeire, 2014, p.9-10) grâce à une démarche ascendante et intégrée de développement des territoires ruraux (Lacquement & Chevalier, 2020). Cette **démarche ascendante** ou « bottom-up » permet d'expérimenter de nouveaux modes de gestion territoriale plus participatifs et locaux en donnant plus de place aux acteurs locaux (publics et privés) dans la gouvernance du programme par la création d'un « groupe d'action locale » ou GAL et en incitant les acteurs du territoire à entreprendre des initiatives pour le développement local rural (Angeon & Bertrand, 2009). La **démarche intégrée** quant à elle permet une meilleure prise en compte des économies locales et leur intégration à l'économie mondiale par l'adoption d'outils (notamment financiers, comme LEADER) permettant de développer des actions sur **l'ensemble des secteurs économiques** (Lacquement & Chevalier, 2020). C'est une approche globale qui prend en compte tous les aspects du développement (écologique, économique et social).

L'Union européenne confie aux acteurs locaux constitués en GAL une enveloppe financière pour aider des projets favorisant le développement de leur territoire rural. Cette enveloppe représente 5% du FEADER, soit 705 millions d'euros pour la période 2014-2020. Les projets accompagnés doivent être en accord avec la **Stratégie Locale de Développement** (SLD) du territoire et doivent respecter les réglementations européennes et nationales. Les actions et les projets contenus dans la stratégie locale doivent être liés et coordonnés en un ensemble cohérent participant à **soutenir l'innovation** sur le

territoire, que ce soit par une innovation sociale ou technologique. Le programme LEADER doit être une façon d'expérimenter. La stratégie locale de développement doit se focaliser sur les objectifs et les actions propres à ajouter de la valeur aux aides qui existent déjà.

Depuis leur création, cinq programmes LEADER se sont succédé :

Programme	Nombre de GAL participant au programme en France	Participation du GAL Sud Gironde
LEADER I 1991-1993 ⁸	40	Non
LEADER II 1994-1999	179	Non
LEADER + 2000-2006	140	Non
LEADER 2007-2013	223	Non
LEADER 2014-2020	339	Oui

Réalisation : Borie Nadège, 2022

Figure 10 : L'histoire des programmes LEADER en Sud Gironde, Source : Leader France, 2017

Le développement local est vu à l'échelle européenne comme un « processus qui permettrait de faire mûrir des priorités, de choisir des actions à partir de savoirs et de propositions de groupes de populations habitant un territoire donné, et de mettre en œuvre les ressources disponibles pour satisfaire ces propositions » (Chevalier & Dedeire, 2014, p.11). Cela implique un développement par les acteurs locaux en privilégiant la **mise en réseau** pour un transfert de pratiques et de compétences et un **partenariat public-privé** pour une décision des actions à mener correspondant aux spécificités locales ; en privilégiant un sentiment d'appartenance à un même groupe à travers un projet collectif. L'accord entre les acteurs est crucial pour s'entendre et s'organiser sur les principes et finalités (Angeon et al., 2006) de l'action du programme LEADER sur le territoire.

Ici, le territoire est le cadre de référence pour instaurer une stratégie de développement spécifique à celui-ci à travers un projet de territoire. Un projet de territoire est « la conjonction d'analyses, de désirs et de savoir-faire collectifs qui permet de polariser l'action de chacun autour d'une ambition commune, de résister aux forces centrifuges, de surmonter les contradictions internes d'intérêts, de saisir les opportunités qui se présentent d'exploiter les marges de manœuvre, de replacer l'action de chacun improvisée en fonction d'événements aléatoires dans une perspective à long terme » (Calame, dans Angeon & Bertrand, 2009, p.96). L'intentionnalité des acteurs est donc déterminante dans la formation du territoire de projet (Moine, 2006). Les souhaits et la représentation du territoire des différents acteurs locaux influencent la mise en place de la politique. Les acteurs locaux doivent donc se coordonner et s'organiser pour avoir un consensus ou un consentement de tous sur les actions d'aménagement à mener (*ibid.*).

3. Une gouvernance partagée du programme

La gouvernance locale peut être définie comme un « processus institutionnel et organisationnel de construction d'une mise en compatibilité des différents modes de coordination entre acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre les problèmes productifs inédits posés aux territoires » (Pecqueur dans Angeon & Bertrand, 2009, p.99). Elle permet la **coopération** entre acteurs (proximité

⁸ Le premier programme n'a duré que deux ans car c'était la phase expérimentale du programme (Duquenoy, 2019)

organisée) et une circulation de l'information facilitée entre acteurs voisins (proximité géographique) (Angeon et al., 2006 ; Angeon & Bertrand, 2009). Cette coopération encourage l'action collective, c'est-à-dire la mise en commun de ressources pour atteindre un objectif qui n'aurait pas été atteint individuellement (Angeon et al., 2006). La démarche LEADER permet des relations entre l'UE et le territoire (liens faibles), par l'intermédiaire du dialogue entre l'Autorité de Gestion qui est la Région Nouvelle-Aquitaine et les techniciens du GAL du Sud Gironde, qui participent à renforcer et stimuler des liens au sein du territoire (liens forts) par la mise en œuvre de projets sur le territoire (Angeon et al., 2006 ; Angeon & Bertrand, 2009). Par exemple, en Sud Gironde, le programme LEADER a permis de créer un réseau entre les entreprises du secteur du bien vieillir par la mise en place de concours d'entreprises.

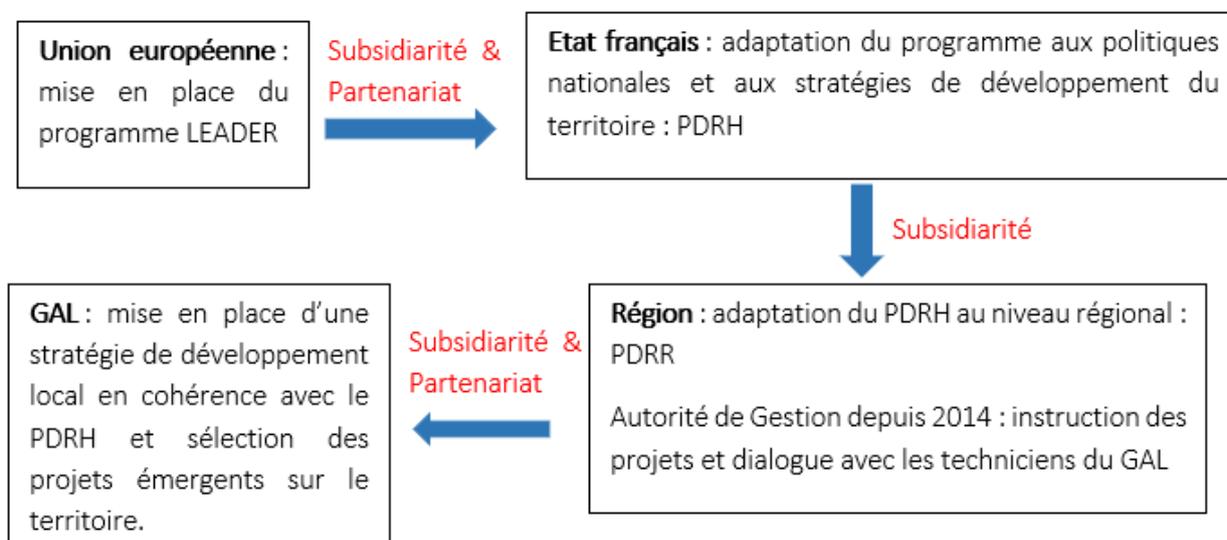
Au sein du programme LEADER, la gouvernance est partagée entre plusieurs niveaux (Chevalier et al., 2012) grâce à une contractualisation et un cofinancement des différents échelons territoriaux (européen, national, régional, local). Jusqu'à la programmation 2007-2013, l'Etat était l'autorité de gestion. Depuis la programmation 2014-2020, la France a une approche plus décentralisée car les Régions sont devenues autorité de gestion (Pham & Berriet-Sollic, 2018). Cependant, l'Etat peut avoir un rôle important dans la redistribution des aides du programme de développement rural (*ibid.*). L'Etat et les Régions pilotent et cofinancent le programme (Laidin & Senegas, 2020).

Au niveau local, le GAL constitue une instance de gouvernance locale avec des acteurs variés et de différents statuts (public et privé). Le GAL peut prendre de différentes formes (Syndicat Mixte, PÉTR). Un partenariat émerge entre les acteurs publics, privés et la société civile de ce nouveau territoire afin de contribuer au développement des zones rurales (Duquenoy, 2019). Cela a été le cas pour le GAL du Sud Gironde où 14 concertations et réunions publiques se sont déroulées avec les habitants, élus et acteurs socio-professionnels, 400 participants au total, afin de définir les besoins et les axes de la stratégie locale de développement (SLD). Un comité de Pilotage a été créé pour définir plus spécifiquement les enjeux, limites, objectifs et pistes d'actions de la SLD. Ce comité était composé d'élus et techniciens des structures territoriales. Ce partenariat a permis de rapprocher les acteurs et d'impulser de nouvelles dynamiques et pratiques locales au stade même de la candidature. Toutefois, le partenariat étant impulsé par le Syndicat Mixte du Sud Gironde, structure porteuse de la candidature LEADER 2014-2020, celui-ci a dirigé les échanges et prédéfini les thématiques abordées.

Cette démarche **partenariale** crée des relations d'interaction et d'interdépendance au sein de l'action publique par l'implication de divers acteurs (publics, associatifs, économiques) dans la conception et l'application de la stratégie locale de développement (Chevalier *et al.*, 2012). Dans ce cadre, le programme LEADER est une forme de décentralisation de l'action publique car il laisse place à de « *nouveaux espaces de régulation entre de multiples catégories d'acteurs participant d'une gouvernance multi-niveau (européen, national, local)* », (Chevalier *et al.*, 2012, p.95). Grâce à la composition de ce GAL, les personnes et organisations locales ne sont pas seulement bénéficiaires du programme mais aussi acteurs (*ibid.*). En effet, les acteurs locaux (membres du GAL) sont impliqués dans une démarche prospective et participative car ils sont invités à participer aux activités rurales et à valoriser les ressources du territoire (Lacquement & Chevalier, 2020).

Cette gouvernance locale peut être vue comme une opportunité pour les acteurs locaux qui ont une certaine marge de manœuvre par rapport à la directive nationale. Ils peuvent soit aller dans le même sens que celle-ci soit lui apporter des modifications du fait de l'appropriation locale de l'instrument LEADER (Laidin & Senegas, 2020) étant donné qu'ils mettent en place une stratégie adaptée à leur

territoire. En effet, depuis la programmation 2014-2020, les acteurs locaux sont les porteurs de la stratégie de territoire qui s'intitule « Stratégie de Développement Local mené par les Acteurs Locaux » (DLAL).



Réalisation : Borie Nadège, 2022

Figure 11 : Schéma de la gouvernance du programme LEADER

C. Méthodologie et outils d'évaluation du programme LEADER

Une évaluation du programme LEADER 2014-2020 a été réalisée car elle est obligatoire pour chaque GAL⁹. Suivant la mission à effectuer, une méthode qualitative et / ou quantitative a été adoptée pour récolter des informations. En effet, l'analyse quantitative permet « d'opérationnaliser un concept et même de contribuer à sa clarification » et de « faciliter les comparaisons à la condition que les données (ou variables) soient transformées de façon identique, et qu'elles soient de même nature. » (Gumuchian & Marois, 2000). Cependant, l'analyse quantitative ne suffit pas car « la nécessaire objectivation du fait social a souvent comme conséquence l'appauvrissement de l'objet d'étude » (ibid.). Différents outils ont été utilisés dans ce cadre : questionnaire, entretien, base de données et documents d'urbanisme.

Concernant ma mission d'évaluation du programme LEADER 2014-2020, la méthode que j'ai définie et utilisée est à la fois quantitative et qualitative. Pour mener à bien l'évaluation, un cadre méthodologique a été établi, prenant en considération les attendus régionaux et ceux de l'équipe technique. L'objectif de l'évaluation est de fournir un retour aux partenaires sur les évolutions des projets accompagnés et les résultats du programme LEADER en Sud Gironde. Cette évaluation est un outil de réflexion sur la mise en œuvre du programme LEADER et sur les améliorations à apporter pour les prochaines programmations.

Mon rôle dans cette évaluation a été premièrement de récolter les données qualitatives auprès des membres du GAL par des entretiens d'environ une heure et demi avec certains membres les plus actifs (voir annexe 3 : Grille d'entretien des membres du GAL). Deuxièmement, j'ai récolté des données quantitatives et qualitatives auprès des porteurs de projet LEADER par un questionnaire d'une vingtaine de questions sur l'ancrage territorial du porteur de projet, les répercussions et l'évolution de chaque

⁹ Règlement (UE) n°1303/2013

projet LEADER sur le territoire (économiques, sociales, etc.) et sur les connaissances du programme LEADER et des programmes européens. L'ensemble de ces données récoltées ont été comparées avec les objectifs de départ de la stratégie locale de développement du Sud Gironde et les objectifs du programme LEADER pour voir quels ont été les résultats du programme LEADER sur le territoire du Sud Gironde.

La méthodologie que j'ai utilisée pour faire l'évaluation de ce programme est basée sur la mise en place d'une grille évaluative avec des questions évaluatives. Les questions évaluatives que j'ai élaborées guident l'évaluation en ciblant les interrogations clés qui se posent pour le GAL Sud Gironde. Elles résultent d'une étude de la logique d'intervention, des besoins de l'évaluation et des réflexions issues de l'équipe technique. Ces questions découlent des six critères d'évaluation établis par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE :

- La pertinence : mesure l'adéquation entre les objectifs du programme et les besoins réels, les priorités et les problèmes identifiés par les populations concernées et si ces objectifs restent pertinents même si le contexte évolue.
- La cohérence : mesure la compatibilité du programme avec les autres interventions menées sur le territoire. On distingue la cohérence interne qui concerne l'absence de contradictions entre les différents objectifs de l'institution, ici le syndicat mixte du Sud Gironde, mais aussi la compatibilité du programme LEADER avec les politiques auxquelles il se réfère. La cohérence externe concerne, elle, l'absence de contradiction entre l'intervention du syndicat mixte du Sud Gironde via le programme LEADER et les objectifs d'autres stratégies. Le programme doit apporter une valeur ajoutée sans chevauchement avec les interventions d'autres stratégies du territoire.
- L'efficacité : mesure si les objectifs et résultats de l'intervention ont été atteints ou sont en voie de l'être.
- L'efficience : mesure la relation entre les résultats et les moyens mis en œuvre pour y arriver (temporels, financiers).
- L'impact : mesure les effets positifs et négatifs, attendus et non attendus, liés au programme.
- La durabilité : mesure la pérennité de l'intervention et des bénéfices nets de l'intervention sur le territoire.

J'ai choisi de faire l'évaluation du programme LEADER 2014-2020 à partir de ces critères car ils sont largement utilisés dans les évaluations de programmes de développement et ils répondent aux attentes du territoire et de l'Autorité de Gestion. Ils correspondent aussi à la méthode d'évaluation préconisée par le Réseau Rural français qui est un outil d'échange, d'information et de partage de la PAC afin de faire connaître les initiatives en matière de développement rural.

Le tableau ci-dessous est la grille d'évaluation mise en place pour faire l'évaluation du programme LEADER 2014-2020. Les six critères d'évaluation ont été traduits en six questions évaluatives afin de questionner le programme sur chaque critère d'évaluation. Chaque question évaluative a ensuite été traduite en plusieurs sous-questions permettant de préciser l'objet de la recherche. Des outils ou indicateurs ont ensuite été créés pour répondre à ces sous-questions évaluatives. Les outils et indicateurs utilisés sont répertoriés en quatrième colonne de la grille d'évaluation. Les résultats sont mentionnés sous forme brute si ce sont des chiffres ou par l'emplacement des données si ce sont des résultats qualitatifs.

Critères d'évaluation	Questions évaluatives	Sous-questions	Outil / indicateurs	Résultats
Pertinence	La stratégie LEADER répond-elle aux enjeux de développement économique, social, environnemental et territorial de manière durable et équilibrée dans une zone rurale ?	Est-ce que la stratégie de développement locale répond aux besoins et enjeux du territoire ?	Tableau types d'investissements	Graphique
		La réalisation du programme est-elle conforme à la candidature ?	Type de MO et projets aidés (public/privé ; urbain/rural)	Répartition public/privé : 58%/42% Répartition urbain/rural : 29%/71%
		Les thématiques choisies en début de programme étaient-elles pertinentes ? Le sont-elles encore ?	Objectifs stratégiques de l'ancienne et de la nouvelle programmation	Nouvelle thématique : la santé
		Quelle a été la valeur ajoutée du programme LEADER sur le territoire ?	Nombre de projets aidés Entretiens membres du GAL	46 Questions 26, 29 (GAL)

Cohérence interne	La stratégie locale de développement s'est-elle déroulée en cohérence avec les objectifs des politiques territoriales aux différentes échelles géographiques (GAL au niveau local, PAC au niveau européen) ?	Le budget était-il suffisant ?	Suivi maquette financière	Reste : -138,04 €
		Y-a-t-il un équilibre dans la répartition des projets et des fonds alloués par fiche-action ?	Nombre de projets totaux déposés et accompagnés pour chaque fiche-action Taux de programmation pour chaque fiche-action Montant moyen des projets pour chaque fiche-action	Graphiques et carte
		Y-a-t-il un équilibre spatial des projets ?	Carte et graphique de la répartition des projets sur le territoire	Graphiques et carte
		Le programme LEADER a-t-il eu un effet levier sur l'émergence de projets ?	Entretiens	Questions 26, 27 (membres du GAL)
		LEADER est-il un outil cohérent au sein des outils de la PAC et des politiques européennes pour intervenir en Sud Gironde ?	Objectifs des fiches-actions Types de projets aidés (suivant la nomenclature de la Région) Nombre de projets aidés par fiche-action	Graphiques
Efficience	En quoi le programme LEADER pourrait-il être plus efficient ?	LEADER pourrait-il faire plus avec les mêmes ressources ou faire autant à coûts moindres ?	Différence entre montant prévu et enveloppe utilisée	-138,04 €
		Quels sont les principaux freins administratifs et comment serait-il possible de les réduire ?	Enquête Porteurs de projet	Question 18 Porteurs de projet

Efficacité	Dans quelle mesure la gouvernance et l'animation du programme LEADER en Sud Gironde permettent-elles de répondre à la stratégie locale de développement ?	La sélection des projets doit-elle être revue ?	Pertinence des critères selon les projets Entretiens membres du GAL	Question 23 (membres du GAL)
		Quels sont les résultats des projets ? Des résultats sociaux, économiques et environnementaux positifs sont-ils encouragés au niveau local ?	Evolution du chiffre d'affaires des entreprises, des emplois = Enquête Nombre de projets abandonnés	Question 12, 13, 19 (Porteurs de projet)
		Le mécanisme de décision du comité de programmation est-il performant ?	Entretiens	Question 17, 18, 21 (membre du GAL)
		Quelles sont les typologies de porteurs de projets ayant eu une aide LEADER ?	Typologie des Porteurs de projet	GAL : 49% public, 51% privé
		Quelle est la typologie des membres du GAL ?	Typologie des membres du GAL (public/privé)	Répartition MO public/privé : 58%/42%
		Quelle est la typologie des projets ?	Typologie des projets (public/privé ; urbain/rural)	Répartition projets urbain/rural : 29%/71%

Impact	Dans quelles mesures le programme LEADER a-t-il eu un impact, positif comme négatif, sur le territoire et sur les projets aidés ?	La communication autour du programme a-t-elle été efficace ?	Mode de connaissance du programme par les Porteurs de projet = Enquête	Graphique question n°9 (Porteurs de projet)
			Nombre de réunions avec la Région	50 réunions Animation/Formation sur la programmation
		Comment les membres du GAL ont-ils perçu le programme ?	Entretiens comité de programmation	Questions 17, 21, 22, 25, 29 (membres du GAL)
		Quel a été l'impact du programme dans l'atteinte des objectifs ?	Nombre de demandes sur la période 2014-2020	94 demandes (111 si on prend en compte tous les premiers contacts) + 8 projets d'Animation/Gestion
			Nombre de projets sélectionnés, aidés et programmés par fiche-actions	55 projets sélectionnés 46 projets aidés 33 projets programmés
		Les opérations menées ont-elles permis de créer des emplois ?	Nombre d'emplois créés : Enquête Porteurs de projet	Questions 12, 13 (Porteurs de projet)
		Quels sont les points à travailler / renforcer pour la prochaine programmation ?	Entretiens comité de programmation	Question 30, 31 (membres du GAL)
		Comment améliorer le soutien au montage de projets ?	Enquête Porteurs de projet	Question 11 (Porteurs de projet)

			Entretiens comité de programmation du GAL	Question 23, 31 (membre du GAL)
	Quels ont été les facteurs de réussite du programme ?		Nombre de projets sélectionnés / total des prises de contact	49,10%
			Taux de programmation par fiche-action	Graphique
			Entretiens comité de programmation du GAL	Questions 17, 18, 22, 24 (membre du GAL)
	Quels ont été les avantages du programme pour les porteurs de projets ?		Enquête Porteurs de projet	Graphique question n°10 (Porteurs de projet)
	Les opérations ont-elles permis de développer l'économie locale ?		Enquête : Population couverte par les projets	Graphique question n°17 (Porteurs de projet)
	Quel impact a eu LEADER sur la gouvernance locale ?		Entretiens	Question 18 (membre du GAL)
	Y-a-t-il eu des impacts non attendus du programme sur les projets et sur le territoire ?		Enquête Porteurs de projet Entretiens comité de programmation du GAL	Question 24, 25, 26, 30 (membre du GAL)

Durabilité	Le programme LEADER est-il un outil durable pour le développement territorial du Sud Gironde ?	Le double quorum est-il toujours respecté ?	Nombre de consultation électronique	7
		Pourquoi les membres du GAL participent-ils au comité de programmation ?	Entretiens	Question 13 (membre du GAL)
		Les projets accompagnés subsistent-ils quelques années après ?	Enquête : taux de réussite des projets	Graphique question n°23 (Porteurs de projet)
		Les acteurs du territoire sont-ils prêts à recommencer une nouvelle programmation LEADER ?	Entretiens comité de programmation Enquête porteurs de projet	Question 29 (membre du GAL) Graphique question n°22 (Porteurs de projet)

Trois outils principaux, quantitatifs et qualitatifs, ont été utilisés : le questionnaire, l’entretien et la récolte des données brutes.

1. L’évaluation qualitative du programme LEADER 2014-2020

OUTILS	ACTEURS	OBJECTIFS
Grille d’entretien	Membres du GAL	<p>Comprendre leur apport dans le comité de programmation</p> <p>Comprendre l’apport de l’expérience au sein du GAL pour le membre</p> <p>Appréhender les connaissances générales sur les fonds européens et le programme LEADER des membres du GAL</p> <p>Recueillir les ressentis sur le programme LEADER</p> <p>Recueillir les ressentis sur la gouvernance du GAL et les évolutions possibles</p>

Pour la récolte de données qualitatives, j’ai mené des entretiens semi-directifs avec certains membres du GAL. L’entretien semi-directif est un outil pour recueillir l’expérience des membres du GAL : les avantages et inconvénients qu’ils ont trouvé à s’engager dans la démarche LEADER. La grille d’entretien est disponible en annexes (cf. annexe 3 : Grille d’entretien des membres du GAL).

Les entretiens ont été construits à partir d’une méthode hypothético-déductive. Les concepts mobilisés et détaillés dans l’annexe 3 (cf. annexe 3 : Grille d’entretien des membres du GAL) pour définir la grille d’entretien sont vérifiés par les entretiens avec les membres du GAL. Pour mettre en place cette grille d’entretien, j’ai défini des thématiques à partir de ces concepts et de la problématique posée. Puis, j’ai défini des questions pour chaque thématique. Elles correspondent au code couleur de la thématique (cf. annexe 3 : Grille d’entretien des membres du GAL). Cinq membres du GAL ont été interrogés. L’échantillon choisi s’est voulu le plus représentatif possible. La répartition du GAL est à 51% privé et 49% public ainsi que 34% de femmes et 66% d’hommes. Parmi les membres choisis se trouvaient deux représentants du collège public et deux représentants du collège privé ainsi que le président du GAL. Deux femmes et trois hommes ont été interrogés pour être au plus près de la composition du GAL. Les entretiens se sont déroulés du 2 au 8 juin 2022.

Avec ces entretiens, nous voulions savoir en quoi les membres du GAL participent au développement territorial par leur engagement dans la démarche LEADER et par leurs différentes approches du territoire du Sud Gironde. Une hypothèse a été émise :

Les membres du GAL, par leur connaissance du territoire, connaissent les besoins et enjeux du Sud Gironde. Dans ce cadre, ils apportent une plus-value au programme LEADER par leur diversité d’approches et de pratiques du territoire du Sud Gironde.

Les entretiens ont permis de valider cette hypothèse car les membres sont des élus ou des professionnels du territoire. Ils sont donc tout le temps au contact de la population locale et peuvent faire remonter leurs besoins. Ils apportent une plus-value au programme car l’échange entre les collèges privé et public amène une richesse dans les décisions, le collège privé pouvant apporter son expérience et son analyse économique lors des comités de sélection et de programmation des projets. Les membres s’emparent de leur rôle dans la portée à connaissance du programme et contribuent à aiguiller les

porteurs de projet dans la recherche de financements. Les entretiens ont permis de répondre en partie à l'ensemble des critères d'évaluation.

Le choix a été fait de retranscrire partiellement les entretiens, à partir des notes et enregistrements des entretiens, pour répondre à l'évaluation du programme LEADER 2014-2020. Les idées principales ressorties des discours des membres ont été synthétisées et intégrées à l'évaluation finale du programme LEADER 2014-2020.

En résumé, 46 projets ont été accompagnés sur cette programmation, majoritairement des projets agro-alimentaires et de développement économique, deux des thématiques fléchées dans la SLD. Les porteurs de projets accompagnés sont majoritairement publics (56% des porteurs de projet). Quant à la localisation des projets, la majorité (72%) sont des projets ruraux et ils sont globalement bien répartis sur le territoire même si l'on constate un plus faible nombre de projets sur la CdC du Bazadais. Ces projets ont eu un certain impact sur le territoire du Sud Gironde car ils ont participé au développement économique, touristique et patrimonial du Sud Gironde par la création (Silver Economie) ou le soutien (agro-alimentaire, tourisme, ...) de certaines filières. Un résumé de l'évaluation est disponible en annexe 4 : Résumé de l'évaluation du programme LEADER 2014-2020.

2. L'évaluation quantitative du programme LEADER 2014-2020

OUTILS	ACTEURS	OBJECTIFS
Questionnaire	Porteurs de projet	<p>Suivi des projets accompagnés</p> <p>Aide à la construction de la nouvelle stratégie de Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL)</p> <p>Evaluation des connaissances générales sur les fonds européens et le programme LEADER des acteurs du territoire</p> <p>Evaluation de l'importance de l'apport de l'aide LEADER dans le projet</p>

Afin de compléter les données et d'obtenir une vision représentative de l'ensemble des acteurs du programme LEADER, nous avons choisi de créer et diffuser un questionnaire à destination de tous les porteurs de projets accompagnés sur la programmation 2014-2020 (cf. annexe 5 : Questionnaire à destination des porteurs de projet). Ce questionnaire a été diffusé par voie électronique aux 33 porteurs de projets de la programmation 2014-2020. Après 2 relances, 15 réponses nous ont finalement été retournées, soit un taux de réponse d'environ 45%.

L'évaluation du programme LEADER passe également par une analyse chiffrée. C'est pourquoi des données quantitatives ont été recueillies pour enrichir l'évaluation.

OUTILS	OBJECTIFS	DOCUMENTS UTILISES	DONNEES RECUEILLIES
Indicateurs quantitatifs	Analyse de la pertinence, de la cohérence et de l'efficacité du programme LEADER	Rapports annuels de mise en œuvre	Nombre de projets accompagnés sur l'année Nombre de réunions du GAL Nombre de réunions avec l'Autorité de Gestion Taux de paiement pour l'année en cours
		Tableau des projets LEADER	Nombre de projets accompagnés Montant attribué à chaque projet
	Analyse de l'impact de la programmation LEADER sur l'émergence de projets et sur le développement local	Tableaux financiers	Cofinancements de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département Nombre de projets par fiche-action Montant dépensé par fiche-action
		Candidature initiale	Objectif de la SLD
	Analyse des publics concernés par le programme LEADER	Comptes-rendus des comités de programmation	Nombres de consultation électronique dû au manque de membres absents Spécificité des projets pour classer chaque projet dans une typologie Date de sélection et de programmation des projets Adresses des projets
		Grille de densité communale	Localisation des projets par CdC Discrétisation urbain / rural des projets

Ces données répondent aux critères d'évaluation de pertinence, de cohérence, d'efficacité et d'impact de l'OCDE. Les données quantitatives sur le programme LEADER m'ont permis d'avoir des éléments factuels sur les résultats du programme concernant :

- L'analyse financière du programme LEADER.
- La typologie de projets.
- La répartition par typologie d'acteurs accompagnés.
- Les recommandations et perspectives pour les prochaines programmations.
- La répartition urbain / rural des projets :

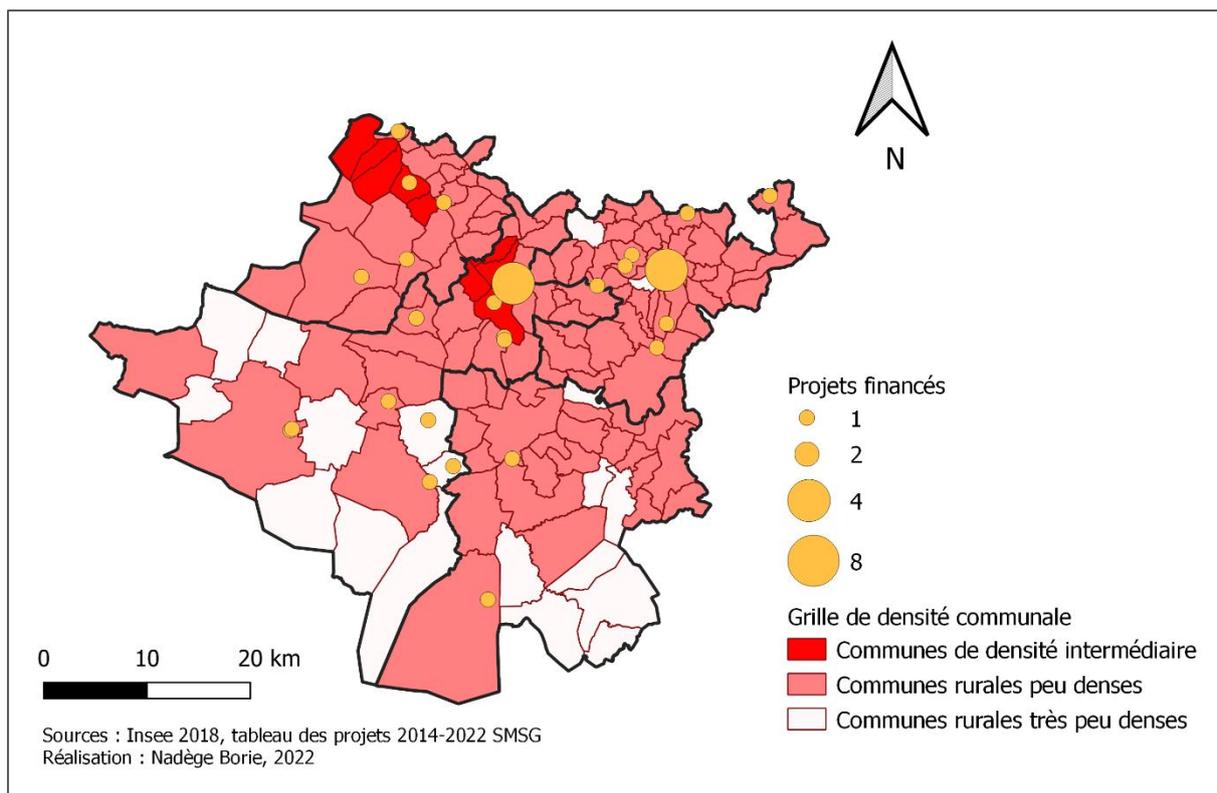
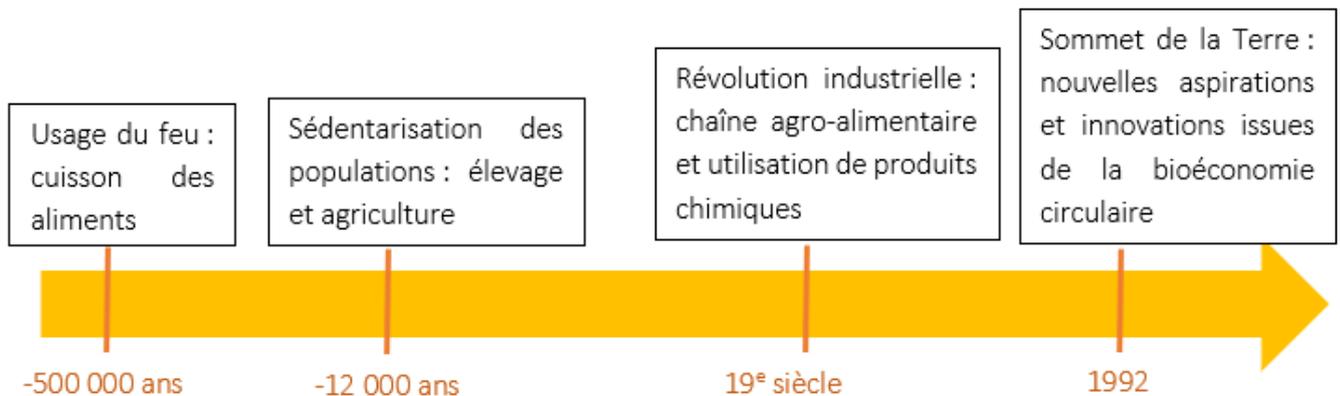


Figure 12 : Répartition des projets LEADER selon la discrétisation urbain / rural du territoire

Le programme LEADER a participé à l'émergence de projets sur tout le territoire du Sud Gironde. Une part importante d'entre eux (9 sur 46) sont dédiés à l'agriculture et l'alimentation. Parmi eux, on retrouve des projets innovants (utilisation d'urine humaine comme engrais naturel) ou encore des projets pour une alimentation territorialisée et plus responsable (conserveries, projet de sensibilisation au gaspillage alimentaire, ...). Un des projets de cette programmation est représentatif des démarches en cours sur ce territoire : le Défi Foyers à Alimentation Positive.

III. Le Défi Foyers à Alimentation Positive : un projet de coopération au cœur des transformations du territoire

L'alimentation a connu plusieurs transitions au cours du temps. Elles sont représentées sur la flèche chronologique ci-dessous :



L'échelle de temps n'est pas respectée.

Réalisation : Borie Nadège, 2022

Source : Rastoin, 2018

Figure 13 : Chronologie des transitions alimentaires et agricoles

La révolution industrielle a apporté de nouvelles pratiques, notamment la mécanisation et l'utilisation de produits chimiques (engrais et produits phytosanitaires) et a fait du modèle de production intensif le modèle hégémonique contemporain (Rastoin, 2018).

A. La mesure 19.3 de la démarche LEADER : l'axe Coopération au travers de l'alimentation

1. Une coopération interterritoriale disparate

En Sud Gironde, le projet « Défi Foyers à Alimentation Positive » a été créé et mis en place en 2021 dans le cadre de l'axe Coopération du programme LEADER qui est la mesure 19.3. Cet axe permet de mettre en œuvre des projets interterritoriaux et transnationaux sous deux formes possibles :

- Des actions de préparation d'activités de coopération, telles que la recherche de partenaires, l'accompagnement méthodologique, les formations à la communication (Bureau d'études Oréade-Brèche & Observatoire du Développement Rural, s. d.).
- Des actions de mise en œuvre d'activités de coopération, telles que les échanges d'expériences et de pratiques dans la perspective de la mise en œuvre d'actions communes (*Ibid.*).

Cette coopération inclut trois GAL : le GAL du Sud Gironde, le GAL du Cœur-Entre-Deux-Mers et le GAL du Grand Libournais. La mission de ces trois structures est de coordonner, animer et faire un bilan du Défi.

Ce projet commun permet de créer de nouveaux liens entre collectivités voisines et permet d'échanger des pratiques entre ces trois territoires qui ont en commun certaines logiques de similitudes et d'appartenance. La logique de similitude renvoie à la capacité des agents à partager des représentations et des fins communes alors que la logique d'appartenance renvoie aux dynamiques d'interaction des

agents (Angeon & Bertrand, 2009). Ici, les trois acteurs ont tous mis en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT) (logique de similitude) afin de structurer des circuits alimentaires locaux et de donner accès à une alimentation saine et de qualité à tous. Aussi, le Syndicat Mixte du Sud Gironde et le PETR du Grand Libournais avaient déjà des relations avec le PETR du Cœur-Entre-Deux-Mers qui n'est autre que le chef de file de cette coopération (logique d'appartenance). Ce projet a ainsi permis de mutualiser des ateliers mais aussi des idées et des orientations. Cependant, il n'y a pas eu de coopération dans la mise en œuvre du défi Foyers à Alimentation Positive. Chacun a mis en place sa propre organisation des ateliers et a mis en place les ateliers qui lui semblait les plus pertinents. Des thématiques d'ateliers étaient en commun comme les ateliers cuisine, jardinage ou nutrition, mais d'autres étaient spécifiques au Sud Gironde (balade naturaliste, visite de cressonnière).

Dans ce projet, ma mission a été de coordonner le défi entre toutes les parties prenantes (structures-relais et intervenants sur les ateliers). Dans ce cadre, je mettais en place les ateliers avec les intervenants et les structures-relais m'informaient de la tenue ou non des ateliers, leurs dates, les difficultés rencontrées et sur la participation de leurs foyers. Nous avons eu une première réunion avec l'ensemble des structures-relais à mon arrivée pour que je sache où elles en étaient, ce qu'elles avaient déjà fait et pour savoir si les foyers étaient restés jusqu'à ce que j'arrive car le défi avait commencé fin novembre 2021. Après cela, j'ai pu intervenir dans le défi pour coordonner les derniers ateliers, participer à l'un d'entre eux pour m'imprégner du sujet et rencontrer les structures-relais en réel et enfin organiser la soirée de clôture du défi qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2022.

La coopération est un outil intéressant pour créer de nouveaux liens grâce à la logique d'appartenance et à la logique de similitude qui contribuent à construire le territoire par la mise en œuvre d'actions au sein d'un réseau localisé (Angeon *et al.*, 2006). La proximité géographique des acteurs a facilité la coopération car la proximité favorise le développement des interactions entre acteurs (*ibid.*). Ce n'est pas une condition essentielle à l'action collective mais un plus pour encourager la coopération.

2. La coopération intra-territoriale : des partenaires engagés et des participants acculturés

Dans ce projet, la coopération se fait entre territoires voisins mais aussi entre acteurs au sein du territoire du Sud Gironde. En effet, le Syndicat Mixte du Sud Gironde, qui est la structure porteuse du défi, a travaillé avec des « structures-relais » qui doivent constituer une équipe en mobilisant des foyers du territoire.

a. Les structures-relais : acteurs majeurs du Défi

Les associations sont souvent présentées comme des acteurs sociaux et économiques importants des espaces ruraux, notamment dans les secteurs du service à la personne ou aux familles et des loisirs (Lored, 2011). Elles sont donc des acteurs essentiels du système d'acteurs local car elles participent au dynamisme du territoire. C'est le cas des associations participant au défi :

- Adichats est une association créée en 1981 qui a pour but de préserver et restaurer le patrimoine culturel, architectural et naturel mais aussi qui participe à l'insertion et l'inclusion sociale par la formation et l'éducation populaire. Cette association se situe à Villandrault, sur la CdC du Sud Gironde.
- Le Centre de Vacances et de Loisirs Verdélaisien Pôle Social Rural (CVLV PSR) est une association créée en 1980 qui agit en faveur du soutien de la vie locale par différentes activités. Parmi elles, on retrouve des activités pour les familles (ateliers couture, ateliers cuisine du monde, etc.),

pour les jeunes (loisirs, vacances, etc.) et des activités d'animation de la vie locale. Cette association se situe à Verdélais, sur la CdC du Sud Gironde.

- Le Domaine de la Chapelle : association de sensibilisation au développement durable créée en 2010 à Preignac, sur la CdC de Convergence Garonne. Ses activités principales sont le conseil et l'aide au compostage, la sensibilisation à l'environnement et au zéro déchet et la préservation de la biodiversité. Cette association fait des colloques autour de l'utilisation des produits phytosanitaires en viticulture et autour de la permaculture.
- La Boussole est un tiers-lieu créé en 2019 à Captieux, sur la CdC du Bazadais. Elle propose des activités diverses (espace de coworking, ateliers cuisine, ateliers bricolage, « petit marché », cours de français, de lecture et d'écriture, activités pour enfants) qui favorisent l'échange et le partage entre les habitants.
- Solid'Avenir est une association socioculturelle agissant sur l'inclusion sociale par des activités d'éducation populaire (accompagnement à la scolarité) et l'accès au droit pour tous (immigrés, personnes en situation de précarité, etc.). Sur l'année 2021, la thématique de l'alimentation était au cœur de ses actions. Cependant, cette association a dû quitter le projet précocement à cause du désengagement des foyers inscrits au défi.

De façon générale, les associations se sont créées sur les manques de l'offre publique ou par l'initiative d'habitants voulant apporter de nouvelles pratiques locales (Loredo, 2011). Les nouveaux arrivants (cadres, professions intermédiaires, retraités) cherchant à s'intégrer dans le tissu local ou à faire du bénévolat ont permis le développement de la vie associative (*ibid.*). Cela se vérifie sur notre territoire. En effet, deux des associations partenaires sont des associations récentes (12 ans pour le Domaine de la Chapelle et 2 ans pour La Boussole) constituées par des nouveaux arrivants souhaitant participer à la vie locale. On remarquera que, pour la plupart, ces associations ont déjà une activité en lien avec l'alimentation (cuisine, agriculture durable). La participation à un projet de ce type a donc été naturelle. Les animateurs avaient déjà des connaissances et compétences en matière d'alimentation plus responsable et plus saine ; certains avaient un diplôme, une formation ou une expérience dans le domaine alimentaire / biologique. Les associations partenaires sont des structures qui s'interrogent sur ces questions-là.

Les structures-relais ont joué un rôle majeur dans le Défi car elles avaient pour mission de recruter et de suivre les foyers durant toute la période du Défi. Elles se sont aussi chargées de mettre en place les ateliers proposés au long du Défi (atelier cuisine, nutrition-sophrologie, jardinage, visite de ferme, balade comestible). L'investissement des associations a même été plus loin car elles ont été force de proposition pour d'autres ateliers (lombricompostage, ciné-débat, visite de jardin médiéval, batch-cooking).

Le Syndicat Mixte du Sud Gironde a collaboré avec des associations car ce sont des structures qui représentent la société civile sur les questions de développement territorial (*ibid.*). Par ailleurs, l'intégration d'associations à ce projet favorise la construction d'un PAT prenant en considération les besoins et aspirations de la population locale. Ce PAT se construit par une logique ascendante comme la mise en place du programme LEADER.

b. Les foyers adhérents au Défi : des citoyens avertis

Les foyers participant à un Défi Foyers à Alimentation Positive (FAAP) sont souvent des personnes déjà inscrites dans une démarche alimentaire biologique et locale et qui souhaitent approfondir leur changement de pratiques (Bré-Garnier, 2021). C'est le cas des participants du Défi FAAP en Sud Gironde.

Une grande partie d'entre eux consommaient des produits biologiques auparavant. Ce sont des consommateurs avertis. Leur consommation relève de leur passé socio-économique (Adamiec, 2018), de leur classe sociale et statut, de certaines normes et valeurs (Costa *et al.*, 2014). Leur consommation peut aussi être influencée par les interactions avec le monde extérieur et avec leur entourage (Costa *et al.*, 2014; Hsu *et al.*, 2020) car chaque individu recherche l'acceptation de ses pairs à travers l'alimentation (Hsu *et al.*, 2020). Ces normes et interactions influencent les intentions d'achat des consommateurs.

Par ailleurs, l'alimentation est un moyen d'exprimer son identité, ses valeurs (attachement à une nourriture saine, à la valorisation des producteurs locaux ou d'entreprises ...), (Costa *et al.*, 2014). Manger peut donc être considéré comme un acte politique (Roos *et al.*, 2007).

La plupart des foyers participants au Défi étaient des personnes sensibilisées ou intéressées par les enjeux environnementaux et / ou par l'alimentation durable. Par ailleurs, l'intérêt de certains pour ce Défi venait de l'aspect budgétaire qui est un aspect prioritaire dans leur choix alimentaire. En effet, certains souhaitaient « consommer mieux » sans que cela ne leur coûte cher. Il est vrai que dans l'opinion publique, on a tendance à croire que l'alimentation durable est plus chère que l'alimentation conventionnelle même si ce n'est pas forcément le cas (Hsu *et al.*, 2020).

En début de défi, une équipe constituée de personnes immigrées parlant peu français et de personnes ne mangeant pas équilibré a quitté le Défi FAAP car les relevés d'achat étaient contraignants (Bré-Garnier, 2021) et certains ne pouvaient pas le faire à cause de la barrière de la langue. Par ailleurs, leur volonté (manger à très bas prix) n'était pas en totale adéquation avec les valeurs du Défi (manger biologique et local sans dépenser plus). Les produits plébiscités par le Défi (produits biologiques) ne sont pas des produits que consomment ces personnes. Il y a une différence entre les préoccupations du Défi (manger biologique et local) et ce que les personnes en situation de précarité alimentaire veulent (une nourriture saine pour des budgets restreints). Lorsque l'on n'a pas une alimentation équilibrée, chercher à rendre son alimentation plus locale et biologique n'est pas la priorité. Ces points de vigilance ont été notifiés dans le bilan du Défi FAAP et dans le brainstorming sur une nouvelle forme de défi alimentaire disponible en annexe 6 : Bilan du Défi FAAP et en annexe 7 : Compte-rendu du brainstorming sur une nouvelle version du Défi Foyers à Alimentation Positive.

L'apport de ce type de défi reste relatif car les participants sont déjà convaincus de la démarche et car l'information, même si elle contribue à changer certains comportements ou choix alimentaires (*ibid.*), ne suffit pas à changer les priorités de consommation (Guthrie *et al.*, 2015). Ici, le Défi n'a touché qu'un public averti qui avait déjà certains comportements alimentaires en adéquation avec les objectifs du Défi. Le Défi FAAP a donc participé à certains changements de comportements ou choix alimentaires de ces personnes mais n'a pas changé leurs priorités de consommation car ils avaient déjà des résolutions dans le sens d'une alimentation plus saine et plus durable.

3. Evaluation du Défi Foyers à Alimentation Positive

a. Méthodologie

L'objectif de l'évaluation du Défi Foyers à Alimentation Positive (DFAP) est de connaître les difficultés rencontrées, l'implication des parties prenantes dans le défi et le succès ou non du défi pour une éventuelle reconduction du défi l'année prochaine.

OUTILS	ACTEURS	OBJECTIFS
Grille entretien	Structures-relais du Défi Foyers à Alimentation Positive (FAAP)	Comprendre les motivations de participation au projet ou d'abandon des structures-relais Recueillir les points de vue des associations sur les pratiques agricoles et alimentaires du territoire Identifier les partenariats possibles et réseaux d'acteurs émergents du défi Foyers à Alimentation Positive

J'ai mené cinq entretiens auprès des bénévoles des structures-relais. Le choix d'un entretien de type semi-directif permet de comprendre les motivations des bénévoles qui participent à ce projet et ce que cela leur a apporté car « *le recours aux questions ouvertes nous apprend beaucoup sur les valeurs, les opinions, les attitudes et le comportement d'individus* » (Gumuchian & Marois, 2000). Pour mettre en place la grille d'entretien, j'ai défini une problématique et deux hypothèses de départ (cf. annexe 8 : Grille d'entretien des structures-relais du Défi FAAP). A partir de ces hypothèses, j'ai défini sept thématiques afin de construire mon entretien. Pour chaque thématique, des questions ont été définies. Un code couleur est attribué à chaque thématique. Puis, les questions ont été classées par parties pour avoir un entretien fluide. Des questions ont été supprimées car elles étaient redondantes par rapport à d'autres questions (cf. annexe 8 : Grille d'entretien des structures relais du Défi FAAP, questions barrées).

De plus, une grille d'entretien spécifique à l'association Solid'Avenir a été construite selon la même méthodologie car cette association n'a pas vécu le même défi que les autres, ayant abandonné le défi prématurément et un public plus précaire. La grille d'entretien est disponible en annexe 9 : Grille d'entretien de l'association Solid'Avenir.

OUTILS	ACTEURS	OBJECTIFS
Questionnaire	Foyers participants au Défi FAAP	Avoir les ressentis des participants sur le Défi Connaître les évolutions des pratiques alimentaires des participants Connaître la typologie des foyers participant au défi

Afin de clôturer cette évaluation, un questionnaire a été envoyé aux foyers participants au défi, soit une quinzaine de foyers. Le recours au questionnaire est l'outil le plus adapté dans ce cas car il est plus rapide qu'un entretien et touche un plus grand nombre de personnes. J'ai élaboré ce questionnaire en m'inspirant du questionnaire de satisfaction élaboré par le PETR du Cœur Entre-Deux-Mers et du questionnaire de satisfaction présent sur le site du défi FAAP. Ce questionnaire de 35 questions nous a permis de recueillir les impressions des participants (cf. annexe 10 : Questionnaire à destination des foyers participant au défi FAAP).

Après 2 relances, 5 questionnaires nous ont finalement été retournés, soit un taux de réponse de près de 36%. Peu de foyers ont répondu au questionnaire. Cela peut être en partie dû à la période d'envoi du questionnaire, pendant l'été ; à la longueur du questionnaire ou bien encore dû au canal de diffusion par courriel.

b. Résultats

Le premier objectif du défi était d'augmenter sa proportion de produits biologiques et locaux dans son alimentation. Deux équipes n'ont pas réussi à augmenter la proportion de produits locaux dans leur panier alimentaire, que ces produits soient biologiques ou non. Leur part de produits locaux dans leur panier alimentaire était au départ de plus de 30%. Concernant les produits biologiques, deux équipes n'ont pas réussi à augmenter leur part de produits biologiques dans leur panier alimentaire. Une de ces deux équipes avaient déjà une part importante de produits biologiques dans son panier alimentaire lors du premier relevé (68%). L'équipe gagnante a été la seule qui a réussi à augmenter sa part de produits locaux et sa part de produits biologiques dans son panier alimentaire.

Le second objectif du défi était de dépenser moins en incorporant ces nouvelles habitudes alimentaires. Encore une fois, cet objectif n'a été que partiellement accompli. Deux équipes sur les quatre engagées ont réussi à baisser leur coût alimentaire par repas. Cela montre que c'est un objectif réalisable mais difficile à atteindre.

Le défi FAAP n'a pas engendré les effets escomptés mais il a participé au changement de certaines pratiques alimentaires (plus de cuisine, utilisation de fanes ou déchets alimentaires, manger en pleine conscience, nouvelles recettes à base de produits que l'on a peu l'habitude de consommer, analyse de son budget alimentaire, découverte du jardinage et du compostage pour certains, etc.). Pour plus de renseignements, voir l'annexe 6 : Bilan du Défi FAAP.

B. Des enjeux et objectifs du Défi Foyers à Alimentation Positive en lien avec les politiques mises en place

1. Une manière de favoriser des pratiques alimentaires et de production alternative en Sud Gironde

La mondialisation de l'économie implique un contrôle de plus en plus faible de la part du consommateur car il y a une prolongation des chaînes de production, dont la chaîne alimentaire, ce qui les rendent moins transparentes et ajoute une distance entre le consommateur et le producteur (Roos *et al.*, 2007).

Depuis la révolution industrielle, les produits chimiques de synthèse ont été largement utilisés dans les sols et l'eau, ce qui a eu de lourdes répercussions sur l'ensemble du vivant (Carson, 1962). Ces différents bouleversements, écologiques et économiques, ont suscité l'engouement pour un discours sur la consommation responsable afin d'alerter les consommateurs sur les effets de leur consommation au niveau environnemental, social et/ou économique (Dubuisson-Quellier, 2014). Des campagnes anticonsuméristes, environnementalistes et/ou pour une justice sociale ont permis d'alerter le consommateur sur ces enjeux et de promouvoir des formes alternatives de consommation et de mode de vie (Dubuisson-Quellier, 2014 ; Roos *et al.*, 2007). En conséquence, les consommateurs sont de plus en plus attentifs dans leurs choix d'achats au lieu de production, aux conditions de travail, à la santé des employés et du consommateur, à l'impact sur l'environnement car ils exigent des produits fabriqués selon certaines normes (bien-être animal, sécurité, santé ...) (*ibid.*).

Cette prise de conscience a été marquée par le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992. Ce sommet a permis de prendre conscience des impacts négatifs du modèle agro-industriel productiviste et des envies de la société civile d'avoir de nouveaux modes de gouvernance alimentaire (Rastoin, 2018). Depuis, nous sommes entrés dans une période de transition alimentaire. La transition alimentaire « *marque le passage d'un modèle agro-industriel générateur d'externalités négatives à des systèmes*

alimentaires durables. Elle suppose plusieurs ruptures : spatiale (proximité vs filières globalisées), technologique (agroécologie et écoconception industrielle et logistique vs intensification chimique et énergétique), économique (qualité totale vs maximisation des volumes) » (Rastoin, 2018, résumé). Le projet initié dans le Sud Gironde participe, à son échelle, à cette transition.

Le défi Foyers à Alimentation Positive (FAAP), initialement dénommé « Défi Familles à Alimentation Positive¹⁰ », a été lancé par des agriculteurs et agricultrices membres de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB). Ce défi s'est inspiré du défi « Familles à Energies Positive » qui vise la sobriété énergétique¹¹. La première édition s'est déroulée en 2012-2013 sur la commune de Lyon puis s'est ensuite exportée sur tout le territoire national. L'objectif de ce défi est de démontrer aux foyers participants qu'il est possible de consommer plus de produits biologiques et locaux sans augmenter son budget alimentaire.

Pour cela, les groupements d'agriculture biologique (GAB) ou maisons d'agriculture biologique (MAB) locaux choisissent des structures-relais qui vont communiquer sur le projet pour rassembler des foyers intéressés sur leur territoire. Les foyers s'inscrivent au défi lors de la soirée de lancement. Les structures-relais du Défi FAAP en Sud Gironde étaient principalement des associations labellisées Espace de Vie Sociale (EVS)¹² ou de sensibilisation à l'environnement. Une commune (Preignac) s'est également portée volontaire pour être structure-relais, en partenariat avec une association (le Domaine de la Chapelle).

Durant le défi, qui s'est déroulé de novembre 2020 à juillet 2021, les foyers participent à des ateliers leur donnant des conseils et astuces pour aller vers une alimentation plus saine et plus locale (atelier cuisine, jardinage, nutrition, visite de ferme ...). Le but est de partager des « bonnes pratiques alimentaires¹³ » et de découvrir l'alimentation biologique. Par ailleurs, les foyers participent à deux périodes de relevés, une au début et une à la fin du défi, pour observer l'évolution de leur consommation (la provenance, le lieu d'approvisionnement, la labellisation ou non) et de leur budget alimentaire, et ainsi constater si l'objectif a été atteint.

Ce projet a pour volonté de développer des circuits courts¹⁴ d'approvisionnements alimentaire, via des actions de sensibilisation des consommateurs sur la production biologique et locale. Les objectifs principaux sont les suivants :

¹⁰ En 2020, ce défi a changé de nom pour prendre en compte la diversité des publics participant au programme.

¹¹ Le défi Familles à Energies Positive a été créé en 2008 par l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) environnementale Prioriterre de la région Rhône-Alpes, dont l'activité a cessé en 2017. Elle était spécialisée dans le conseil gratuit en économies d'énergie et en modes d'énergie propres, auprès des collectivités, des entreprises et des particuliers. Ce défi invitait les citoyens à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre à leur échelle. Il est devenu le programme DECLICS qui signifie Défis Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété. Ce programme est coordonné au niveau national par le CLER - Réseau pour la Transition Energétique (« Déclics - FAEP devient DECLICS », s. d.).

¹² Les espaces de vie sociaux ont été créés en 1998 par la Caisse nationale des allocations familiales. Initialement appelées « petites structures de proximité », ces structures associatives développent des actions favorisant le renforcement des liens sociaux et familiaux, les solidarités de voisinage, la coordination d'initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers (Caisse nationale des allocations familiales, 2018).

¹³ « Bonnes pratiques » est entendu dans le Défi comme les plus biologiques et les plus locales possible.

¹⁴ Le circuit court est un mode de vente limitant le nombre d'intermédiaires (aucun ou un seul intermédiaire) mais ne prévoit pas de notion de proximité physique (kilométrage). Les produits concernés sont les produits en vente directe, en vente dans un point de vente collectif (ex : magasin de producteurs) ou dans une association pour le

- Rendre financièrement plus accessible à tous une alimentation saine, biologique et locale. En effet, le prix est un élément déterminant dans la décision d'achat (Hsu *et al.*, 2020), il peut être soit incitatif soit dissuasif pour un engagement dans une consommation durable.
- Soutenir les producteurs du territoire en encourageant les consommateurs, par l'accompagnement, la sensibilisation et l'expérimentation, à aller vers des circuits de distribution courts.
- Offrir un cadre aux associations et collectivités du territoire mobilisé sur la question de l'alimentation pour développer des actions autour de ce sujet.

En ce sens, le Défi FAAP est en partie en rupture avec le modèle agro-industriel car il privilégie les filières de proximité, la qualité des produits et un modèle agricole plus respectueux de l'environnement.

2. Des politiques alimentaires qui favorisent une alimentation saine et accessible financièrement

Depuis 2018, la politique alimentaire française se tourne vers un autre modèle de consommation qui prend en compte les producteurs locaux et les besoins et attentes des consommateurs. La loi EGalim (Etats Généraux de l'ALIMENTATION) ou loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable et accessible à tous du 30 octobre 2018 poursuit trois objectifs principaux en ce sens :

- Payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail.
- Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits.
- Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

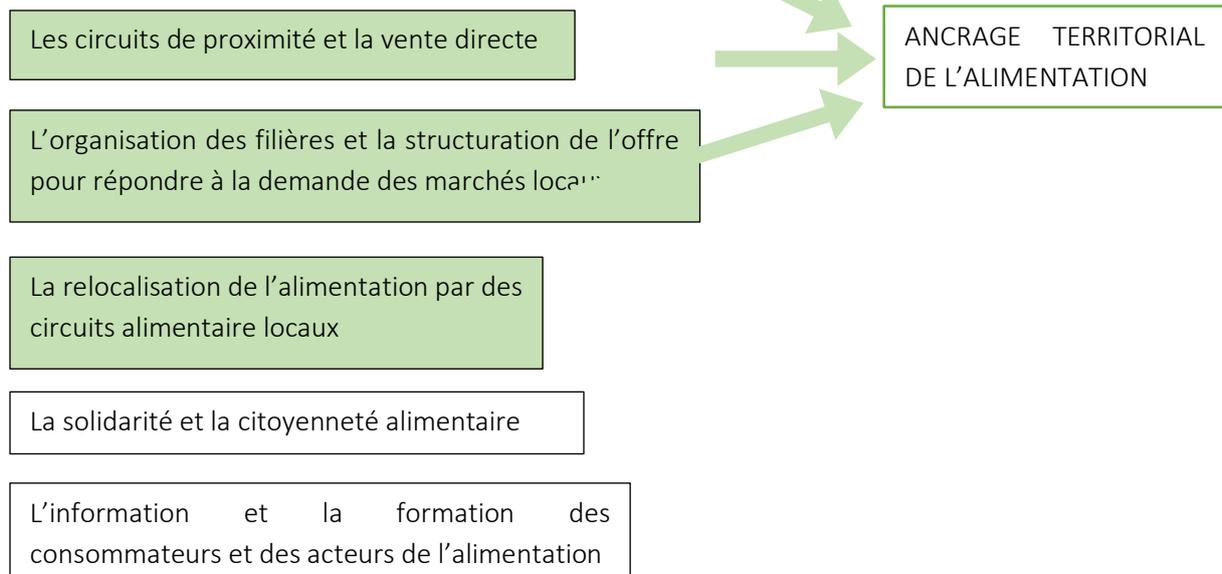
Cette loi est issue des Etats généraux de l'alimentation qui se sont déroulés du 20 juillet au 21 décembre 2017 et qui ont permis de rassembler toutes les parties prenantes pour construire une feuille de route sur l'alimentation avec des solutions nouvelles (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, 2021). En ce qui concerne l'alimentation, cette loi donne obligation à la restauration collective d'avoir au moins 50% de leurs produits alimentaires durables et sous signe d'origine et de qualité (dont au moins 20% de ces 50% sont des produits biologiques) depuis le 1^{er} janvier 2022 (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, 2019). La loi adoptée le 30 mai 2018 ne répondait pas à toutes les attentes de départ, bien que le projet de loi était déjà loin de ce que l'on pouvait attendre pour une véritable transition agricole et alimentaire (Rastoin, 2018). Cette loi n'impose pas de critères de localité dans l'approvisionnement des restaurants collectifs et elle ne remet pas en cause le modèle productiviste de l'agriculture. Elle permet cependant de renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire en donnant l'autorisation à la restauration collective et à l'industrie agroalimentaire de faire des dons alimentaires et en obligeant les restaurants et débits de boissons à mettre à disposition des contenants réutilisables ou recyclables pour ramener les aliments ou boissons non consommés sur place (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, 2019).

Les engagements de la loi EGalim sont retranscrits au niveau régional par un Pacte alimentaire. En Nouvelle-Aquitaine, le Pacte alimentaire 2021-2025 est organisé autour de quatre objectifs principaux qui sont :

maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, 2022).

- Un meilleur partage de la valeur ajoutée par une juste répartition et une juste rémunération des producteurs.
- Le soutien des entreprises et des filières les plus touchées par la crise économique des années 2010-2012 impactant la zone euro¹⁵ et des consommateurs en difficulté.
- La relocalisation de l'économie alimentaire sur les territoires.
- Le développement de produits locaux et de qualité accessibles à tous et des produits sains qui respectent l'environnement.

Pour cela, un plan d'action est mis en place dans cinq domaines d'actions :



L'enjeu d'ancrage territorial de l'alimentation ressort particulièrement dans ce plan d'action par la consommation locale et la territorialisation de la production alimentaire.

Cette loi EGalim a été déclinée dans le troisième programme national pour l'alimentation (PNA) 2019-2023. Le PNA est l'un des deux outils de la politique nationale de l'alimentation et de la nutrition avec le programme national nutrition santé (PNNS), (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, 2020). Ceux-ci sont regroupés dans un document de présentation commun qui est le programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN).

Le PNA vise l'éducation à l'alimentation de l'ensemble de la population, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la justice sociale en matière d'alimentation (*ibid.*). Dans sa troisième édition 2019-2023, les orientations développées lors des Etats Généraux de l'alimentation (EGalim) ont été prises en compte à travers les actions sur la restauration collective et les projets alimentaires territoriaux.

Afin de relocaliser l'économie alimentaire sur le territoire du Sud Gironde et de fournir une alimentation de qualité et accessible à tous, une démarche alimentaire territoriale (DAT) a été mise en place en

¹⁵ La crise des subprimes débutée en 2008 aux Etats-Unis a engendré des pertes pour les banques et une diminution des crédits accordés par celles-ci. Les Etats européens sont intervenus pour aider les banques avec des plans de relance, accentuant les dettes de ces Etats. Par effet boule de neige, cela a entraîné une crise de la dette publique dans la zone euro. Les différents plans de sauvetage dans l'UE se sont révélés inefficaces, ce qui a aggravé la situation et créé une nouvelle crise bancaire compte tenu de l'interdépendance entre les banques et l'Etat (La finance pour tous, 2013).

2019¹⁶. Cette démarche est portée par un consortium avec comme chef de file le Pôle Territorial de Coopération Economique Cap Solidaire et comme partenaires le Syndicat Mixte du Sud-Gironde (Pôle territorial du Sud Gironde), le Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères du Sud-Gironde (SICTOM du Sud Gironde), ainsi que l'association d'éducation à l'environnement l'Auringleta. L'ambition de cette démarche alimentaire était de faire valoir une alimentation locale en circuit court, durable, de qualité et saisonnière, afin de soutenir l'agriculture et l'économie locale.

La DAT du territoire du Sud Gironde était articulée autour de quatre objectifs principaux et d'un objectif transversal, en lien avec les objectifs de la loi EGalim et du Pacte alimentaire de Nouvelle-Aquitaine :

- **Approvisionnement en produits locaux/biologiques dans les structures publiques** : création d'outils permettant de mettre en valeur l'offre locale, implication dans la création de la plateforme d'approvisionnement local portée par l'association « Aux Près des Cuisiniers », diagnostic de site, etc.
- **Soutien aux porteurs de projets alimentaires locaux** : intégration avec les autres acteurs du territoire, appui juridique et institutionnel, etc.
- **Sensibilisation de la population à une alimentation saine et durable pour tous** : organisation d'ateliers par l'association l'Auringleta pour sensibiliser les publics à la transition ; création du réseau des acteurs éducatifs et de la sensibilisation, etc.
- **Lutte contre le gaspillage alimentaire professionnel** : Accompagner les restaurants scolaires à la lutte contre le gaspillage alimentaire par le SICTOM Sud Gironde (Kit antigaspi, réseau des économes, formations au compostage, etc.)
- **Objectif transversal** : coordination de la dynamique globale d'acteurs. Il s'agit d'informer, de créer des synergies entre acteurs de l'alimentation et d'atteindre une vision d'ensemble par différents moyens : rencontres des acteurs de la DAT, mise à disposition des ressources en libre accès, annuaire des acteurs de l'alimentation, outils de communication, documents sur les modes d'approvisionnements locaux, cartographie des acteurs et des initiatives, cartographie exhaustive des producteurs du Sud Gironde.

La DAT a permis de créer une dynamique collective en faveur d'une alimentation saine et durable pour tous par différentes actions : des coopérations entre acteurs du milieu alimentaire local, des actions d'accompagnement des acteurs de l'alimentation et de promotion de leurs projets alimentaires, des actions de valorisation des produits locaux et de qualité (ateliers, plateforme collaborative), des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire, etc.

Le public visé par la démarche était varié : les collectivités territoriales, des établissements scolaires et leurs publics, des habitants du territoire du Sud Gironde, des producteurs, des porteurs de projets, des associations, etc.

A la suite de cette DAT, le consortium a souhaité pérenniser et compléter ces actions via l'évolution vers un Projet alimentaire territorial (PAT) en adéquation avec les objectifs du programme national pour l'alimentation (PNA) 2019-2023. Les PAT ont été créés par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 et ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Portés par des collectivités ou des associations, ils sont élaborés de manière collective (Bré-

¹⁶ Plus de détails sur le site de Cap Solidaire : <https://capsolidaire.org/nos-actions/demarche-alimentaire-territoriale/>

Garnier, 2021). C'est un outil utilisé dans ce programme national pour accélérer la transition alimentaire. En effet, le PNA soutient les initiatives favorisant une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous, notamment par la voie des projets alimentaires territoriaux.

La labellisation PAT du territoire a été acquise en 2022 et l'objectif de ce projet est de faire évoluer la Démarche Alimentaire Territoriale du Sud Gironde afin de pérenniser et compléter les actions déjà mises en place, tout en conservant la dynamique territoriale déjà acquise. Le PAT du Sud Gironde s'articule autour de deux axes majeurs stratégiques et de cinq objectifs spécifiques :

- AXE 1 : Faire valoir une alimentation locale, saine, durable, de qualité, saisonnière et en circuit court, qui soutient l'agriculture et l'économie locale au profit de tous.

- AXE 2 : Accompagner techniquement les acteurs de l'alimentation (collectivités, écoles, acteurs éducatifs et associatifs, restaurations collectives, porteurs de projet alimentaire et agricole) pour la mise en place d'actions en faveur d'une alimentation durable pour tous.

Objectif spécifique 1 :

Animer et coordonner le PAT et ses acteurs : L'enjeu est de prendre en compte l'écosystème alimentaire local. Pour cela, le PAT met en relation tous les acteurs de l'alimentation du Sud-Gironde, promeut leurs actions et permet la création de synergies et partenariats entre eux. La gouvernance partenariale est d'ailleurs une des quatre caractéristiques formant un système alimentaire durable (Rastoin, 2018).

Objectif spécifique 2 :

Relocaliser les filières et encourager les circuits courts de proximité : Valoriser et soutenir l'offre alimentaire locale et de qualité, destinée aux acteurs, citoyens et à la restauration collective en Sud Gironde. La qualité nutritionnelle, et l'origine territoriale des produits (approvisionnement alimentaire local, diversification des productions sur le territoire, proximité entre agriculture et industrie alimentaires) sont deux autres caractéristiques d'un système alimentaire durable (Rastoin, 2018).

Objectif spécifique 3 :

Sensibiliser les publics à une alimentation saine et durable pour tous : Promouvoir des actions d'éducation et de sensibilisation à une alimentation saine et à la réduction des déchets auprès des structures scolaires et éducatives. Sensibiliser également sur la santé via le Contrat Local de Santé, et par d'autres moyens (communication, autres politiques locales ou européennes, etc.).

Objectif spécifique 4 :

Réduire le gaspillage alimentaire : Accompagner la restauration collective et les citoyens du Sud Gironde dans la réduction de leurs déchets alimentaires. Favoriser leurs réemplois dans une logique de débouchés et de circuits-courts.

Objectif spécifique 5 :

Améliorer l'accessibilité alimentaire : Accompagner et valoriser les projets en faveur de l'accessibilité pour tous à une alimentation saine et de qualité.

L'objectif du PAT est de permettre à tous d'avoir une alimentation saine et locale et ainsi de travailler sur les problématiques de santé liées à l'alimentation et les problématiques écologiques en limitant l'impact de la consommation alimentaire et de la logistique sur l'environnement et le climat.

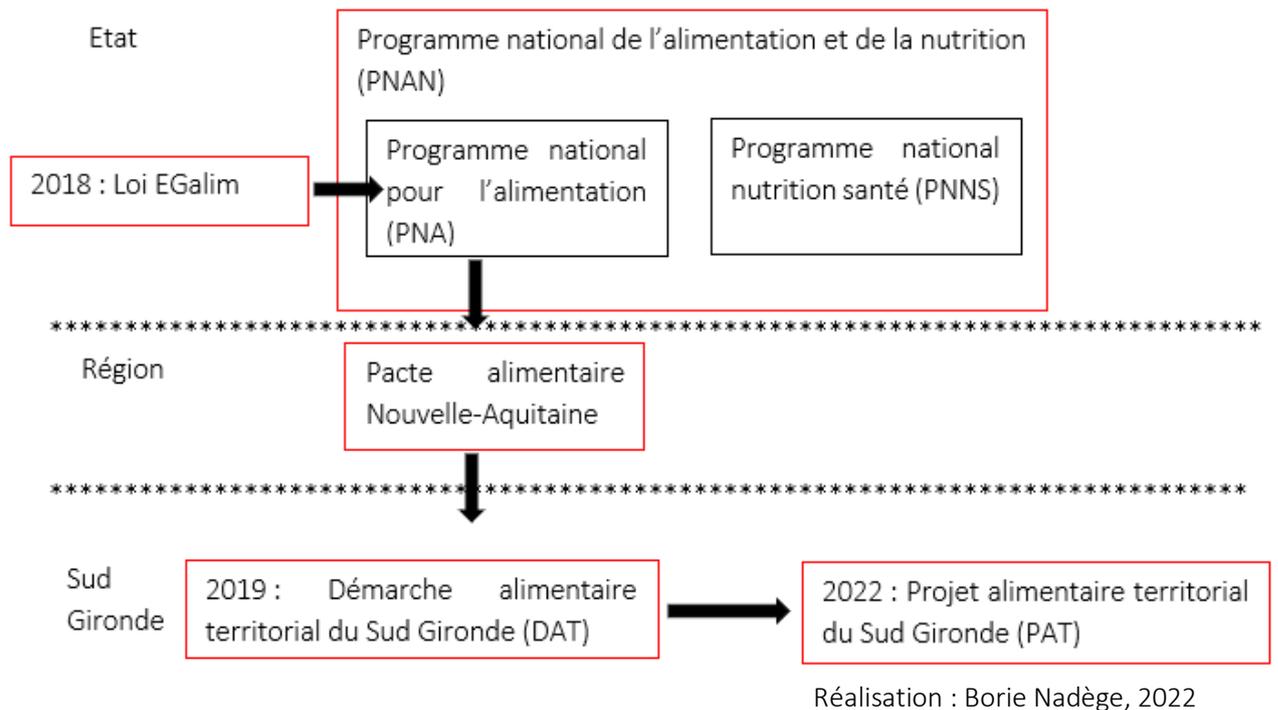


Figure 14 : La déclinaison de la politique alimentaire nationale aux différentes échelles territoriales

C. Défi FAAP : une réflexion sur les questions alimentaires

1. La transition alimentaire : vers une alimentation durable, saine et locale

Dès la fin de la Seconde Guerre Mondiale, les pesticides inorganiques ont été abandonnés par l'Homme pour se tourner vers les pesticides de synthèse (Carson, 1962). Ces derniers apparaissent plus efficaces car ils intoxiquent et ils pénètrent dans toutes les cellules du corps vivant, interrompent tous les processus chimiques et le fonctionnement de certains organes (*ibid.*). Cela en fait des produits beaucoup plus dangereux pour la santé mais aussi beaucoup plus utilisés pour combattre les « ennemis des cultures ».

Dans les années 1980 et 1990, on s'est rendu compte des inconvénients de cette agriculture productiviste et de ses limites. Des indicateurs pour une agriculture plus durable, prenant en compte les écosystèmes, ont été recensés selon trois catégories :

- La durabilité environnementale : gestion des écoulements, protection des sols, diversité culturelle (rotation des cultures), gestion des paysages, présence de linéaire de haies, non utilisation de pesticides, bilan des minéraux (Veyret, 2005).
- La durabilité économique : efficacité du capital (s'il y a un excédent d'exploitation par rapport aux capitaux investis), efficacité technique, efficacité économique, autonomie d'approvisionnement, autonomie financière, sensibilité aux aides (notamment de la PAC), contraintes culturelles, taux de spécialisation (*ibid.*).
- La durabilité sociale : la contribution à l'emploi, la place de l'agriculture dans l'occupation du territoire, la qualité de vie, la viabilité socio-économique des agriculteurs (revenu en pourcentage du SMIC), transmissibilité, multifonctionnalité (*ibid.*).

Ces indicateurs montrent les principales composantes d'une agriculture durable. Plusieurs formes d'agriculture durables existent. Certaines sont en forte contradiction avec l'agriculture conventionnelle (l'agriculture biologique, l'agriculture paysanne, les réseaux d'agriculture durable¹⁷), d'autres moins (l'agriculture raisonnée¹⁸, l'agriculture de qualité : AOP¹⁹, AOC²⁰, IGP²¹).

Il y a souvent une confusion entre alimentation durable, alimentation saine et alimentation locale (Adamiec, 2018). Les trois peuvent se combiner mais elles ne sont pas interdépendantes.

L'alimentation durable provient d'une agriculture durable dont on vient de préciser les spécificités. C'est une alimentation qui « *protège la biodiversité et les écosystèmes, est acceptable culturellement, accessible économiquement, loyale et réaliste, sûre, nutritionnellement adéquate et bonne pour la santé, et optimise l'usage des ressources naturelles et humaines* » (FAO in Rastoin, 2018, p.21).

L'alimentation saine « aide à se protéger contre toutes les formes de malnutrition, ainsi que contre les maladies non transmissibles parmi lesquelles le diabète, les cardiopathies, les accidents vasculaires cérébraux et le cancer » (Organisation mondiale de la santé, 2018). Une multitude de recommandations est fournie par l'OMS pour avoir un régime alimentaire sain comme consommer au moins 400 g de fruits et légumes / jour (5 portions) ; moins de 10% de l'apport énergétique total provenant de sucres rapides ou encore une consommation de moins de 5g de sel / jour.

L'alimentation locale a pour objectif de « retisser le réseau complexe de connexions sociales, économiques, écologiques et politiques perturbée par l'augmentation du système alimentaire global » (Roos et al., 2007, p.2). La distance physique a une moindre importance par rapport à la représentation du local de l'habitant (*ibid.*).

L'alimentation locale et durable peut être un levier pour faire face au changement climatique engagé. Le changement climatique fait peser de lourdes conséquences sur l'agriculture actuelle. L'augmentation des températures jouera un rôle sur la vitesse de croissance des plantes, sur l'avancement de la floraison accompagné par un risque de gel des fleurs ou bourgeons ainsi que sur l'avancement des récoltes (Ollat & Kremer, 2019). Les sécheresses impactent et impacteront la ressource en eau et par voie de conséquence les rendements agricoles qui seront moins conséquent ou plus irréguliers (*ibid.*).

¹⁷ Créée au cours des années 1980, ces réseaux pratiquent une agriculture plus économe et plus autonome par une réduction des coûts de production (moins d'intrants, moins de traitements, moins d'aliments pour l'élevage) pour polluer moins et apporter des produits sains aux consommateurs. Ils favorisent les échanges d'expériences et forment des espaces citoyens. (Veyret, 2005)

¹⁸ Une forme d'agriculture qui limite les apports en engrais, en eau et en produits phytosanitaires aux seuls besoins de la plante (*ibid.*)

¹⁹ AOP : Appellation d'origine protégée. C'est un label européen mis en place en 1992. Cette appellation désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées dans une même aire géographique, selon un savoir-faire reconnu, donnant ses caractéristiques au produit (Actimage, s. d.-a).

²⁰ AOC : Appellation d'origine contrôlée. C'est un label français qui existe depuis 1935 pour les vins et eaux-de-vie. En 1990, il a été étendu à l'ensemble des produits alimentaires. Il désigne des produits répondant aux critères de l'AOP à échelle européenne. Ce label est une étape vers l'AOP ou peut concerner des produits non couverts par le label AOP (ex : produits de la forêt) (Actimage, s. d.-a).

²¹ IGP : Indication géographique protégée. Ce label européen existe depuis 1992. Il identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. Au moins une étape parmi la production, la transformation ou l'élaboration de ce produit doit avoir lieu dans cette aire géographique délimitée (Actimage, s. d.-b).

Selon le Groupe d'experts International sur l'Evolution du Climat (Giec), le changement climatique peut être freiné par une gestion durable des sols. Cette gestion durable passe par une modification des régimes alimentaires (moins de protéines animales), une diversification des cultures pour enrayer la dégradation des terres et améliorer la capacité d'adaptation aux extrêmes climatiques, mais aussi par la relocalisation de la production pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre liés au transport (Deléage, 2019). Une agriculture durable et locale est donc préconisée pour s'adapter au changement climatique. Les politiques alimentaires adoptées par la France depuis quelques années favorisent cette démarche (PAT, loi EGalim, etc.) mais cette agriculture n'est pas compatible avec le modèle intensif actuel basé sur la mécanisation induisant le remembrement pour répondre à la production standardisée à grande échelle, l'irrigation, l'utilisation excessive d'intrants et la dépendance aux autres pays pour son approvisionnement alimentaire (*ibid.*). Il y a donc urgence à changer de système pour la sécurité alimentaire de tous.

Les systèmes alimentaires territorialisés sont des outils prometteurs pour une transition vers un monde plus durable car ils cumulent les caractéristiques d'une alimentation durable :

- Une consommation alimentaire durable avec des produits de qualité et en quantité suffisante. Cela implique une éducation alimentaire de la population (Rastoin, 2018).
- Une production locale et diversifiée ainsi qu'un approvisionnement local par la nécessité de la présence d'unités de transformations sur le territoire (*ibid.*).
- L'organisation de filières agroalimentaires en réseaux par la valorisation des fermes de taille humaine et de petites ou moyennes entreprises participant au dynamisme du territoire (*ibid.*).
- Une gouvernance partenariale : un projet agricole et alimentaire territorial avec la participation de l'ensemble des acteurs du système alimentaire local (*ibid.*).

2. La participation du Défi FAAP et du programme LEADER en Sud Gironde à la transition alimentaire

L'essentiel de l'approvisionnement alimentaire mondial provient des espaces ruraux (Charvet, 2021). Le Sud Gironde participe également à l'approvisionnement alimentaire car sa surface agricole est assez importante avec 68 843 ha de terres agricoles (Corine Land Cover 2018). Le Défi FAAP a permis de travailler sur l'approvisionnement local en incitant les participants à découvrir les producteurs de leur territoire par de nouvelles pratiques (nouveaux lieux d'achat, nouvelle façon de consommer avec une attention particulière à la durabilité des produits). En cela, le Défi a participé à son échelle à changer les pratiques alimentaires vers une alimentation plus locale et plus durable. Cependant, les limites observées étaient le public cible qui pouvait déjà avoir des pratiques alimentaires durables et / ou locales. Par ailleurs, le Défi FAAP n'a que très peu abordé la question de l'alimentation saine qui est pourtant une question de plus en plus essentielle. En effet, la population française a atteint des records de surpoids et d'obésité avec près d'un français sur deux (47%) en situation de surpoids ou d'obésité (Gérard, 2021). Une alimentation équilibrée est la base d'un régime alimentaire sain. Des produits biologiques et / ou locaux ne veulent pas dire des produits sains (ex : viennoiseries de boulangerie ; biscuits biologiques, etc.). La sensibilisation à une alimentation saine, locale et durable permettrait d'évoquer tous les aspects de l'alimentation. Une formule du Défi FAAP plus adaptée au grand public non sensibilisé à ces questions permettrait vraisemblablement d'engranger des prises de conscience sur les impacts de notre alimentation et sur des alternatives ayant des effets positifs sur notre santé, sur notre porte-monnaie et sur l'environnement.

Le programme LEADER du Sud Gironde 2014-2020 avait comme spécificité une attention particulière à l'agriculture et l'alimentation. En effet, la deuxième orientation de la SLD visait à développer des filières locales non délocalisables, principalement dans le domaine agricole, sylvicole et viticole. Les projets agricoles ou de circuits courts ont représenté une part importante des projets accompagnés sur cette programmation. Cependant, l'intervention LEADER reste à nuancer car elle participe à développer de nouvelles filières agricoles mais l'aide aux agriculteurs passe principalement par le premier pilier de la PAC qui est orienté sur le soutien aux marchés agricoles dans un contexte de mondialisation et de productivisme.

3. L'agriculture biologique : une alimentation qui n'est pas accessible à tous

L'agriculture biologique est née dans les années 1960 grâce à des mouvements pionniers tels que la biodynamie en Alsace ou la méthode Lemaire-Boucher dans le grand Ouest (Laidin & Senegas, 2020). Cependant, ce n'était que des mouvements contestataires au départ.

La Fédération nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB) s'est formée en 1978 pour regrouper les agriculteurs ayant les mêmes valeurs de respect de la terre et des cycles biologiques, le respect de l'environnement, le bien-être animal et la santé (Veyret, 2005). Cette agriculture biologique a eu une reconnaissance nationale et européenne dans les années 1990 avec le développement des labels AB français et européens (*ibid.*). Ces labels permettent de valoriser l'agriculture biologique. Cependant, pour avoir ces labels, les producteurs doivent répondre à un cahier des charges strict qui définit une certaine vision du monde (Laidin & Senegas, 2020). Cela affaiblit les mouvements alternatifs pionniers en donnant une plus grande importance à la technique plutôt qu'aux valeurs politiques et sociales (*ibid.*). De plus, la généralisation des appels à projets augmente les contraintes administratives et financières, ce qui entraîne un retrait des structures les plus fragiles (*ibid.*). Certains modes d'agriculture (agriculture raisonnée, agriculture de qualité) qui partagent les mêmes valeurs que l'agriculture biologique (voir chapitre II C 1) ne sont pas mis en avant alors qu'ils ne sont pas moins bénéfiques pour l'environnement et la vie sociale et économique d'un territoire.

Par ailleurs, les consommateurs de produits biologiques sont souvent préoccupés par la valorisation des producteurs locaux ou par des préoccupations environnementales (Adamiec, 2018 ; Costa *et al.*, 2014). L'alimentation biologique concerne donc une certaine catégorie sociale (Costa *et al.*, 2014). En effet, les classes sociales consommant des produits biologiques sont majoritairement des couples sans enfants avec un bon niveau d'éducation (*ibid.*). La consommation de produits biologiques étant d'autant plus associée à un plus grand pouvoir d'achat (*ibid.*), ne réfléchir que par ce prisme est assez clivant car une partie non négligeable de la population ne peut pas accéder à cette alimentation (*ibid.*). Les personnes précaires n'ont pas ce privilège de pouvoir penser à la provenance et à la qualité de leur alimentation. Le Défi FAAP, malgré une volonté d'être ouvert à tous, est en définitive déjà orienté vers un public en particulier : les personnes qui achètent des produits biologiques. Ces personnes peuvent être vues comme des « bobos », « des privilégiés » ou encore « un cercle exclusif » (*ibid.*). L'alimentation biologique marque une différence entre les classes sociales et entre les personnes. Il y a aussi une différence au sein de ce groupe, suivant les lieux d'achats (AMAP, marché, supermarché, etc.) et les autres valeurs associées (recyclage des emballages, zéro déchet, etc.) (*ibid.*). Un défi prônant une alimentation labellisée biologique ne peut donc pas se revendiquer accessible à tous.

IV. Discussion et perspectives

A. Critiques et perspectives d'améliorations

Le programme LEADER se veut adaptable à chaque territoire selon la stratégie et le projet adopté. Cependant, cette stratégie doit être cohérente avec les plans nationaux (PDR et document de cadrage) et européen (cadre normatif du programme LEADER), ce qui diminue les marges de manœuvre des acteurs locaux (Laidin & Senegas, 2020). L'application sur le terrain reste compliquée car les normes, surtout celles provenant de l'Etat français, sont de plus en plus nombreuses et restrictives (Chevalier & Dedeire, 2014). De plus, la coopération inter-GAL favorise l'homogénéisation des actions locales. Les GAL peuvent agir par mimétisme grâce à la cellule d'animation Réseau Rural, qui existe depuis 2007 et qui partage les expériences et permet des rencontres inter-GAL (Laidin & Senegas, 2020). Même si la démarche LEADER souhaite être spécifique à chacun des territoires, elle enveloppe les thématiques propres aux espaces ruraux qui, malgré la diversité de ceux-ci, convergent vers les mêmes types d'actions et de projets accompagnés (*ibid.*). Malgré tout, le partenariat public-privé est un mode de gouvernance intéressant car il laisse la possibilité au territoire d'imaginer les perspectives qu'il veut suivre. Pour cela, les acteurs locaux doivent être informés sur ce programme pour s'emparer de leur pouvoir d'action et apporter leur pierre à l'édifice.

Enfin, le programme LEADER est un programme d'aides financières, ce qui peut amener les porteurs de projets à le considérer comme un « guichet » pour apporter les financements manquants à leur projet (Chevalier & Dedeire, 2014). Cependant, ce fonds ne constitue que 5% des fonds disponibles au sein du FEADER qui ne constitue lui-même que 23% du budget total de la PAC (Laidin & Senegas, 2020). Le programme LEADER peut-il, à lui seul, amener les campagnes européennes à transiter vers un monde plus durable et plus sobre ? Ne faut-il pas une nouvelle organisation de l'ensemble de la PAC pour pouvoir réinventer un autre monde rural ?

B. Retour d'expérience

Ce stage de six mois m'a apporté beaucoup d'enseignements et a pu renforcer des compétences. Elles sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Compétences	Evolution	Commentaires
Organisation - Gestion du temps	0	J'ai eu du mal à organiser mon temps car j'avais deux missions principales qui par moments se sont chevauchées avec l'emploi du temps de la candidature à la programmation européenne 2021-2027 (voir annexe 11 : Chronogramme de mes missions de stage). Malgré cela, les missions ont pu se dérouler jusqu'à leur terme.
Sociabilité / Relationnel	+++	Par mes différentes missions, j'ai été confrontée à de nombreux acteurs du territoire (élus, acteurs socio-professionnels et associatifs, GAL du Sud Gironde). Les différentes présentations faites m'ont permis d'améliorer mes capacités oratoires. Les interactions avec ces acteurs m'ont enrichie et fait réfléchir sur les questions d'alimentation locale et d'agriculture biologique mais aussi sur mes connaissances sur ce territoire et ses habitants.
Autonomie	++	Mes collègues m'ont laissé une certaine autonomie dans mes missions. J'ai pu accomplir l'ensemble de mes missions par moi-même, avec tout de même quelques conseils dans les moments de difficultés pour m'aider à les mener au mieux.
Rédaction	+++	La rédaction de plusieurs documents, en totalité ou en partie (évaluation du programme LEADER 2014-2020, bilan du Défi FAAP, mémoire, fiches-actions) a largement élevé mes capacités rédactionnelles.
Animation	+	J'ai pu, au cours de mes missions, animer une soirée du Défi FAAP. Cette première expérience d'animation en réel m'a apporté une certaine confiance en moi.
Technique d'entretien	+++	Ayant déjà élaboré une grille d'entretien auparavant, j'ai pu approfondir mes compétences dans ce domaine par la mise en place de deux grilles d'entretiens. J'ai pu prendre connaissance d'une méthode plus rigoureuse d'élaboration de grille d'entretien. L'entretien avec 9 personnes m'a permis de fluidifier mon approche.
Gestion de projet	++	La mission de coordination du Défi FAAP m'a apporté de l'expérience sur les différents points à gérer dans un projet (budget, logistique pour les différents événements, liens avec les partenaires, etc.).
Méthode d'évaluation	+++	L'évaluation d'un programme et d'un projet m'a permis d'acquérir des compétences dans ce domaine. Ces évaluations m'ont permis de connaître les différents points à aborder lors d'une évaluation (les réalisations, le budget et le temps accordés, les retours d'expériences s'il y a lieu, les difficultés rencontrées, les perspectives d'amélioration, etc.). J'ai pu mettre à contribution mes acquis sur les méthodes d'entretien et les enrichir par la mise en pratique.
Maitrise de logiciels SIG	+	J'ai peu utilisé de logiciel SIG durant ce stage, seulement pour créer quelques cartes (disponibles dans ce mémoire). Cependant, j'ai pu recevoir une formation en interne qui m'a permis d'acquérir quelques compétences supplémentaires.
Maitrise des bases de données géographiques	+	La recherche de données et la lecture de documents d'urbanisme pour le diagnostic de territoire m'ont fait prendre connaissance de certaines bases

		de données inconnues à mes yeux jusqu'alors (ex : base de données SIRTAQUI pour les données touristiques de Nouvelle-Aquitaine).
Organisation territoriale	++	Je connaissais vaguement l'organisation d'un syndicat mixte avant mon stage. Celui-ci m'a permis de mieux comprendre cette organisation et les répercussions que cela a au sein d'un territoire donné (adhésion des EPCI du territoire selon certaines compétences du Syndicat Mixte).

0 : pas d'amélioration

+ : apport d'une connaissance ou compétence dans un de mes domaines de compétences

++ : meilleure maîtrise dans un domaine

+++ : acquisition de nouvelles compétences ou connaissances

Ce stage a conforté certaines idées que j'avais, notamment le fait que les milieux ruraux ne sont pas des territoires isolés mais au contraire dynamiques, avec des acteurs (institutionnels ou privés) qui agissent pour faire de ces territoires des territoires vivants. En Sud Gironde, j'ai pu observer beaucoup d'initiatives donnant vie au territoire et le rendant plus autonome (ex : projets de conserveries, boulangerie coopérative, boulangerie qui cultive ses propres farines, tiers-lieu, création d'un centre de formation, etc.). Ces espaces sont également des espaces à préserver face au changement climatique car d'une part, c'est de là que l'approvisionnement alimentaire provient principalement (Charvet, 2021), d'autre part ils sont au cœur de multiples transitions car ils disposent des ressources naturelles nécessaires au développement de la France (Labaronne *et al.*, 2019). Développer des initiatives permettant l'adaptation au changement climatique dans les espaces ruraux, c'est aussi participer à la construction d'un avenir meilleur pour les habitants qui y vivent.

Ce stage m'a confortée sur mon avenir professionnel. En effet, au départ, je souhaitais m'orienter vers la gestion et l'aménagement des rivières mais ce stage m'a permis d'ouvrir les possibilités à l'ensemble des territoires ruraux. Les territoires ruraux ont des spécificités qui m'intéressent, notamment dans le domaine agricole. Les agriculteurs ont de plus en plus de problématiques à cause du dérèglement climatique (cf. chapitre II C 1). Leur donner les clés pour les accompagner vers une agriculture adaptée au changement du climat, qui puisse nourrir une population croissante et qui ne soit pas dépendante du marché mondial est pour moi indispensable. C'est aussi un enjeu primordial pour la sécurité alimentaire de tous, donc pour la vie de tous. C'est pourquoi je souhaite continuer dans ce domaine.

C. La nouvelle programmation 2021-2027 : une occasion de renforcer les dynamiques de coopération et d'innovation sociales locales

Le Sud Gironde est candidat à la nouvelle programmation européenne 2021-2027. Cette programmation a quelques différences avec la précédente. En effet, sur cette programmation, deux fonds sont éligibles en Nouvelle-Aquitaine : Le fonds FEADER OS H, qui n'est autre que le nouveau nom du programme LEADER, et le fonds FEDER OS 5. Le Sud Gironde étant un territoire rural, le fonds qui lui sera attribué est l'OS 5.2, l'OS 5.1 étant réservé aux espaces urbains. Le FEDER OS 5.2 néo-aquitain pour 2021-2027 agit sur trois priorités qui sont :

- Le renforcement de l'ingénierie territoriale.
- L'attractivité durable et équilibrée des territoires.
- Le soutien aux dynamiques d'innovation et de reconversion territoriale.

L'OS H du FEADER 2023-2027 agit quant à lui pour « promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durables ».

Cette approche multi-fonds permet aux territoires néo-aquitains d'avoir un budget plus conséquent pour aider financièrement les projets du territoire. Cependant, cela implique aussi un cadre plus contraignant car il y a deux documents cadres : le Plan Stratégique National de la PAC (PSN PAC) 2023-2027 et le programme opérationnel (PO) FEDER-FSE 2021-2027 élaborés par l'Etat et en accord avec les réglementations européennes. Ce cadre devient encore plus restrictif après que chaque région a élaboré son document de cadrage, d'autant plus que l'on ne peut pas attribuer deux aides financières européennes à un même porteur de projet. Les territoires doivent donc définir quelles actions découlent du cadre du FEDER OS 5.2 et quelles actions découlent du cadre du FEADER OS H. L'intervention publique dans les territoires est par conséquent de plus en plus complexe.

Malgré toutes ces contraintes, le territoire du Sud Gironde a réussi à élaborer une stratégie de territoire. Celle-ci se base sur les documents cadres de la Nouvelle-Aquitaine (Programme régional FEDER FSE+ 2021-2027, feuille de route Néoterra cf. annexe 12 : Feuille de route Néoterra) et de l'Etat (PSN PAC 2023-2027), sur les objectifs de développement durable (ODD) qui répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, sur le contrat régional de développement et de transitions 2023-2026 du Pôle territorial qui travaille sur les mêmes axes et sur les ateliers d'intelligence collective menés qui ont permis de définir les besoins et enjeux du territoire (cf. annexe 13 : Ateliers de concertation). La stratégie de cette nouvelle programmation a ainsi été définie et structurée autour de six objectifs prioritaires (OP) :

- ❖ OP 1 : Bien vivre ensemble en Sud Gironde.
- ❖ OP 2 : Accompagner l'innovation économique et la consommation locale en Sud Gironde, dans le respect des valeurs de l'économie sociale et solidaire.
- ❖ OP 3 : Accélérer la transition écologique.
- ❖ OP 4 : Ingénierie thématique et réseau.
- ❖ OP 5 : Coopération.
- ❖ OP 6 : Animation - Gestion - Communication.

Cette stratégie est bien différente de la précédente qui, pour rappel, était axée sur les cinq objectifs stratégiques suivants :

- ❖ Identifier le Sud Gironde comme terre d'accueil des entreprises.
- ❖ Favoriser l'innovation dans les entreprises par le développement et la création de filières locales.
- ❖ Renforcer l'attractivité touristique du Sud Gironde pour l'inscrire dans la stratégie internationale de Bordeaux.
- ❖ Coopération.
- ❖ Animation – Gestion.

On constate une moindre importance de l'axe économique et une plus grande importance accordée à l'aspect social dans la nouvelle programmation 2021-2027 (OP 1, 2, 4 et 5). Cela est en partie dû au cadre réglementaire des programmes européens qui ne permettent pas d'intervenir dans le cadre de l'OS 5.2 sur des aides aux entreprises mais aussi en partie un souhait de l'équipe technique d'intervenir prioritairement sur les projets à forte valeurs environnementales et sociales. Cependant, c'est une

occasion d'accentuer les efforts sur les problématiques sociales du territoire liées à sa ruralité : vieillissement de la population, accès aux services et notamment à la santé, innovations sociales dans les différents secteurs économiques et écologiques, mobilité durable. Ces problématiques sont reprises dans des fiches-actions dédiées.

La nouvelle programmation européenne 2021-2027 met aussi l'accent sur la mise en réseau des acteurs (OP 4 et 5). Les réseaux d'acteurs jouent un rôle essentiel dans le déroulement des innovations. En effet, la mise en commun de savoirs, de pratiques et de connaissances ainsi que les échanges d'expériences sont des éléments riches qui participent à créer des synergies favorisant l'innovation et la compétitivité des acteurs locaux collaborant, comme peuvent le montrer les clusters et pôles de compétitivité existants. Renforcer les réseaux d'acteurs locaux permet de privilégier l'intelligence collective en faveur de la collaboration, de la solidarité et de la coopération entre acteurs. Cette mutualisation de pratiques et de connaissances est une source d'émulation territoriale au service de l'émergence de projets innovants dans tous les domaines, renforçant ainsi l'attractivité du territoire. C'est en tout cas le pari que le territoire du Sud Gironde défend pour cette nouvelle programmation.

V. Conclusion

Le programme LEADER a un effet levier sur les territoires ruraux car il incite les acteurs du territoire à créer, innover et entreprendre des initiatives pour le développement local de leur territoire. Le but de ce programme européen est de réduire la pauvreté et de permettre un développement économique et une inclusion sociale dans les espaces ruraux. De plus, il concerne l'ensemble des secteurs économique, social et culturel présents dans ces territoires (tourisme, patrimoine, artisanat, santé, mobilité, vie sociale, agriculture, etc.). Son action n'est donc pas spécifique au développement de filières agricoles et alimentaires mais il y participe. La particularité de la démarche LEADER est qu'elle implique les acteurs locaux dans l'élaboration de la stratégie de développement par la définition des besoins et enjeux du territoire et dans sa mise en œuvre grâce à la formation d'une instance : le Groupe d'Action Locale (GAL). Cette instance permet une collaboration entre acteurs publics et privés du territoire, qui bien souvent ne se connaissent pas. Cette diversité d'acteurs apporte une richesse de points de vue et permet au territoire d'évoluer. Cet outil participe alors à développer le territoire de manière endogène, par les acteurs locaux.

Cependant, les normes réglementaires européennes, nationales et régionales qui s'appliquent contraignent l'intervention publique au niveau local. Les acteurs locaux ont donc une marge de manœuvre de plus en plus restreinte pour mettre en œuvre une stratégie locale adaptée à leur territoire et respectant les réglementations en vigueur. Le programme LEADER est donc un levier pour répondre aux problématiques de développement en milieu rural mais malgré sa volonté d'être au plus proche des spécificités de chaque territoire, il n'en reste pas moins que son action est assez uniforme sur tous les territoires.

Le programme LEADER peut être un outil utile pour développer les filières agricoles qui sont, encore aujourd'hui, une activité importante dans les espaces ruraux. Selon la stratégie adoptée par les acteurs locaux, cette thématique peut être plus ou moins mise en avant. En Sud Gironde, à travers l'axe « Coopération » de ce programme, est né un projet sur la sensibilisation à une alimentation durable et locale. De plus, ce projet est aussi une façon de mettre en avant le projet alimentaire territorial en cours. Le Défi Foyers à Alimentation Positive avait pour ambition de faire évoluer les pratiques alimentaires vers une consommation plus responsable, qui respecte l'environnement et valorise le travail des producteurs locaux. Nous avons pu constater que les participants à ce projet avaient déjà des connaissances à ce sujet et, parfois, les mettaient déjà en pratique.

D'autres programmes d'aide aux territoires ruraux et aux agriculteurs, européens ou nationaux, existent (FEAGA, FNADT, Zone de revitalisation rurale, autres mesures du FEADER) et pour certains d'entre eux, sont spécifiques à l'aide aux agriculteurs. C'est le cas du FEAGA qui aide les agriculteurs et les marchés agricoles et qui constitue la majorité des financements apportés aux agriculteurs dans le cadre de la politique agricole commune (PAC). De plus, le programme LEADER ne constitue qu'une part faible du FEADER (5% du budget total) qui est le fonds dédié au développement rural. Sa portée n'est donc pas aussi conséquente que ce que l'on pourrait imaginer. Cependant, pour les petits porteurs de projet, cette aide reste non négligeable et contribue à faire émerger leur projet.

Enfin, on peut dire que le programme européen LEADER est un outil performant pour répondre aux problématiques des espaces ruraux mais qu'il n'est pas un outil spécifique. Il ne concerne donc pas uniquement le domaine agricole et alimentaire mais peut aider à transiter vers une agriculture et une alimentation plus durables si la stratégie locale de développement (SLD) adoptée par les acteurs locaux

s'y prête. Son avantage est qu'il permet aux acteurs locaux de pouvoir décider, dans une certaine mesure, de la voie de développement qu'ils souhaitent prendre.

VI. Bibliographie

ACTIMAGE, (s. d.-a), Appellation d'origine protégée/contrôlée (AOP/AOC), *INAO*. <https://www.inao.gouv.fr/Les-signes-officiels-de-la-qualite-et-de-l-origine-SIQQ/Appellation-d-origine-protgee-controlee-AOP-AOC> (page consultée le 17/08/22)

ACTIMAGE, (s. d.-b), Indication géographique protégée, *INAO*. <https://www.inao.gouv.fr/Les-signes-officiels-de-la-qualite-et-de-l-origine-SIQQ/Indication-geographique-protgee> (page consultée le 17/08/22)

ADAMIEC, C., (2018), The supply strategies of health food eaters, *Review of Agricultural, Food and Environmental Studies*, vol. 99, n°1, p. 77-96.

ANGEON, V. & BERTRAND, N., (2009), Les dispositifs français de développement rural : quelles proximités mobilisées ?, *Géographie, économie, société*, vol. 11, n°2, p. 93-114.

ANGEON, V., CARON, P. & LARDON, S., (2006), Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable : quel rôle de la proximité dans ce processus ?, *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, n°Dossier 7, p. 23.

BERTRAND, N. & PEYRACHE-GADEAU, V., (2009), Cohésion sociale et cohérence territoriale », quel cadre de réflexions pour l'aménagement et le développement ?, *Géographie, économie, société*, vol. 11, n°2, p. 85-91.

BEUCHER, S. & REGHEZZA, M., (2005), *La Géographie : pourquoi ? comment ?*, Hatier, 287 p.

BONERANDI, E., (2005), Les pays ont dix ans ... retour sur expérience, *Géoconfluences*.

BOUBA OLGA, O., (2021, mai 25), Qu'est-ce que le « rural » ? Analyse des zonages de l'Insee en vigueur depuis 2020, *Géoconfluences*, Actualité. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/grille-densite-zonage-aires-urbaines-definition-rural> (page consultée le 08/07/22)

BRE-GARNIER, M., (2021), De l'appropriation d'un dispositif d'éducation à l'environnement. Le « Défi Familles A Alimentation Positive (FAAP) » s'exporte dans le quartier « sensible » des Fontbarlettes (Valence, Drôme), *Pour*, vol. 239, n°1, p. 233-245.

BUREAU D'ETUDES OREADE-BRECHE & OBSERVATOIRE DU DEVELOPPEMENT RURAL, (s. d.), *Mesure 19 : Soutien en faveur du développement local au titre de LEADER (DLAL)*.

CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, (2018, juin), *Le point sur les espaces de vie sociale*.

CALAND, M., (2021), L'Europe, de réelles opportunités pour vos territoires, *La Gazette des communes, des départements, des régions*, vol. 43, n°2589, p. 20.

CARSON, R., (1962), *Printemps silencieux*, Wildproject, 343 p.

CHARDON, O., JAUNEAU, Y. & VIDALENC, J., (2020), Les agriculteurs : de moins en moins nombreux et de plus en plus d'hommes, *Insee Focus*.

CHARVET, J.-P., (2021), ESPACE RURAL, *Encyclopædia Universalis*.

CHEVALIER, P. & DEDEIRE, M., (2014), Application du programme leader selon les principes de base du développement local, *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n°342, p. 9-25.

CHEVALIER, P., MAUREL, M.-C. & POLA, P., (2012), L'expérimentation de l'approche Leader en Hongrie et en République tchèque : Deux Logiques Politiques Différentes, *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 43, n°3, p. 91-143.

COSTA, S., ZEPEDA, L. & SIRIEIX, L., (2014), Exploring the social value of organic food: a qualitative study in France: Exploring the social value of organic food, *International Journal of Consumer Studies*, vol. 38, n°3, p. 228-237.

D'ALESSANDRO, C., LEVY, D. & REGNIER, T., (2021), Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations, Insee Références.

DATAR & REGION NOUVELLE-AQUITAINE, (2021, mars), Qu'est-ce que le « rural » ? Analyse des nouveaux zonages. https://territoires.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2021-03/note_d%C3%A9finition_rural.pdf (page consultée le 15/05/22)

DE BELLEFON, M.-P., EUSEBIO, P., FOREST, J., PEGAZ-BLANC, O. & WARNOD, R., (2020, octobre 21), En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville, Insee Focus.

DECLICS - FAEP DEVIENT DECLICS, (s. d.). <https://defis-declics.org/fr/faep-devient-declics/> (page consultée le 21/07/22)

DELEAGE, J.-P., (2019), Une alimentation digne et saine pour tous !, *Écologie & politique*, vol. 59, n°2, p. 5-13.

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, (2022, février 8), Produits alimentaires commercialisés en circuits courts.

DUBUISSON-QUELLIER, S., (2014), Les engagements et les attentes des consommateurs au regard des nouveaux modes de consommation : des opportunités pour l'économie circulaire, *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, vol. 76, n°4, p. 28-32.

DUQUENOY, S., (2019, juin 14), LEADER/CLLD, de quoi s'agit-il ?, Commission européenne.

GEOCONFLUENCES, (2019), Aménagement rural et mutations des territoires ruraux en France.

GERARD, M., (2021, juin 30), En France, où l'obésité augmente, près d'une personne sur deux est en surpoids, *Le Monde.fr*.

GUMUCHIAN, H. & MAROIS, C., (2000), *Initiation à la recherche en géographie*, Anthropos, Paris, 425 p.

GUTHRIE, J., MANCINO, L. & LIN, C.-T. J., (2015), Nudging Consumers toward Better Food Choices: Policy Approaches to Changing Food Consumption Behaviors, *Psychology & Marketing*, vol. 32, n°5, p. 501-511.

HILAL, M., BARCZAK, A., TOURNEUX, F.-P., SCHAEFFER, Y., HOUDART, M. M. & CREMER-SCHULTE, D., (2011), Typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral, montagne et DOM).

HSU, S.-Y., WANG, H.-C., HO, J.-L. & CHEN, H.-C., (2020), Exploring Consumers' Interest in Choosing Sustainable Food, *Frontiers in Psychology*, vol. 11, .

INSEE, (2021, février 18), Définition - Aire d'attraction des villes, *Insee*. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2173> (page consultée le 13/07/22)

INSEE, (2022), Méthode de construction de la grille communale de densité.

KAYSER, B., (1990), La renaissance rurale: sociologie des campagnes du monde occidental, A. Colin, 316 p.

LA FINANCE POUR TOUS, (2013), Les causes de la crise de l'euro. <https://www.economie.gouv.fr/facileco/causes-crise-leuro> (page consultée le 23/08/22)

LABARONNE, D., JOLY, P., JARLIER, P., GALLIEN, C. & DHUMEAUX, D., (2019, juillet), Ruralités : une ambition à partager - 200 propositions pour un agenda rural.

LACQUEMENT, G. & CHEVALIER, P., (2020), Le programme européen LEADER, un modèle de développement à l'épreuve de l'eupéanisation des politiques rurales, *Géocarrefour*, vol. 94, n°94, .

LAIDIN, C. & SENEGAS, L., (2020), Emboîtement et asymétrie des régulations territoriales dans les espaces ruraux, *Pole Sud*, vol. 52, n°1, p. 77-94.

L'Europe en Nouvelle-Aquitaine, (2017, février 15), FEADER.

L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES, (2020), Les zones de revitalisation rurale (ZRR).

LOREDO, J.-P., (2011), L'implication des associations dans les politiques publiques de développement rural: la résonance territoriale des mondes associatifs.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE, (2019), EGalim 1 : ce que contient la loi Agriculture et Alimentation.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE, (2020, mars 4), Programme national pour l'alimentation 2019-2023 : territoires en action.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE, (2021), EGalim 1 : tout savoir sur la loi Agriculture et Alimentation.

MISSEGUE, N., (2020, juillet), Appréhender les territoires ruraux dans les études de la DREES Construction d'une typologie à partir des zonages d'étude existants, Ministère des Solidarités et de la Santé.

MOINE, A., (2006), Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie, *L'espace géographique*, vol. 35, n°2, p. 115-132.

OLLAT, N. & KREMER, A., (2019), Chapitre 5 : Agriculture et forêts, In : H. LE TREUT (éd.), *Les impacts du changement climatique en Aquitaine*, Presses Universitaires de Bordeaux, Pessac, p. 107-154.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE, (2018, octobre 23), Alimentation saine.

PERALDI, X. & ROMBALDI, M., (2009), La contribution de l'économie sociale et solidaire au développement rural : quelques constats dans le contexte Corse, *Géographie, économie, société*, vol. 11, n°2, p. 161-179.

PHAM, H.-V. & BERRIET-SOLLIEC, M., (2018), La politique de développement rural en France. Premières analyses des programmes de développement rural dans les régions françaises métropolitaines sur la période 2014-2020, *Economie Rurale*, n°363, p. 141-159.

PISTRE, P., (2015), Potentiels démographiques pour des alternatives dans les campagnes françaises, *Mouvements*, vol. 84, n°4, p. 48-55.

PISTRE, P. & RICHARD, F., (2018, avril 27), Seulement 5 ou 15 % de ruraux en France métropolitaine ? Les malentendus du zonage en aires urbaines.

RASTOIN, J.-L., (2018), Accélérer la transition vers une alimentation durable par un changement de paradigme scientifique et économique et des politiques publiques innovantes, n°3, p. 17-27.

ROOS, G., TERRAGNI, L. & TORJUSEN, H., (2007), The local in the global – creating ethical relations between producers and consumers, *Anthropology of Food*, n°S2, p. 1-11.

SYNDICAT MIXTE DU SUD GIRONDE, (2020), Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Gironde - 1.1 Etat initial de l'Environnement et diagnostic socio-économique.

TORRE, A., (2015), Théorie du développement territorial, *Géographie, économie, société*, vol. 17, n°3, p. 273-288.

UNION EUROPEENNE, (s. d.), Histoire de l'UE.

VANIER, M., (2020, décembre 14), Deux cartes pour regarder la France au fond des yeux, Slate.

VEYRET, Y., (2005), Le développement durable : approches plurielles, Hatier, Paris, 288 p.

VIE PUBLIQUE, (2021), Qu'est-ce qu'un pôle d'équilibre territorial et rural ?

VII. Glossaire

AOC : Appellation d'origine contrôlée

AOP : Appellation d'origine protégée

AG : Autorité de Gestion

CAD : Comité d'Aide au Développement

CdC : Communauté de Communes

CEE : Communauté Economique Européenne

EGAlim : Etats Généraux de l'Alimentation

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunal

FAAP : Foyers A Alimentation Positive

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FEAGA : Fonds Européen Agricole de Garantie

FEAMP : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et de la Pêche

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FESI : Fonds Européen Structurels et d'Investissements

FSE : Fonds Social Européen

GAL : Groupe d'Action Locale

LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

LOADT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire

LOADDT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire

NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PAC : Politique Agricole Commune

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PDRH : Programme de Développement Rural Hexagonal

PDRR : Programme de Développement Rural Régional

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial Rural

PNA : Programme National pour l'Alimentation

PNAN : Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition

PNNS : Programme National Nutrition Santé

SLD : Stratégie Locale de Développement

ZRR : Zone de Revitalisation Rurale

VIII. Annexes

Annexes

Annexe 1 : Documents utilisés pour le diagnostic territorial pour la programmation européenne 2021-2027.....	64
Annexe 2 : Mesures du FEADER pour la période 2014-2020	65
Annexe 3 : Grille d'entretien des membres du GAL	66
Annexe 4 : Résumé de l'évaluation du programme LEADER 2014-2020	71
Annexe 5 : Questionnaire à destination des porteurs de projet	74
Annexe 6 : Bilan du Défi Foyers à Alimentation Positive	77
Annexe 7 : Compte-rendu du brainstorming sur une nouvelle version du Défi Foyers à Alimentation Positive	79
Annexe 8 : Grille d'entretien des structures-relais du Défi FAAP.....	82
Annexe 9 : Grille d'entretien de l'association Solid'Avenir.....	85
Annexe 10 : Questionnaire à destination des foyers participants au défi FAAP.....	88
Annexe 11 : Chronogramme de mes missions de stage.....	94
Annexe 12 : Feuille de route Néoterra	95
Annexe 13 : Ateliers de concertation	96

Annexe 1 : Documents utilisés pour le diagnostic territorial de la programmation européenne 2021-2027

Le diagnostic territorial a été mené dans la perspective de la candidature à la programmation 2021-2027. Pour ce faire, j'ai compilé des données issues de l'Insee et des documents d'urbanisme du territoire répertoriés ci-dessous :

DOCUMENTS	TYPES DE DONNÉES
Diagnostic Emploi – Formation – Insertion du Pôle territorial Sud Gironde	Emploi, Formation, Insertion
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes du Bazadais et du Sud Gironde	Démographie, Économie, Habitat, Mobilité, Tourisme, Equipements, Environnement, Énergie, Risques, Artificialisation des sols
PLUI de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde	Démographie, Économie, Habitat, Mobilité, Tourisme, Environnement
Diagnostic socio-économique et état initial de l'environnement du Schéma de Cohérence Territorial Sud Gironde	Démographie, Economie, Emploi, Habitat, Mobilité, Tourisme, Equipements, Environnement, Energies, Risques, Artificialisation des sols
Diagnostic de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)	Energie
INSEE Dossier complet 2020 des Communautés de Communes du Sud Gironde, du Réolais en Sud Gironde, de Convergence Garonne et du Bazadais	Démographie, Emploi, CSP*
Observatoire des territoires – périmètre du Pôle territorial Sud Gironde (Pays)	Démographie, Établissements de formation, Emploi, CSP*, Economie, Travail, Habitat, Numérique, Equipements, Artificialisation des sols

*CSP : catégories socio-professionnelles

Annexe 2 : Mesures du FEADER pour la période 2014-2020

MESURES DE LA PROGRAMMATION FEADER

N°	Intitulé
1	Transfert de connaissances et actions d'information
2	Services de conseils, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation
3	Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires
4	Investissements physiques
5	Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et mise en place de mesures de prévention appropriées
6	Développement des exploitations agricoles et des entreprises
7	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales
8	Investissements dans le développement de zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts
9	Mise en place de groupements et d'organisations de producteurs
10	Agroenvironnement - Climat
11	Agriculture biologique
12	Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau
13	Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques
14	Bien-être des animaux
15	Services forestiers, environnementaux et climatiques et conservation des forêts
16	Coopération
17	Gestion des risques
19	Soutien en faveur du développement local au titre de Leader* (DLAL*)
20	Assistance technique

Annexe 3 : Grille d'entretien des membres du GAL

Sujet : L'expérience LEADER des membres du GAL de la programmation 2014-2020

Hypothèse :

Les membres du GAL, par leur connaissance du territoire, connaissent les besoins et enjeux du Sud Gironde. Dans ce cadre, ils apportent une plus-value au programme Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) par leur diversité d'approches et de pratiques du territoire du Sud Gironde.

Objectif des entretiens :

Comprendre leur apport dans le comité de programmation

Comprendre l'apport de leur expérience au sein du GAL (intérêts pour des projets LEADER, etc.)

Appréhender les connaissances générales sur les fonds européens et le programme LEADER des membres du GAL.

Recueillir les ressentis sur le programme LEADER.

Recueillir les expériences sur la gouvernance du GAL et ses évolutions possibles.

Problématique :

En quoi les membres du GAL participent-ils au développement territorial par leur engagement dans la démarche LEADER et par leurs différentes approches du territoire du Sud Gironde ?

Le territoire est une portion de surface terrestre appropriée par un groupe social pour assurer sa production et la satisfaction de ses besoins vitaux (Le Berre M., 1992 in Moine, 2006, p.117). C'est donc un espace aménagé mais pas seulement. C'est « *un existant et un construit social, résultant des actions des acteurs* » (Jean, 2008 et Courlet et Pecqueur, 2013 in Torre, 2015), (...) des « *comportements des acteurs* » (Angeon et al., 2006, p.3) et de leurs intentionnalités (Moine, 2006). C'est donc un système complexe où interagissent des acteurs qui ont des représentations différentes de ce qu'est et sera cet espace suivant plusieurs filtres (individuel, collectif, idéologique), (Moine, 2006). Leur perception de l'espace et leur vécu influencent leur vision de cet espace. Le territoire est donc en perpétuelle évolution. Le territoire s'élabore par des règles d'organisation et de fonctionnement spécifiques permettant aux acteurs locaux d'avoir un rôle politique à l'échelle infranationale. En somme, le territoire est « *un système complexe évolutif qui associe un ensemble d'acteurs d'une part, l'espace géographique que ces acteurs utilisent, aménagement et gèrent d'autre part.* » (Moine, 2006, p.126). L'espace géographique est compris ici comme celui défini par R. Brunet et al en 1993 (Moine, 2006, p.117).

Le **développement territorial** est un terme assez récent, longtemps préféré par les termes de « développement local » et « développement par le bas » (Torre, 2015) impliquant un développement par les acteurs locaux ainsi qu'une prise en compte des spécificités locales. Le développement local se définit comme une approche territoriale ; une valorisation des ressources locales censée maximiser le produit des activités et en retenir les bénéfices sur place ; un développement ciblé sur les besoins, les capacités et les attentes de la population locale (Chevalier & Dedeire, 2014).

Les différentes politiques de décentralisation (districts industriels, systèmes productifs locaux, ...) et de nouvelle organisation du territoire (Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire ou loi Voynet de 1999 mettant en place de nouveaux territoires que sont les Pays) ont été mise en place pour faciliter le développement des villes et des campagnes (Moine, 2006 ; Torre, 2015).

Le développement territorial est lié à l'innovation territoriale. En effet, l'innovation est, selon Schumpeter, le moteur du développement (Torre, 2015) car elle participe à la compétitivité des territoires. Cette innovation peut être technologique, organisationnelle mais aussi territoriale. Dans les années 1980, l'innovation se concentrait principalement sur les processus de production et sur les nouvelles technologies comme dans les systèmes productifs locaux ou les clusters (Torre, 2015). Par la suite, la place de la recherche & développement a été de plus en plus importante dans le processus de développement. Cela s'est concrétisé par l'émergence de technopoles et pôles de compétitivité (*ibid.*). L'innovation territoriale s'appuie, quant à elle, sur l'inventivité des populations locales qui, par des idées au caractère souvent systémique et coopératif, participent à la résilience du territoire et à un développement adapté au territoire (*ibid.*). Le développement territorial concerne toutes les parties prenantes du territoire (collectivités, associations, entreprises, habitants, ...). Ces personnes forment des réseaux d'acteurs collaborant pour construire leur territoire.

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est une approche de **développement local** pour associer les acteurs locaux à la conception et à la mise en œuvre de stratégies, à la prise de décision et à l'affectation de ressources pour le développement de leurs zones rurales (Duquenoy, 2019). Cette démarche **participative** et **ascendante** vise à améliorer la gouvernance locale des territoires ruraux par une **stratégie intégrée et multisectorielle**. Les actions et les projets contenus dans la stratégie locale doivent être liés et coordonnés en un ensemble cohérent. La stratégie locale de développement doit se focaliser sur les objectifs et les actions propres à ajouter de la valeur aux aides qui existent déjà et ont le plus de chances de contribuer aux changements souhaités.

Initiée au niveau européen, le programme de développement local LEADER est adapté aux Etats membres par une stratégie nationale (PAC-PSN) en fonction des objectifs de chacun, selon le principe de subsidiarité. Cette stratégie est ensuite mise en œuvre par les acteurs locaux constitués en Groupe d'Action Locale (GAL), toujours selon le même principe. Cette démarche **partenariale** crée des relations d'interaction et d'interdépendance au sein de l'action publique par l'implication de divers acteurs (publics, associatifs, économiques) dans la conception et l'application de la stratégie locale de développement (Chevalier *et al.*, 2012). Dans ce cadre, le programme LEADER est une forme de décentralisation de l'action publique car il laisse place à de « *nouveaux espaces de régulation entre de multiples catégories d'acteurs participant d'une gouvernance multi-niveau (européen, national, local)* », (Chevalier *et al.*, 2012, p.95).

Méthode d'entretien :

Entretien semi-directif pour en connaître davantage sur l'engagement des parties prenantes : le lien qu'elles entretiennent avec leur territoire et ce qu'apporte le programme LEADER au territoire et au membres du GAL grâce à des questions ouvertes. Cela leur laisse la parole afin de développer leurs pensées sans limites de temps. Selon H. Gumuchian et C. Marois, « *le recours aux questions ouvertes nous apprend beaucoup sur les valeurs, les opinions, les attitudes et les comportements d'individus.* »

Ici, les membres du GAL seront interviewés sur leur participation au comité de programmation suivant plusieurs axes :

- Leur(s) motivation(s) de participation au GAL
- Le rapport des membres à leur territoire

- Le rapport des membres au programme et à la démarche LEADER : ce qu'ils en pensent, les difficultés et avantages qu'ils ont rencontrés, la gouvernance du GAL, l'impact sur le développement territorial,

Thématiques : Engagement / Territoire / Gouvernance du GAL / Projets LEADER / Programme européen (LEADER) / Innovation (territoriale) / Coopération/Partenariat / Réseau d'acteurs

Le membre et son territoire

1. Quelle activité faites-vous ?
2. Quelles sont vos centres d'intérêts ?
3. Quels sont vos engagements dans la vie locale du territoire du Sud Gironde ?
4. Parlez-moi de votre territoire

Relance : Quel est son périmètre de définition ? Qu'est-ce qu'il représente pour vous ? Depuis combien de temps y vivez-vous ? Comment vous sentez-vous ici ? Quels sont les atouts du territoire ? Quelles sont les faiblesses du territoire ?

5. Quelles Communautés de Communes fréquentez-vous régulièrement ? Pour quelles raisons ? (Travail, loisirs, résidence, ...) ~~Avez-vous déjà parcouru les 4 Communautés de communes intégrées dans le programme ? Si non, lesquelles avez-vous fréquentées ?~~
6. En trois mots, comment qualifieriez-vous le territoire du Sud Gironde ?
7. Selon vous, quels sont les besoins du territoire du Sud Gironde ? (ce qui est nécessaire au territoire)
8. Selon vous, quels sont les enjeux principaux du territoire du Sud Gironde ? (ce que le territoire peut perdre ou gagner)

Le membre au sein du GAL

9. Avant d'intégrer le GAL, connaissiez-vous certains fonds européens ?
Si oui, lesquels et comment avez-vous pris connaissance de l'existence de ces fonds ?
10. Avant d'intégrer le GAL, connaissiez-vous le programme LEADER ?
Si oui, pour quelles raisons ?
11. Pour vous, quels sont les objectifs du programme européen Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ?
12. Quelles étaient vos attentes concernant le programme LEADER ?
13. Comment avez-vous connu le Groupe d'Action Locale (GAL) ?
14. Comment avez-vous intégré le GAL ?
15. Depuis combien de temps faites-vous parti du GAL ?
16. Pour quelles raisons avez-vous intégré le GAL ?
17. Comment avez-vous vécu l'expérience au sein du GAL ?

Relance : Qu'est-ce que l'expérience au sein du GAL vous a apporté ? Avez-vous eu des difficultés dans votre expérience au sein du GAL ? Si oui, lesquelles ?

18. Que pensez-vous du fonctionnement du GAL ?

Relance : Partenariat public-privé au sein du coprog, (pas de comité de suivi ou des financeurs, pas de comité d'évaluation), binôme animation/gestion

19. Avez-vous été en lien avec les porteurs de projets en dehors des comités de programmation ?
Si oui, pour quelles raisons ?

~~20. Avez-vous eu des difficultés dans votre expérience au sein du GAL ?~~

~~Si oui, lesquelles ?~~

21. Que pensez-vous de l'organisation en collège public et privé du comité de programmation ?

Relance : Pensez-vous que cela encourage le partenariat / dialogue public-privé ? Trouvez-vous des avantages et / ou inconvénients à avoir un collège public et un collège privé au sein du GAL ? Si oui, lesquels ?

22. Selon vous, le programme LEADER est-il une démarche ascendante et participative ?

23. D'après vous, la grille de sélection est-elle suffisamment pertinente ?

Relance : La grille est-elle transparente et non discriminatoire ? Pensez-vous qu'il y aurait des aménagements à faire ? Avez-vous été contraint par la grille de sélection par rapport à certains projets ? Si oui, lesquels ?

L'apport du programme LEADER pour le Sud Gironde

24. L'approche LEADER est-elle adaptée au Sud Gironde ?

Relance : Répond-elle aux besoins et enjeux du territoire ?

25. Globalement, que pensez-vous des projets présentés en comité de programmation ?

Relance : Coïncident-ils avec vos espérances du programme ? Correspondent-ils aux besoins du territoire ? Permettent-ils de créer / soutenir des filières structurantes sur le territoire ? Permettent-ils de favoriser l'innovation ou l'introduction de nouveaux produits, processus ou savoir-faire sur le territoire ? Que pensez-vous des projets structurants ?

26. Selon vous, le programme LEADER a-t-il été un levier pour le développement des projets en Sud Gironde ?

Relance : Pensez-vous que LEADER soit un outil bénéfique au territoire du Sud Gironde ? Pour quelles raisons ? Le programme participe-t-il à faire émerger de nouveaux projets ? Participe-t-il à la construction et / ou la consolidation de filière ?

27. Quels impacts liés aux projets accompagnés avez-vous observé sur le territoire du Sud Gironde ?

Relance : les opérations accompagnées ont-elles permis de développer l'économie locale, l'offre touristique, du lien social ? Ont-elles permis de valoriser le territoire ? Si oui, comment ? Est-ce qu'elles ont eu un impact négatif sur d'autres activités ? si oui, lesquels ? Y a-t-il eu des effets non attendus du programme sur les projets (bénéfique ou non) ?

~~28. Y a-t-il eu des effets non attendus du programme sur les projets (bénéfique ou non) ?~~

29. Selon vous, quels sont les avantages du programme LEADER pour le territoire du Sud Gironde ?

30. Selon vous, comment s'est déroulé le programme ? mise en œuvre du programme LEADER en Sud Gironde ?

Relance : Avez-vous relevé d'éventuels points bloquants ? en termes d'accompagnement des projets, de viabilité des projets, de développement, de soutien des projets sur le long terme

31. Voyez-vous des modifications à apporter pour la prochaine programmation ? Si oui, lesquels ?

Relance : Y a-t-il une thématique qui n'a pas été abordée lors de cette programmation et qui vous semble importante à relever ? Y a-t-il des changements à apporter concernant le soutien des projets à court et long terme ? La manière de sélectionner les projets doit-elle être revue ?

32. Votre engagement au sein du GAL a-t-il été un tremplin pour vous engager plus intensément dans la vie locale de votre territoire ?
Pour quelles raisons ?
33. Si le SMSG est retenu pour la prochaine programmation LEADER 2021-2027, souhaiteriez-vous être membre du GAL ? Pour quelles raisons ?
34. A la fin de cette programmation, remarquez-vous des changements sur le territoire apporté par le programme LEADER ? Si oui, lesquels ?
35. Aimeriez-vous aborder des points supplémentaires qui n'ont pas été évoqués lors de cet entretien ?

NON DIFFUSABLE

NON DIFFUSABLE

NON DIFFUSABLE

Annexe 5 : Questionnaire à destination des porteurs de projet

Questionnaire Porteurs de projets :

Dans le cadre de la programmation LEADER 2014 – 2020, nous réalisons une étude de suivi et évaluation des projets accompagnés par le Syndicat Mixte du Sud Gironde. Afin de réaliser cette étude, nous souhaiterions avec des informations complémentaires quant à l'évolution de votre projet. Pour cela, merci de répondre au questionnaire ci-joint.

Nom de la structure :

Raison sociale :

Adresse :

Date de dépôt de projet :

Objectif de votre projet :

Connaissance tu territoire :

1. A titre personnel, connaissiez-vous le territoire du Sud Gironde ?
Précisez
2. Depuis quand êtes-vous implantés sur le territoire du Sud Gironde ?
3. Pour quelles raisons votre projet a été mis en place sur le territoire du Sud Gironde ?
4. Quelles sont vos actions et engagements dans la vie locale du territoire du Sud Gironde ?

Avant la mise en place et le développement de votre projet :

5. Aviez-vous déjà porté d'autres projets ?
6. Connaissiez-vous des actions / projets similaires sur le territoire ?
7. Connaissiez-vous les fonds européens (FEDER, FEADER, FEAMP, FSE) et les opportunités qu'ils représentent ?
 - FEDER
 - FEADER
 - FEAMP
 - FSE
 - Aucun de ces fonds
8. Connaissiez-vous le programme européen Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) ?

Programme LEADER :

9. Comment avez-vous eu connaissance du programme LEADER sur le territoire du Sud Gironde ?
 - Par du bouche-à-oreille
 - Par un agent de Commune
 - Par un agent de Communauté de Communes
 - Par un agent du Pôle territorial Sud Gironde
 - Par un membre du GAL (Groupe d'Action Locale)

- Par un agent du Conseil départemental
- Par un agent du Conseil Régional
- Autre

10. Quelle a été la valeur ajoutée du programme LEADER pour votre projet ?

- Contribution au développement économique et / ou social et / ou culturel du territoire
- Mise en réseau avec des acteurs du même secteur
- Meilleure définition de votre projet
- Consolidation de votre projet
- Renforcement des liens avec les acteurs institutionnels, notamment avec le Pôle territorial Sud Gironde
- Apport financier
- Aucun autre impact
- Autre : précisez

11. Avez-vous rencontré des difficultés dans l'élaboration de la demande de financements LEADER ?

Votre projet :

12. Votre projet a-t-il créé des emplois salariés au sein de votre structure ?

Si oui, combien ?

13. Votre projet a-t-il créé des emplois indirects ?

Si oui, combien ?

14. Avez-vous développé des partenariats / collaborations avec des acteurs du territoire ?

Si oui, combien ?

15. Ces partenariats / collaborations ont-ils permis de développer un réseau d'acteurs ?

Précisez

16. La mise en œuvre de votre projet a-t-elle permis de déployer de nouveaux services et / ou produits sur le territoire ?

17. Selon vous, quel est le périmètre d'action de votre projet ?

- Communal
- Communautaire
- Du Pôle Sud Gironde
- Départemental
- Régional

18. Avez-vous rencontré des difficultés dans l'élaboration et la mise en œuvre de votre projet ?

Evolution de votre projet :

19. Depuis la réalisation de votre projet, votre chiffre d'affaires ...

- A augmenté
- Est resté stable
- A diminué
- Non concerné

20. Le projet a-t-il permis la structuration d'une filière sur le territoire du Sud Gironde ?
Si oui, quelle filière ?
21. A long terme (5 ans), quelles évolutions potentielles pensez-vous voir émerger dans votre projet ?
22. Si vous aviez un autre projet, vous engageriez-vous dans une demande de financements européens (LEADER) ?
Si oui, pourquoi ?
Si non, pourquoi ?
23. Votre projet est-t-il toujours d'actualité ?
Si non, pourquoi ?

Pour les porteurs de projets touristiques :

24. Combien d'actions avez-vous menées en partenariat avec d'autres acteurs touristiques ?
- 0
 - 1
 - 2
 - 3
 - Autre
25. Précisez les acteurs
26. Quelle a été l'évolution de la fréquentation touristique après la mise en œuvre du projet ?
27. Pour quelles raisons ?

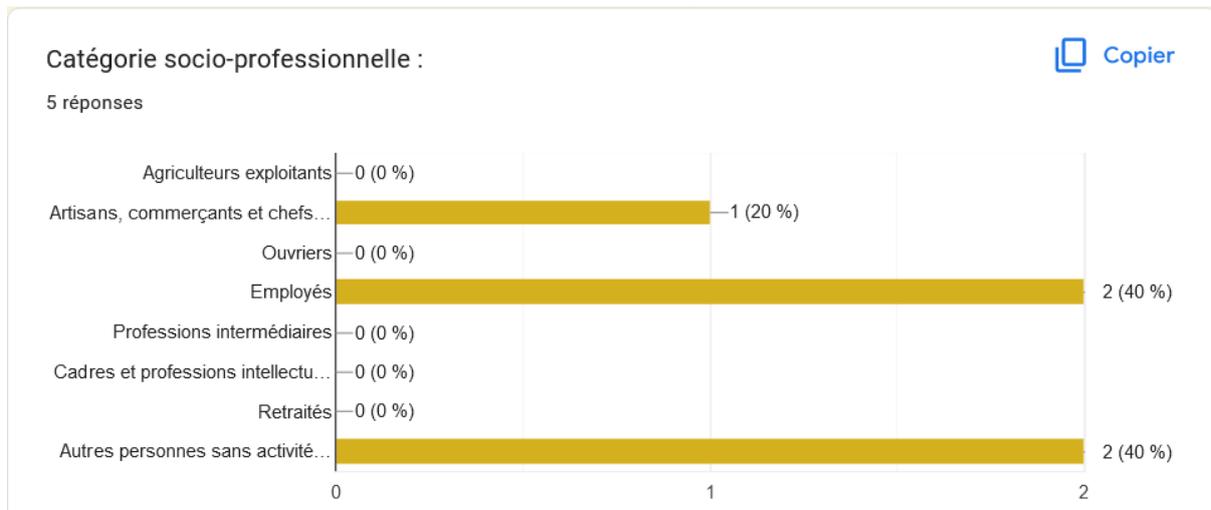
Annexe 6 : Bilan du Défi Foyers à Alimentation Positive

Au cours du défi, six ateliers ont été mis en place :

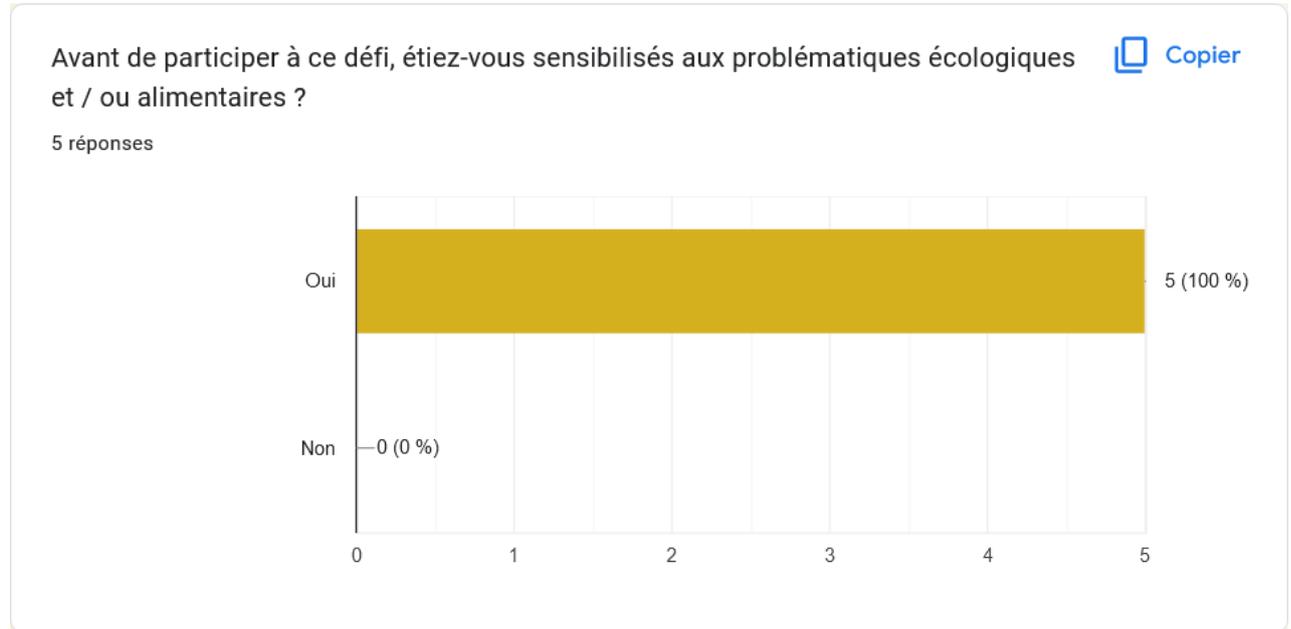
- Atelier cuisine autour de restes de cuisine, d'alternatives à la protéine animale, de déchets alimentaires, ...
- Atelier jardinage : plantation de semis en bac et dans une jardinière à base de récupération de palette
- Atelier balade naturaliste : découverte de plantes sauvages comestibles
- Découverte d'une cressonnière
- Atelier nutrition-sophrologie
- Visite d'un jardin médiéval : découverte de plantes anciennes cultivées en monastères, abbaye, etc. Ces plantes sont des plantes médicinales et / ou comestibles.

D'autres motifs de participation ont été recensés, notamment la **découverte de producteurs locaux**. Certains souhaitent faire des **rencontres, échanger, apprendre sur de nouvelles façons de consommer, pouvoir manger sain sans perdre trop de temps en cuisine** ou encore pour des **raisons environnementales**. Cependant, tous avaient un intérêt pour **l'aspect budgétaire** qui est un aspect prioritaire dans leur choix alimentaire. En effet, certains souhaitent « consommer mieux » sans que cela ne leur coûte cher.

Les participants au défi sont de différentes catégories sociales (voir schéma ci-dessous).



Cependant, ils ont tous une sensibilité aux questions environnementales et / ou alimentaires :



22

64,7% d'entre eux consommaient plus ou moins régulièrement des produits biologiques avant de se lancer dans le défi. Les pratiques de chacun concernant la part de produits biologiques dans leur panier alimentaire ont donc peu évolué. Cependant, le défi a eu d'autres impacts sur les participants que l'augmentation de la part de produits biologiques. Ce défi et les relevés de tickets de caisse leur ont permis de mieux analyser leur budget alimentaire, là où ils avaient leurs postes principaux de dépenses alimentaires. Ce défi a aussi permis de créer du lien social au sein de certaines équipes, d'acquérir de nouvelles compétences en jardinage, cuisine, ou de nouvelles connaissances et de découvrir certains producteurs locaux.

En bref, ce défi n'a pas eu les effets escomptés mais a quand même enrichi les participants sur certains aspects de leur alimentation et leur a donné quelques pistes d'améliorations sur leurs pratiques alimentaires pour avoir une alimentation plus durable.

²² Ces résultats proviennent du questionnaire de fin de défi envoyé aux foyers

NON DIFFUSABLE

Annexe 7 : Compte-rendu de brainstorming sur une nouvelle version du Défi Foyers à Alimentation Positive

NON DIFFUSABLE

NON DIFFUSABLE

Annexe 8 : Grille d'entretien des structures-relais du Défi FAAP

Sujet : Transition écologique, économique, sociale et alimentaire en territoire rural

Problématique :

En quoi le défi FAAP participe-t-il à la diffusion de pratiques alimentaires durables et au soutien du tissu associatif local en Sud Gironde ?

Hypothèses :

Le défi FAAP permet aux structures associatives de s'engager dans une démarche alimentaire territoriale par la mutation des pratiques alimentaires du territoire.

Le défi FAAP participe à la mise en réseau des acteurs locaux et au renforcement du tissu associatif local.

Objectifs de la grille d'entretien :

- Comprendre les motivations de participation au projet des structures-relais
- Recueillir les points de vue des associations sur les pratiques agricoles et alimentaires du territoire
- Identifier les partenariats possibles et réseaux d'acteurs émergents du défi Foyers à Alimentation Positive
- Identifier le(s) type(s) de public(s) visés par le défi Foyers à Alimentation Positive

Thématiques : [Engagement](#) / [Animation](#) / [Programme européen LEADER](#) / [Alimentation responsable](#) / [Coopération](#) / [Tissu associatif](#) / Territoire

Méthode d'entretien :

Entretien semi-directif pour balayer un spectre plutôt large sur l'engagement des parties prenantes, le lien qu'elles ont avec le territoire et les apports du défi au territoire grâce à des questions ouvertes. Cela leur laisse la parole pour développer pleinement leur réflexion sans contrainte de temps. Selon H. Gumuchian et C. Marois, « le recours aux questions ouvertes nous apprend beaucoup sur les valeurs, les opinions, les attitudes et les comportements d'individus. »

Ici, les structures relais seront interrogées sur le défi FAAP suivant plusieurs axes :

- Suivant les valeurs de la structure, ses intentions et les initiatives qu'elle porte
- Suivant le rapport de la structure à son territoire
- Suivant les liens qu'elle entretient avec les autres parties prenantes (Syndicat Mixte, intervenants et foyers)

La structure dans le projet

- [Parlez-moi de votre structure](#)

Relance : Quels événements organisez-vous au sein de votre structure ? Quel sont les projets de la structure, les valeurs de la structure ?

- [Pour quelles raisons avez-vous décidé de participer au défi FAAP ?](#)

Relance : Quel était votre objectif en intégrant le défi FAAP ? A-t-il changé en cours de temps ?

- Comment organisez-vous votre engagement entre le défi FAAP et le reste de vos activités ?
- Quels sont les typologies de foyers faisant parti de votre structure ?

Relance : CSP, leurs intérêts pour l'alimentation saine, locale et biologique, leur acculturation aux questions écologiques et alimentaires

- ~~Pouvez-vous me dire quels sont les porteurs de projets du défi et les participants au projet ?~~
- Quelle est la place de l'alimentation locale et biologique dans l'association ?
- Avez-vous remarqué des changements dans les pratiques de votre association jusqu'à présent ? Si oui, lesquels ?
- Avez-vous eu une formation pour la mise en œuvre du projet ? Si oui, vous-a-t-elle été utile ?

Relance : Pour les périodes de relevés de tickets de caisse, pour les ateliers

- ~~Comment avez-vous mis en place les ateliers ?~~
- ~~Quels outils ont été nécessaires à la réalisation des ateliers ?~~

Relance : Outils logistiques, matériel spécifique, ...

- ~~Au démarrage du projet, quels freins ou limites à la mise en œuvre avez-vous identifiés ?~~
- Durant le projet, avez-vous eu des difficultés de mises en œuvre de certains ateliers ?
- Quel(s) avantage(s) et / ou inconvénients trouvez-vous à l'intervention de professionnels dans les ateliers menés au cours du défi FAAP ?

Relance : Comment ont-ils pris en main les ateliers ?

Les liens de la structure avec ses collaborateurs

- Les personnes prenant part au projet avaient-elles des connaissances en alimentation durable ?
- Comment avez-vous gardé contact avec les foyers ?
- Les foyers ont-ils été coopératifs ?

Relance : Combien de foyers aviez-vous au début ? Combien de foyers avez-vous maintenant ? Pourquoi ? Avez-vous des astuces pour motiver vos foyers ? Les foyers étaient-ils engagés dans le défi ?

- A quelle fréquence retrouviez-vous les foyers inscrits au défi ?
- Les ateliers dédiés au défi FAAP sont-ils des ateliers que vous mettiez déjà en place (hors ceux à l'initiative de la structure-relais) ? Si oui, lesquels ?
- Avez-vous découvert certains acteurs du territoire ? Si oui, lesquels ?
- Par quel(s) moyen(s) avez-vous découvert ces acteurs ?
- Quels liens entretenez-vous avec ces acteurs ?
- Participez-vous à des événements organisés par des structures supra-locales dans le domaine agricole ou alimentaire ? (Des fédérations auxquelles vous appartenez, des inscriptions à des événements nationaux, etc)
- Avez-vous développé des activités en lien avec l'alimentation durable durant le défi ? (autres que les ateliers proposés)

La structure dans son territoire

- Parlez-moi de votre territoire :

Relance : Qu'est-ce qu'il représente pour vous ? Depuis combien de temps y vivez-vous ? Comment vous sentez-vous ici ? Quels sont les atouts du territoire ? Quels sont les faiblesses du territoire ?

- Pourquoi avez-vous créé/ intégré cette association ?
- Que pensez-vous de la démarche d'agriculture biologique ?

Relance : Pensez-vous que la production biologique a augmenté ? Comment qualifieriez-vous l'accès aux produits biologiques sur le territoire ?

- Selon vous, quel est la place de l'agriculture durable (biologique, raisonnée, ...) dans l'agriculture en France ? et en Sud Gironde ?
- Que pensez-vous de la démarche de production locale ? (Circuits courts et circuits de proximité)
- Pensez-vous que la population est suffisamment sensibilisée à une alimentation responsable ?

Relance : Sur les objectifs du programme, les enjeux pour un territoire rural

- Etes-vous en collaboration avec d'autres associations dans le domaine de l'alimentation ?
- Et dans un autre domaine ?
- Avez-vous des liens avec des associations locales ?
- Si oui, quel(s) type(s) de lien(s) avez-vous avec ces associations ?
- Avez-vous des projets communs avec ces associations ?
- Le défi a-t-il permis l'émergence de projets nouveaux concernant l'approvisionnement en produits biologiques et/ou locaux dans votre structure ?
- Pour vous, qu'est-ce qu'une « alimentation positive » ?

L'aventure au sein du défi

- Comment qualifieriez-vous votre aventure au sein du défi FAAP (3 mots) ?
- Quels aspects bénéfiques avez-vous remarqué au cours du défi ? (sur le bien-être, la santé, ...)
- Quelles limites du défi avez-vous remarqué au cours du programme ?
- Est-ce que le défi vous a apporté de nouvelles aptitudes /compétences ? Si oui, lesquelles ?
- Que retiendrez-vous des ateliers organisés dans le cadre du défi FAAP ?
- Avez-vous gardé contact avec certains intervenants ?
- Un réseau existe-il autour de l'alimentation durable sur votre territoire (CdC) ?
- Continuez-vous de faire des ateliers sur l'alimentation saine et locale ?
- Avez-vous adopté de nouvelles pratiques au sein de votre association grâce au défi ? (ex : compost, tri, diminution des emballages, etc)
- Qu'est-ce que le défi a pu apporter comme réflexions au sein de votre association ?

Relance : Le défi a-t-il inspiré de nouveaux formats d'évènements ? De nouvelles thématiques à aborder ? De nouvelles actions à mettre en place ?

- Quelles réflexions le défi vous a apporté sur vos pratiques personnelles ?

Relance : Sur votre vision de manger sain, sur les pratiques alimentaires vertueuses, sur la difficulté de manger biologique et local et de changer de pratiques

- Si le projet était amené à être renouvelé, participeriez-vous au programme ?
- L'animation du projet par équipe vous semble-t-elle intéressante ou non ? Pourquoi ?
- Sur quels aspects souhaiteriez-vous que le défi soit accentué pour permettre un engagement des foyers ?
- Quelles étaient vos connaissances sur les programmes LEADER au début de ce projet ?
- Quelles sont vos connaissances sur les programmes LEADER maintenant ?

Annexe 9 : Grille d'entretien de l'association Solid'Avenir

Sujet : Transition écologique, économique, sociale et alimentaire en territoire rural

Hypothèses :

Le défi FAAP permet aux structures associatives de connaître différentes pratiques alimentaires plus responsables et de s'engager dans une démarche alimentaire territoriale.

Le défi FAAP tel qu'il est actuellement n'est pas approprié au mode de vie des personnes précaires ou en insertion.

Le défi FAAP participe à la mise en réseau des acteurs locaux et au renforcement du tissu associatif local.

Objectifs de la grille d'entretien :

- Comprendre les motivations d participation et d'abandon du projet de la structure-relais
- Recueillir les points de vue des associations sur les pratiques agricoles et alimentaires du territoire
- Identifier les partenariats possibles émergents du défi Foyers à Alimentation Positive
- Identifier le(s) type(s) de public(s) visés par le défi Foyers à Alimentation Positive

Problématique :

En quoi le défi FAAP participe-t-il à la diffusion de pratiques alimentaires responsables et au soutien du tissu associatif local en Sud Gironde ?

Comment le défi FAAP a-t-il été perçu au sein de l'équipe de Solid'Avenir et en quoi le public de cette association est-il intéressant pour un tel défi ?

Thématiques : [Engagement](#) / [Animation](#) / [Programme européen LEADER](#) / [Alimentation responsable](#) / [Coopération](#) / [Tissu associatif](#) / [Territoire](#) / [Solid'Avenir](#)

Méthode d'entretien :

Entretien semi-directif pour balayer un spectre plutôt large sur l'engagement des parties prenantes, le lien qu'elles ont avec le territoire et les apports du défi au territoire grâce à des questions ouvertes. Cela leur laisse la parole pour développer pleinement leur réflexion sans contrainte de temps. Selon H. Gumuchian et C. Marois, « le recours aux questions ouvertes nous apprend beaucoup sur les valeurs, les opinions, les attitudes et les comportements d'individus. »

Ici, les structures relais seront interrogées sur le défi FAAP suivant plusieurs axes :

- Suivant les valeurs de la structure, ses intentions et les initiatives qu'elle porte
- Suivant le rapport de la structure à son territoire
- Suivant les liens qu'elle entretient avec les autres parties prenantes (Syndicat Mixte, intervenants et foyers)

Relance : Sur votre vision de manger sain, sur les pratiques alimentaires vertueuses, sur la difficulté de manger biologique et local et de changer de pratiques

La structure dans le projet

- Parlez-moi de votre structure

Relance : Quels évènements organisez-vous au sein de votre structure ? Quel sont les projets de la structure, les valeurs de la structure ?

- Pour quelles raisons avez-vous décidé de participer au défi FAAP ?

Relance : Quel était votre objectif en intégrant le défi FAAP ? A-t-il changé en cours de temps ?

- Comment organisiez-vous votre engagement entre le défi FAAP et le reste de vos activités ?
- Quels sont les typologies de foyers faisant parti de votre structure ?

Relance : CSP, leurs intérêts pour l'alimentation saine, locale et biologique, leur acculturation aux questions écologiques et alimentaires

- Quelles sont les principales préoccupations des foyers fréquentant votre structure ?
- Quelles étaient vos attentes du défi en termes d'impacts sur les populations fréquentant votre association ? Pouvez-vous me dire quels sont les porteurs de projets du défi et les participants au projet ?
- Quelle est la place de l'alimentation locale et biologique dans l'association ?
- Avez-vous remarqué des changements dans les pratiques de votre association jusqu'à présent ? Si oui, lesquels ?
- Avez-vous eu une formation pour la mise en œuvre du projet ? Si oui, lesquelles ?

Relance : Pour les relevés de tickets de caisse, pour les ateliers

- Au démarrage du projet, quels freins ou limites à la mise en œuvre avez-vous identifiés ?
- Quel(s) avantage(s) et / ou inconvénients trouvez-vous à l'intervention de professionnels dans les ateliers du défi FAAP ?

Les liens de la structure avec ses collaborateurs

- Quelles étaient les motivations des foyers lorsque vous leur avez parlé du défi ?
- Les personnes prenant part au projet avaient-elles des connaissances en nutrition ? (sur les bases du « manger équilibré », ce que cela apporte au corps, ...)
- Comment avez-vous gardé contact avec les foyers ?

Relance : Combien de foyers aviez-vous au début ? Avez-vous des astuces pour motiver vos foyers ?

- Comment avez-vous vécu la perte de lien social avec vos foyers ?
- Quel était le contexte social et temporel lors de l'abandon du projet ?
- Pour quelles raisons les foyers et l'association ont-ils abandonné le défi ?
- Etes-vous parvenu à recréer une certaine proximité avec vos familles ?
- Qu'avez-vous mis en place pour recréer ce lien ?
- A quelle fréquence retrouvez-vous les foyers dans l'association ?
- Les ateliers dédiés au défi FAAP sont-ils des ateliers que vous mettez en place (hors ceux à l'initiative de la structure-relais) ? (Nutrition, jardinage, cuisine, balade nature, visite de ferme). Si oui, lesquels ?
- Faites-vous des ateliers autour de l'alimentation ?
- Avez-vous découvert certains acteurs du territoire par l'intermédiaire du défi ? Si oui, lesquels ?
- Comment avez-vous découvert ces acteurs ?

- Quels liens entretenez-vous avec ces acteurs ?
- Participez-vous à des évènements organisés par des structures supra-locales dans le domaine agricole ou alimentaire ? (Des fédérations auxquelles vous appartenez, des inscriptions à des évènements nationaux, etc)

La structure dans son territoire

- Parlez-moi de votre territoire :

Relance : Qu'est-ce qu'il représente pour vous ? Depuis combien de temps y vivez-vous ? Comment vous sentez-vous ici ? Quels sont les atouts du territoire ? Quels sont les faiblesses du territoire ?

- Pourquoi avez-vous créé/ intégré cette association ?
- Que pensez-vous de la démarche d'agriculture biologique ?

Relance : Pensez-vous que la production biologique a augmenté ? Comment qualifieriez-vous l'accès aux produits biologiques sur le territoire ?

- Selon vous, quel est la place de l'agriculture durable (biologique, raisonnée, régénératrice, ...) dans l'agriculture en France ? et en Sud Gironde ?
- Un réseau existe-il autour de l'alimentation durable sur votre territoire ?
- Que pensez-vous de la démarche de production locale ? (Circuits courts et circuits de proximité)
- Pensez-vous que la population est suffisamment sensibilisée à une alimentation responsable ?

Relance : Sur les objectifs du programme, les enjeux pour un territoire rural

- Etes-vous en collaboration avec d'autres associations dans le domaine de l'alimentation ?
- Et dans un autre domaine ?
- Avez-vous des liens avec des associations locales ?
- Si oui, quel(s) type(s) de lien(s) avez-vous avec ces associations ?
- Avez-vous des projets communs avec ces associations ?
- Pour vous, qu'est-ce qu'une « alimentation positive » ?

L'aventure au sein du défi

- Comment qualifieriez-vous votre aventure au sein du défi FAAP (3 mots) ?
- L'inscription au défi a-t-il permis d'amener une réflexion sur des projets nouveaux concernant l'approvisionnement en produits biologiques et/ou locaux dans votre structure ?
- Qu'est-ce que le défi a pu apporter comme réflexions à votre association ?

Relance : Le défi a-t-il inspiré de nouveaux formats d'évènements ? De nouvelles thématiques à aborder ? De nouvelles actions à mettre en place ?

- Quelles réflexions le défi vous a apporté sur vos pratiques personnelles ?

Relance : Sur votre vision de manger sain, sur les pratiques alimentaires vertueuses, sur la difficulté de manger biologique et local et de changer de pratiques

- Si le projet était amené à être renouvelé, souhaiteriez-vous participer au programme ?
- L'animation du projet par équipe vous semble-t-elle intéressante ou non ? Pourquoi ?
- Sur quels aspects souhaiteriez-vous que le défi soit accentué pour permettre un engagement des foyers ?
- Quelles étaient vos connaissances sur les programmes LEADER au début de ce projet ?
- Quelles sont vos connaissances sur les programmes LEADER maintenant ?

Annexe 10 : Questionnaire à destination des foyers participant au défi FAAP

Nous vous remercions d'avoir participé à l'expérience "Foyers à Alimentation Positive". Nous espérons que vous avez eu autant de plaisir à y participer que nous à l'organiser.

Afin de réaliser une évaluation de fin de projet, nous aimerions connaître votre ressenti. Merci de répondre à ce bref questionnaire pour nous faire part de vos impressions (le traitement des réponses sera anonyme).

1. Nom du foyer
2. Nom de l'équipe
3. Catégorie socio-professionnelle :

Agriculteurs exploitants
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
Ouvriers
Employés
Professions intermédiaires
Cadres et professions intellectuelles supérieures
Retraités
Autres personnes sans activité professionnelle

4. Avant de participer à ce défi, étiez-vous sensibilisés aux problématiques écologiques et / ou alimentaires ?

Oui
Non

5. Êtes-vous satisfait de ce défi ?

1 2 3 4 5

Pas vraiment Tout à fait

6. Précisez les avantages et / ou désavantages constatés :
7. Par quel moyen avez-vous entendu parler du Défi Foyers A Alimentation Positive ?

Presse papier ou électronique
Par un membre de la structure-relais
Par un proche
Par un.e élu.e
Par panneau d'affichage
Autre : _____

8. Qu'avez-vous pensé du rythme du défi ? (étalement sur une période de 7 mois, ateliers majoritairement les samedis, ...)
9. A combien d'ateliers avez-vous participé ? *

1
2
3
4

5
6

10. Précisez les ateliers auxquels vous avez participé :

11. Sur une échelle de 0 à 5, quel est votre niveau de satisfaction des ateliers ?

0 1 2 3 4 5

Pas satisfait

Très satisfait

12. Quels sont les points positifs et / ou négatifs que vous avez noté dans les ateliers ?

13. Pour vous, qu'est-ce que l'alimentation biologique ?

14. Quelle était votre vision de l'alimentation biologique avant de commencer le défi ?

Une alimentation chère, non accessible à tout le monde

Une alimentation accessible à tous

Une façon de préserver l'environnement

Une alimentation qui rémunère les agriculteurs au juste prix

Une alimentation bénéfique à votre santé

Une alimentation facile d'accès

Une alimentation difficile d'accès, seulement dans des lieux spécifiques(magasins biologiques, ...)

Un label

Autre : _____

15. Et maintenant, quel est votre vision de l'alimentation biologique ?

Une alimentation chère, non accessible à tout le monde

Une alimentation de qualité

Une façon de préserver l'environnement

Une alimentation qui rémunère les agriculteurs au juste prix

Une alimentation bénéfique à votre santé

Une alimentation facile d'accès

Une alimentation difficile d'accès, seulement dans des lieux spécifiques(magasins biologiques, ...)

Un label

Autre : _____

16. Pour vous, qu'est-ce qu'une alimentation locale ?

17. Quelle était votre vision de l'alimentation locale avant de commencer le défi ?

Une alimentation peu chère

Une alimentation chère

Une façon de préserver l'environnement

Une alimentation qui rémunère les agriculteurs au juste prix

Une alimentation facile d'accès

Une alimentation difficile d'accès (marché seulement certains jours de la semaine, vente à la ferme, ...)

Un moyen d'avoir des interactions avec les producteurs / commerçants

Une meilleure connaissance de la provenance des produits

Une meilleure connaissance sur la production agricole

Autre : _____

18. Et maintenant, quelle est votre vision de l'alimentation locale ?

Une alimentation peu chère

Une alimentation chère

Une façon de préserver l'environnement

Une alimentation qui rémunère les agriculteurs au juste prix

Une alimentation facile d'accès

Une alimentation difficile d'accès (marché seulement certains jours de la semaine, vente à la ferme, ...)

Un moyen d'avoir des interactions avec les producteurs / commerçants

Une meilleure connaissance de la provenance des produits

Une meilleure connaissance sur la production agricole

Autre : _____

19. Qu'est-ce que le défi Foyers à alimentation positive vous a apporté ?

Convivialité, lien social

Découverte des points de vente de produits locaux et / ou biologiques

Analyse de votre budget alimentaire

Evolution de votre perception des problématiques alimentaires et agricoles

Evolutions de vos habitudes d'achats et de consommations

Acquisition de nouvelles compétences en alimentation et agriculture (cuisine, jardinage ...)

Modification de vos pratiques alimentaires

Autre : _____

20. Précisez les évolutions engendrées :

21. Avez-vous fait la connaissance d'autres foyers participants au défi ?

Oui

Non

22. Pensez-vous avoir augmenté votre consommation de produits alimentaires biologiques et locaux grâce au défi ?

Oui, et plutôt du biologique et local

Oui, et plutôt du biologique

Oui, et plutôt du local

Non

23. Diriez-vous que votre budget alimentaire :

Si votre budget alimentaire semble avoir augmenté / diminué / être resté stable sur les deux types de produits (locaux et biologiques), cochez seulement la proposition "A globalement [...]" ou "Est globalement [...]"

A globalement augmenté pour l'achat des produits locaux et biologiques

A augmenté pour l'achat des produits locaux

A augmenté pour l'achat des produits biologiques

Est globalement resté stable pour l'achat des produits locaux et biologiques

Est resté stable pour l'achat des produits locaux

Est resté stable pour l'achat des produits biologiques

A globalement diminué pour l'achat des produits locaux et biologiques

A diminué pour l'achat des produits locaux

A diminué pour l'achat des produits biologiques

24. Avant le défi, consommiez-vous des produits biologiques et/ou locaux ? *

- Oui des produits biologiques
- Oui des produits locaux
- Non pas de produits biologiques
- Non pas de produits locaux

25. Pensez-vous que le défi vous a amené à modifier vos habitudes d'achat, votre comportement alimentaire ou culinaire ?

- Vous achetez plus de produits de saison
- Vous évitez les pertes / le gaspillage
- Vous achetez plus de produits frais
- Vous n'achetez pas tout à fait les mêmes types de produits qu'auparavant
- Vous dépensez plus pour l'alimentaire
- Vous diversifiez vos lieux d'achats
- Vous achetez plus de produits en vrac
- Vous portez plus d'attention à l'origine des matières premières et la façon dont les produits sont fabriqués
- Vous cuisinez davantage
- Vous prenez plus de plaisir à faire vos courses
- Vous avez créé du lien avec les agriculteurs / producteurs locaux
- Vous avez découvert et / ou intensifié vos pratiques de glanage
- Aucune de ces propositions
- Autre : _____

26. Pensez-vous maintenir ces nouvelles pratiques ?

- Oui
- Non

27. Avez-vous mis en place des pratiques favorisant votre bien-être ? (activité physique, comportements alimentaires, ...)

- Oui
- Non

28. Si oui, lesquelles ?

29. Pensez-vous avoir diminué votre production de déchets ?

- Oui
- Non

30. Si oui, par quel(s) moyen(s) ?

- Compostage
- Tri des déchets
- Moins d'emballages
- Diminution du gaspillage alimentaire
- Réemploi de "déchets" alimentaires (fanés de carottes, vert de poireaux, ...) ou légumes moches en cuisine
- Non concerné
- Autre : _____

31. Quels ont-été les moments qui vous ont le plus intéressés ?

La soirée de lancement

Le cours de cuisine

Les ateliers sur l'alimentation : nutrition/sophrologie

Les ateliers découverte (balade plantes comestibles, visite de ferme)

Les moments de fabrication/création (jardinage, fabrication de limonade ...)

Les moments partagés avec mon équipe

Autre : _____

32. Dans les 6 prochains mois, avez-vous l'intention de maintenir, de restreindre ou d'augmenter votre consommation de produits biologiques et / ou locaux ?

Je compte augmenter ma consommation de produits biologiques

Je compte augmenter ma consommation de produits locaux

Je compte maintenir ma consommation de produits biologiques

Je compte maintenir ma consommation de produits locaux

Je compte restreindre ma consommation de produits biologiques

Je compte restreindre ma consommation de produits locaux

Je ne sais pas

33. Conseilleriez-vous à votre entourage de participer au défi Foyers A Alimentation Positive ?

Oui

Non

Je ne sais pas

34. Pour quelles raisons ?

35. A combien de personnes avez-vous partagé votre expérience d'alimentation biologique et locale ?

Je n'en ai parlé à personne autour de moi 1 à 5 personnes

5 à 10 personnes

10 à 15 personnes plus de

15 personnes

36. Ces personnes sont-elles ...

Des membres de votre famille

Des amis

Des collègues

Autre : _____

37. Parmi ces personnes, est-ce que certaines souhaitent augmenter leur consommation de produits biologiques et / ou locaux ?

Oui

Non

Je ne sais pas

38. Parmi ces personnes, certaines souhaitent-elles participer à un défi FAAP ?

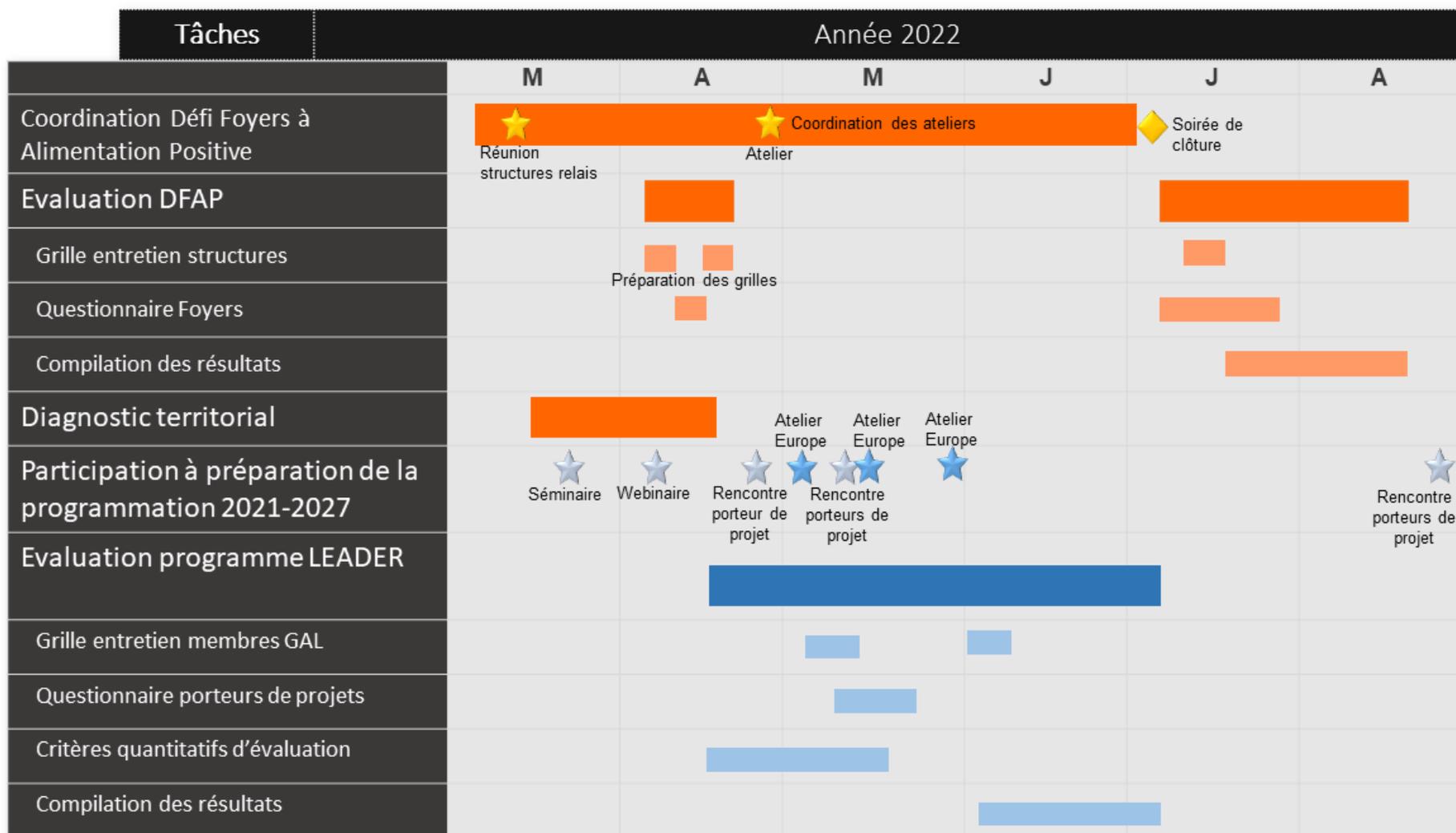
Oui

Non

Je ne sais pas

- 39.** Qu'avez-vous retenu du défi ?
- 40.** Avez-vous une anecdote ou un souvenir marquant sur votre expérience (une phrase qui vous a marquée, un ressenti, un fait marquant, ...)
- 41.** Selon vous, serait-il pertinent d'apporter des modifications au défi ?
- 42.** Si le défi venait à se reproduire sous une autre forme, souhaiteriez-vous y participer ?
- Oui
 - Non
 - Je ne sais pas
- 43.** Si le défi était reconduit, sur quel(s) aspects / thématiques souhaiteriez-vous qu'il soit axé ?
- 44.** Commentaires éventuels

Annexe 11 : Chronogramme de mes missions de stage



Annexe 12 : Feuille de route Néoterra

Dans le cadre de la candidature DLAL 2021-2027, il a été précisé par la Région Nouvelle-Aquitaine que la stratégie territoriale devrait suivre la feuille de route Néo Terra, ceci afin de se doter d'outils permettant d'engendrer une transition ou des transitions du territoire. En effet, face au dérèglement climatique constaté depuis de nombreuses années et afin de travailler à une possible atténuation mais aussi à une adaptabilité du territoire, en 2019, les élus de la région Nouvelle-Aquitaine ont adopté la feuille de route régionale dédiée à la transition énergétique et écologique : Néo Terra. Elle se fixe 11 ambitions, accompagnées d'engagements chiffrés et d'actions concrètes.

L'objectif est d'accompagner l'effort de transition en termes énergétique, écologique et agricole à l'horizon 2030. La Région est engagée depuis 2010 dans une démarche de transition ambitieuse grâce notamment à un travail d'expertise permettant aujourd'hui d'identifier précisément tous les risques auxquels son territoire va être confronté dans les prochaines décennies via deux diagnostics :

- AcclimaTerra autour des questions climatiques.
- Ecobiose pour les questions de biodiversité.

Les 11 ambitions de la feuille de route Néo Terra

 <p>1. L'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique et solidaire En savoir plus</p>	 <p>2. La transition agroécologique pour une alimentation saine et un environnement préservé En savoir plus</p>	 <p>3. La transition des entreprises par le développement d'un modèle de production sobre En savoir plus</p>
 <p>4. Les mobilités propres par le développement des transports collectifs et alternatifs En savoir plus</p>	 <p>5. Un urbanisme durable et résilient, économe en ressources, qui s'adapte aux risques naturels En savoir plus</p>	 <p>6. Un nouveau mix énergétique par la valorisation des énergies renouvelables En savoir plus</p>
 <p>7. Objectif « zéro déchet » par la prévention et la réduction de la production de nos déchets En savoir plus</p>	 <p>8. La préservation de la biodiversité en réconciliant biodiversité et activités humaines En savoir plus</p>	 <p>9. La préservation de la ressource en eau pour mieux consommer et garantir la qualité de l'eau En savoir plus</p>
 <p>10. La préservation des terres agricoles et forestières par une agriculture diversifiée et la préservation de la richesse de ces paysages et de ces milieux naturels En savoir plus</p>	 <p>11. La Région, une administration exemplaire par la réduction de l'empreinte écologique de la collectivité En savoir plus</p>	

Annexe 13 : Ateliers de concertation

Chaque atelier a regroupé entre 15 et 30 personnes. Le processus de mobilisation des acteurs locaux a ainsi permis de faire se rencontrer et échanger environ 120 personnes sur le territoire du Sud Gironde. Pour chaque atelier, il a été recherché la diversité des profils représentés, le principe étant de réunir à la fois :

- Des élus.
- Des agents du territoire.
- Des acteurs socio-économiques.
- Des acteurs institutionnels (hors territoire, par exemple : Département, Région, etc.).

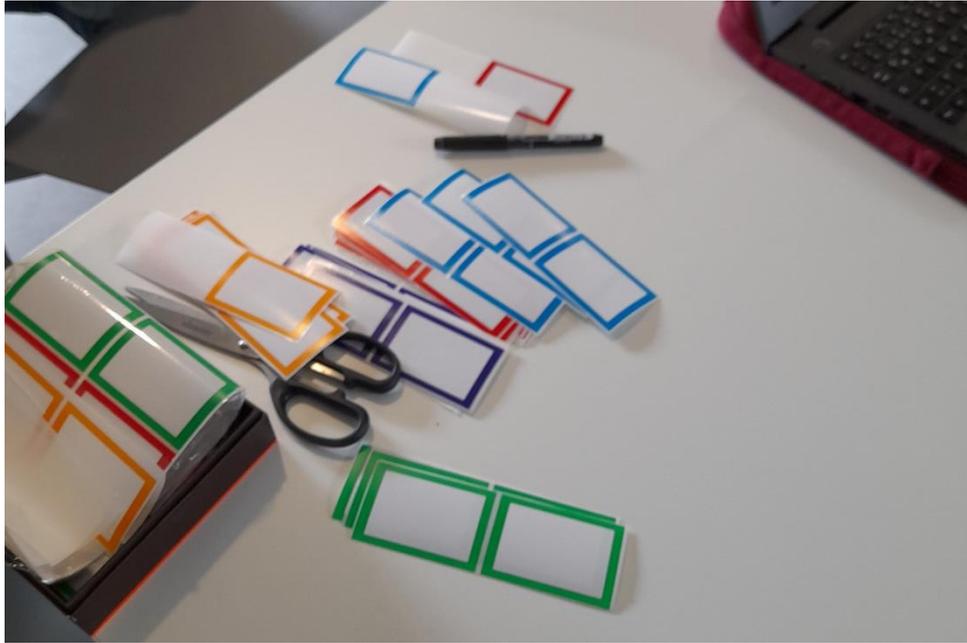
Bien entendu les acteurs du territoire (et hors territoire du Sud Gironde) ont été mobilisés en tant qu'élus, agents, acteurs socio-économique ou institutionnels mais aussi en tant que citoyen du territoire du Sud Gironde.

Méthodologie de travail en intelligence collective :

Afin de mettre en place cette concertation et la méthodologie, nous avons réalisé une consultation publique « Conseils et accompagnement de la stratégie de Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) en Sud Gironde – programmation européenne 2021 – 2027 » et ainsi sélectionné un bureau d'étude spécialisé (Du Vert Dans les Rouages), reconnu entreprise de l'ESS. Ce bureau d'étude est dédié aux transitions écologiques des territoires et des organisations, par une approche transdisciplinaire. Spécialisé dans la gestion du facteur humain au sein des transitions, en complémentarité avec le facteur technique, ce bureau d'étude à une approche novatrice et sait mobiliser les acteurs d'un territoire. La méthode déployée, construite pour chaque atelier sur une demi-journée, s'articulait autour de 4 séquences :

- Une séquence d'interconnaissance des acteurs.
- Une séquence de présentation du cadre et des enjeux locaux.
- Une séquence d'identification des besoins du territoire.
- Une séquence de partage sur les réponses et la stratégie de développement locale.

La séquence d'interconnaissance, en début d'atelier, a permis aux participants de prendre la mesure de la diversité et de la qualité des autres acteurs présents. Identifiés par un code couleur correspondant



au type d'acteur (élus / agents / socio-éco / institutionnels), ils étaient invités à tenter de déchiffrer les codes couleurs en se questionnant sur leurs activités. La séquence de présentation du cadre, descendante et synthétique, visait à présenter aux acteurs le contexte de la candidature, pour mieux les aider à comprendre ce qui était attendu d'eux sur la demi-journée.

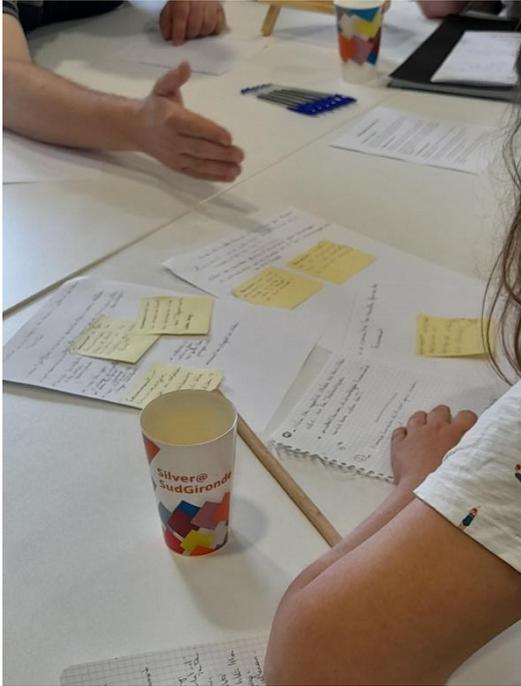
Pour chaque atelier, une problématique d'entrée était proposée, ainsi que des sous-thématiques de travail permettant d'orienter les réflexions sans les contraindre. La séquence d'identification des besoins invitait les participants à se réunir par groupe de 2 ou 3 personnes pour se mettre d'accord sur la formulation de 3 à 5 besoins du territoire en lien avec la thématique de travail. Une fois ce travail réalisé, les résultats ont été mis en commun et ont permis de tester les sous-thématiques de travail proposées, pour mieux les reformuler ou les compléter.



Enfin, la séquence de partage était la plus longue. Elle a consisté à inviter les acteurs locaux à choisir une sous-thématique sur laquelle ils souhaitent contribuer plus en détail, à se réunir par groupes de 5 à 8 personnes, et à repartir des besoins listés préalablement pour définir des grandes problématiques



à traiter et des pistes de solutions possibles pour y répondre, en vue d'alimenter le diagnostic et la stratégie de développement local DLAL.





SEPTEMBRE 2022